ABY-5551
PC
2025
.N9
1915
Smes
ZOLA
ABY-5551

E. Zola

PHILOLOGIE FRANÇAISE

PUBLIÉE ET ANNOTÉE

PAR

KR. NYROP

DEUXIÈME ÉDITION, REVUE ET AUGMENTÉE

COPENHAGUE
GYLDENDALSKE BOGHANDEL
NORDISK FORLAG

1915

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/philologiefran00nyro

RECUEIL

DE

TEXTES FRANÇAIS

PUBLIÉS

POUR LES COURS UNIVERSITAIRES

PAR

KR. NYROP

PREMIER FASCICULE

PHILOLOGIE FRANÇAISE

COPENHAGUE

GYLDENDALSKE BOGHANDEL
NORDISK FORLAG

1915

PHILOLOGIE FRANÇAISE

PUBLIÉE ET ANNOTÉE

PAR

KR. NYROP

DEUXIÈME ÉDITION, REVUE ET AUGMENTÉE

COPENHAGUE
GYLDENDALSKE BOGHANDEL
NORDISK FORLAG
1915

Partem sumptuum Universitas
Hauniensis praebuit.

IMPRIMERIE GRÆBE

PRÉFACE.

Cette petite chrestomathie philologique, probablement la première en son genre, a pour but principal de servir d'introduction à l'étude historique de la langue française.

Grâce au développement si riche et si varié de la philologie française, le nombre des livres et des articles de revue, où sont discutées les différentes questions, s'est accru d'une manière extraordinaire. C'est pourquoi nous avons jugé utile de mettre à la disposition des débutants et des curieux un choix de textes qui leur facilitent une orientation préalable en leur fournissant les notions élémentaires sur un certain nombre de faits dont la connaissance nous paraît indispensable.

Au point de vue pédagogique et, je voudrais ajouter, esthétique, l'emploi d'un tel recueil de morceaux choisis offre, selon notre avis, certains avantages. Les manuels ordinaires, comme les encyclopédies, ne donnent, le plus souvent, que des

indications sommaires et sèches, qui rebutent facilement le débutant. Les morceaux choisis, au contraire, le mettront tout de suite et directement en présence des fondateurs de la philologie française scientifique et de leurs disciples. Notre recueil lui fera connaître leur vie et leurs œuvres, les différents problèmes de la science et leur évolution, les méthodes suivies et à suivre, et enfin l'application de ces méthodes dans quelques études de détail sur l'origine, la syntaxe et le sens de quelques mots et locutions.

L'emploi des morceaux choisis présente encore un autre avantage: ils permettront au jeune élève de connaître tout de suite les belles qualités de l'esprit français qui se manifestent même dans les matières les plus arides, et d'apprécier la clarté, la précision et l'élégance du style français. On n'exagère rien en disant que le plus petit article philologique de Gaston Paris, tout en satisfaisant aux exigences sévères de la science, tout en imposant par l'information et la discussion, est en même temps une œuvre d'art admirable qui plaît par la manière lucide dont le problème est exposé et qui séduit par la beauté parfaite de l'ensemble.

La première édition de ce petit recueil a paru en 1895. La nouvelle édition que j'en donne aujourd'hui a été considérablement augmentée: M. M. J. Bédier, É. Bourciez, F. Brunot, L. Clédat, A. Dau-

zat, L. Havet, É. Philipot, M. Roques, qui n'étaient pas représentés dans la première édition ont bien voulu me permettre de reproduire les articles ou fragments d'articles qu'on trouvera plus loin. Je regrette beaucoup que le manque de place m'ait empêché de publier aussi des extraits de J. Gilliéron, Ed. Huguet et de plusieurs autres qui ont contribué d'une manière efficace au progrès de la philologie française; mais si ma chrestomathie, sous sa nouvelle forme, trouve un accueil favorable auprès du public, j'espère qu'une troisième édition pourra quelque jour remédier à ces lacunes.

Mon jeune élève M. Ole Olesen a bien voulu me prêter son concours dans le remaniement du livre, et plusieurs amis fidèles se sont chargés de la correction des épreuves. Je leur adresse ici mes remerciements bien sincères de leur aimable et précieuse obligeance.

Copenhague, le 2 juin 1915.

Kr. N.

PREMIÈRE SECTION

HOMMES ET OEUVRES

GASTON PARIS

FRIEDERICH DIEZ

I

Frédéric Diez est né à Giessen (Hesse-Darmstadt) en 1794. Au gymnase ou collège de cette ville, il eut pour maître Welcker, qui devait par la suite être l'un des plus illustres savants de son temps. Non seulement Welcker l'initia aux secrets des langues et des littératures antiques; ce fut lui aussi qui le mit le premier en rapport avec celles des nations romanes. Il revenait alors d'Italie, où il avait passé deux ans, et il se plut à faire connaître et aimer au jeune Diez la langue et les écrivains du pays qui l'avait enthousiasmé. Diez devait retrouver à l'université que possédait aussi sa ville natale son maître devenu professeur, et suivre de nouveau ses leçons. Plus tard encore, il devait l'avoir pour collègue à l'université de Bonn. . .

L'année 1813, si critique et si glorieuse pour l'Allemagne, enleva Diez à ses paisibles occupa-

tions. Il s'engagea comme volontaire dans les troupes hessoises et fit la campagne de France. A son retour, après avoir commencé à faire son droit, il se décida à se consacrer aux études qui l'attiraient davantage, et s'occupa spécialement, en 1816, à l'université de Gœttingue, des littératures espagnole et portugaise. En 1817, il publia à Francfort la traduction en vers d'un certain nombre de romances espagnoles.

Au mois d'avril 1818, Diez fit le pèlerinage qu'accomplissaient alors tous les écrivains de l'Allemagne : il alla visiter le grand Gœthe, qui se trouvait en ce moment à Jena. Gœthe n'était indifférent à aucune des manifestations littéraires qui venaient à sa connaissance. Il avait lu en 1817, ses *Annales* nous en ont conservé la remarque, les ouvrages où Raynouard révélait au monde savant la littérature provençale. Gœthe entrevit dans ces premiers fragments toute une poésie nouvelle, et dans cette langue un sujet de féconde étude. Il en parla à son visiteur, auquel ces travaux étaient complètement inconnus, et l'engagea à leur accorder son attention, persuadé qu'il était capable d'en tirer parti. Diez, en effet, lut avec le plus grand intérêt les ouvrages de notre célèbre compatriote, qu'il ne tarda pas à dépasser sur son propre terrain. Jamais cependant il n'a méconnu les services que Raynouard avait rendus à la science et à lui personnellement. Il a, au contraire, saisi plus d'une fois l'occasion de rendre publics le respect et la reconnaissance qu'il a conservés pour sa mémoire.

Les fruits du conseil de Gœthe furent les deux meilleurs ouvrages que nous possédions sur la littérature provençale. Le premier, la *Poésie des Troubadours* (Zwickau, 1826), a été traduit en français par M. de Roisin (Paris 1845); le second, plus considérable et plus important, *Vies et œuvres des Troubadours* (Zwickau, 1829), mériterait bien de passer à son tour dans notre langue, où il servirait puissamment les travaux de tous ceux qui s'occupent de cette branche de notre histoire littéraire. Ces deux livres assurèrent dès lors, en Allemagne, la réputation de leur auteur.

Reçu docteur à Giessen en 1821, Diez était venu à Bonn en 1822 comme *privat-docent*. On sait ce qu'est dans les universités allemandes cette position modeste, premier et nécessaire échelon de l'enseignement supérieur. On donne au docteur qui veut suivre cette carrière une salle à l'université et le droit d'annoncer ses cours avec ceux des professeurs dans le programme officiel. D'appointements, point : le seul profit que fasse le *privatim docens* consiste dans la rétribution que payent, comme jadis en France, les étudiants qui veulent suivre un cours. Au bout d'un temps plus ou moins long, si le cours se fait remarquer soit par le nombre de ceux qu'il attire, soit par le mérite de l'enseignement, le *privat-docent* reçoit le titre et les appointements de *professeur extraordinaire*. Le plus haut rang est celui de *professeur ordinaire*, qu'on n'obtient, sauf de très rares exceptions, qu'après avoir passé par les deux premiers. Diez fut nommé professeur extra-

ordinaire dès 1823; il est professeur ordinaire depuis 1830.

Jusque-là, l'auteur de la *Poésie des Troubadours* n'avait sérieusement étudié que l'histoire des littératures romanes. Il avait dû cependant, en s'occupant de leurs plus anciennes productions, être frappé de l'insuffisance des travaux existants sur les langues elles-mêmes, et surtout de l'absence d'unité et de méthode dans les travaux dont elles avaient été l'objet. De là à essayer de combler cette lacune il n'y avait pas loin pour un esprit comme le sien. Ce furent les travaux de Jacob Grimm sur la langue allemande qui le décidèrent à se livrer à la philologie romane, et lui indiquèrent en même temps la voie à suivre. « Ce qui m'a poussé à entreprendre mes travaux philologiques, m'écrivait-il, et ce qui m'a guidé dans leur exécution, c'est uniquement l'exemple de Jacob Grimm. Appliquer aux langues romanes sa grammaire et sa méthode, tel fut le but que je me proposai. Bien entendu, je n'ai procédé à cette application qu'avec une certaine liberté. »

Ce qui distingue, il me semble, Diez de l'auteur de la *Grammaire allemande* est tout à l'avantage du premier, bien que rien ne doive diminuer pour Grimm l'honneur d'avoir révélé à celui-ci la méthode qu'ils ont tous deux suivie. Jacob Grimm, qu'une érudition immense, une grande pénétration, une haute intelligence du génie des nations et des langues, ont fait placer à bon droit au premier rang des philologues, pèche quelquefois par trop d'imagination et de subtilité, plus

souvent par la confusion et par un entassement d'idées et de faits qui rend la lecture de ses livres extrêmement pénible. Diez a porté plus d'ordre dans la disposition de ses matériaux; il a mieux digéré sa science et l'a rendue plus facilement abordable; enfin il a plus sévèrement subordonné son imagination à son observation, et n'a jamais demandé qu'aux faits eux-mêmes leur explication logique. Je cite encore ses propres paroles: « Les faits sont mon seul sujet; je les rassemble et je les juge aussi bien qu'il m'est possible, voilà tout. J'ai expressément évité toute recherche qui n'aurait pu donner que des résultats hypothétiques; ainsi j'ai renoncé à expliquer la manière dont les langues romanes se sont formées du latin. » Ce parti pris de ne jamais se laisser aller à des idées séduisantes, mais seulement probables, donne aux travaux de Diez une sûreté et une solidité qui en font la base inébranlable de la philologie romane. Il serait peut-être difficile de s'y conformer rigoureusement en France, où l'attrait des vues d'ensemble, des considérations brillantes, des découvertes nouvelles, se joint au souci constant de la forme et du public pour entraîner l'écrivain hors du cercle étroit de la science, et où nous sommes tentés d'accorder à un paradoxe ingénieux, habilement soutenu, la préférence sur une sèche vérité exposée simplement.

(*F. Diez*, Introduction à la grammaire des langues romanes. Traduite par *G. Paris*. Paris & Leipzig, 1863, P. XIV—XVII.)

II

Le 3 mars, l'Université de Bonn célébrera par une fête intime le centième anniversaire de la naissance d'un de ses plus illustres professeurs, mort le 29 mai 1876, Frédéric Diez. Les pays où se parlent des langues romanes ne peuvent rester indifférents à l'hommage rendu au savant auquel ces langues doivent d'être connues et comprises dans leur évolution historique comme elles le sont aujourd'hui. Raynouard avait entrevu la possibilité d'écrire une grammaire comparée des langues néo-latines, il en avait tracé les premiers linéaments, et cela suffit à sa gloire ; mais Diez a écrit cette grammaire, et malgré les études acharnées et minutieuses dont il a été l'initiateur, son livre, d'une ordonnance simple, d'une clarté lumineuse, d'une érudition solide et vaste, reste toujours la base des travaux qu'accomplissent ses disciples. Le troisième volume, notamment, consacré à la syntaxe, atteste chez cet Allemand, qui n'avait guère mis le pied dans la « Romania », et qui ne parlait facilement aucune des langues romanes, une merveilleuse pénétration du génie de ces langues et une attention dont un labeur aussi immense n'affaiblit pas l'intensité et n'émousse pas l'acuité : on dirait vraiment que, comme le fameux Fine-Oreille d'un conte populaire, il entende l'herbe pousser. A la *Grammaire des langues romanes*, Diez donna bientôt pour pendant le *Dictionnaire étymologique des langues romanes*, la contribution la plus précieuse qu'on ait

apportée dans ce siècle à la connaissance intime des nations qui ont fondé la civilisation moderne, à la connaissance historique de leurs mots, c'est-à-dire de leurs idées, de leurs sentiments, de leurs mœurs, de leurs coutumes, de leur façon de vivre. Ses découvertes purement étymologiques sont moins admirables encore que le commentaire dont il les accompagne, et qui, dans sa sobriété parfois excessive, fait voir en lui un penseur, et souvent un poète, autant qu'un érudit. Poète, il l'avait été dans sa jeunesse, et combien il avait l'âme poétique, c'est ce que montrent des lettres intimes que vient d'imprimer l'université de Bonn, et qui charment par la fraîcheur de leur romantisme exalté et sérieux. Aussi ne se contenta-t-il pas d'analyser les idiomes néo-latins : encore en cela émule de Raynouard, qu'il dépassa vite, il étudia avec amour la vie et la poésie de nos troubadours, traduisant en beaux vers leurs chansons les plus attrayantes; il consacra des pages excellentes à l'ancienne versification française, à la première poésie portugaise, aux vieilles romances espagnoles; car il avait gardé du romantisme l'amour du moyen âge, non plus pour l'imiter, mais pour le connaître et le comprendre. De sa petite chambre de Bonn, il refaisait ainsi l'histoire des langues et des littératures de la France, de l'Espagne et de l'Italie, longtemps presque inconnu dans ces pays qui lui doivent tant et où son nom est aujourd'hui révéré de tous ceux qui ne sont pas absolument ignorants du passé intellectuel de leur patrie. Du moins la France lui avait, de son vi-

vant même, témoigné sa reconnaissance : notre Académie des Inscriptions l'avait nommé son correspondant, et cet honneur, qu'il avait dû, je pense, à Littré, lui était particulièrement cher.

Peu de personnes ont connu Diez autrement que par ses livres. J'ai eu ce privilège, et je ne l'oublierai jamais. J'ai passé en 1856—57 un an à l'université de Bonn, et j'ai été l'objet de son exquise bonté. Je ne puis pas dire que j'aie pu beaucoup l'apprécier comme professeur. D'abord, quand j'arrivai, je ne savais pas un mot d'allemand; puis, quand, au bout de six mois, je pus suivre à peu près ses leçons, je fus plutôt déçu. Diez n'avait pas le goût ni le don de l'enseignement oral; ses leçons relatives aux langues romanes (car il professait aussi les langues germaniques) attiraient peu d'auditeurs : je n'ai suivi qu'un *privatissimum*, comme on dit là-bas, qu'il tenait chez lui, et où il faisait lire à quatre ou cinq étudiants la *Gerusalemme liberata*. Ses cours ne l'intéressaient guère; quand l'affiche n'avait pas, pour l'un d'eux, attiré le nombre réglementaire de trois auditeurs inscrits, il ne dissimulait pas son contentement d'être débarrassé d'une corvée et d'avoir plus de temps pour son travail. Mais c'est dans ses entretiens, dans les promenades qu'il voulait bien faire avec moi que j'ai pu apprécier, non seulement les trésors de son savoir et la portée de son esprit, mais la beauté de son âme candide, qu'une timidité sans pareille empêchait presque toujours de s'épanouir. Il était d'une simplicité et d'une modestie qui surprenaient

déjà alors et qui sembleraient incompréhensibles aujourd'hui ; mais il avait conscience de la valeur de ses travaux, et il était heureux de voir un jeune Français qui semblait en comprendre l'intérêt et lui promettait d'aider à les faire connaître en France. Je l'ai revu depuis lors, en 1866, à Giessen, sa ville natale, dans son cercle intime de famille, et il m'a fait le même accueil paternel. Depuis quarante ans bientôt, il n'est pas de jour où je ne me sois servi des beaux livres du grand philologue ; il en est bien peu où je n'aie pensé avec une reconnaissante affection au vieux maître qui me fut si doux. Je n'ai pas voulu laisser passer, sans lui dire encore une fois adieu et merci, le jour qui va renouveler son souvenir dans cette jolie ville de Bonn où il a si longtemps vécu heureux, n'interrompant son travail que pour aller, vers la tombée du jour, s'asseoir sur une colline dominant le fleuve, et admirer la splendeur du soleil couchant en se récitant des vers de quelqu'un de ses poètes favoris.

(Journal des Débats. Vendredi matin. 2 mars, 1894.)

ÉMILE LITTRÉ

COMMENT J'AI FAIT MON DICTIONNAIRE

Mon opiniâtreté à soumettre à la recherche tout ce qui me paraissait suspect croissait avec les obstacles, loin de faiblir ; j'en étais quitte pour prolonger ma veille habituelle au delà de trois heures du matin, qui était mon heure réglementaire.

Ce règlement comprenait les vingt-quatre heures de la journée, dont il était essentiel que le moins possible fût donné aux exigences courantes de l'existence. Je m'étais arrangé, en sacrifiant toute sorte de superflu, [de façon] à avoir le luxe d'une habitation de campagne et d'une habitation de ville. L'habitation de campagne était à Ménil-le-Roi, Seine-et-Oise, petite et vieille maison, jardin d'un tiers d'hectare, bien planté, productif en fruits et en légumes, qui, comme au vieillard de Virgile, *dapibus mensas onerabat inemptis*. Là, dans une quasi-solitude (car mon village est à l'écart du courant des Parisiens qui s'échappent les dimanches de la grande ville), il était aisé de dis-

poser des heures. Je me levais à huit heures du matin : c'est bien tard, dira-t-on, pour un homme si pressé. Attendez. Pendant qu'on faisait ma chambre à coucher, qui était en même temps mon cabinet de travail (vieille et petite maison, ai-je dit), je descendais au rez-de-chaussée, emportant quelque travail ; c'est ainsi que, entre autres, je fis la préface de mon dictionnaire. Le chancelier d'Aguesseau m'avait appris à ne pas dédaigner des moments qui paraissent sans emploi, lui que sa femme inexacte faisait toujours attendre pour le dîner, et qui, lui présentant un livre, lui dit : « Voilà l'œuvre des avant-dîners. » A neuf heures, je remontais et corrigeais les épreuves venues dans l'intervalle jusqu'au déjeuner. A une heure je reprenais place à mon bureau, et, là, jusqu'à trois heures de l'après-midi, je me mettais en règle avec le *Journal des savants*, qui m'avait élu en 1855, et à qui j'avais à cœur d'apporter régulièrement ma contribution. De trois heures à six heures je prenais le dictionnaire. A six heures je descendais pour le dîner, toujours prêt ; car ma femme ne faisait pas comme M^me^ d'Aguesseau. Une heure y suffisait environ. On recommande en précepte hygiénique de ne pas se mettre à l'ouvrage de cabinet immédiatement après le repas. J'ai constamment enfreint ce précepte, après expérience faite que je ne souffrais pas de l'infraction. C'était autant de gagné, autant d'arraché aux nécessités corporelles. Remonté vers sept heures du soir, je reprenais le dictionnaire et ne le lâchais plus. Un premier relais me me-

nait à minuit, où l'on me quittait. Le second me conduisait à trois heures du matin. D'ordinaire, ma tâche quotidienne était finie. Si elle ne l'était pas, je prolongeais la veille, et plus d'une fois, durant les longs jours, j'ai éteint ma lampe et continué à la lueur de l'aube qui se levait.

Mais ne transformons pas l'exception en règle. Le plus souvent trois heures était le terme où je quittais plume et papier et remettais tout en ordre, non pas pour le lendemain, car le lendemain était déjà venu, mais pour la tâche suivante. Mon lit était là qui touchait presque à mon bureau, et en peu d'instants j'étais couché. L'habitude et la régularité (remarque physiologique qui n'est pas sans intérêt) avaient éteint toute excitation de travail. Je m'endormais aussi facilement qu'aurait pu faire un homme de loisir; et c'est ainsi que je me levais à huit heures, heure de plusieurs paresseux. Ces veilles nocturnes n'étaient pas sans quelque dédommagement. Un rossignol avait établi sa demeure en une petite allée de tilleuls qui coupe transversalement mon jardin, et il emplissait le silence de la nuit et de la campagne de sa voix limpide et éclatante. Oh! Virgile, comment as-tu pu, toi l'homme des *Géorgiques*, faire un chant de deuil, *miserabile carmen*, de ces sons si glorieux?

A la ville, le temps était moins réglé. La journée avait des allants et venants et des dérangements imprévus. Mais, le soir, je redevenais mon maître complètement; ma nuit m'appartenait, et je l'employais exactement comme à Ménil-le-

Roi ; nuits d'hiver où manquaient et mon rossignol familier, et la vue de la campagne, et l'horizon étendu, mais qui avaient leur silence même dans Paris, alors que vers deux ou trois heures tout s'y taisait, et qui se passaient l'une après l'autre dans le recueillement du travail.

Mon ami M. Barthélemy Saint-Hilaire, dont les habitudes laborieuses ne sont pas moindres que les miennes, les a toutes différentes. Hiver comme été, il se lève de grand matin et se couche de bonne heure. Aussi ai-je dit souvent en plaisantant que, si nous habitions la même maison, nous nous rencontrerions sur l'escalier, lui se levant et allant à sa besogne, moi me couchant et quittant la mienne. Plus heureux que moi, il jouit d'une verte et robuste vieillesse, qui n'a rien changé à ses heures d'activité et qui lui permettra de mener à bonne fin sa grande traduction d'Aristote. A la vérité, il est mon cadet de quatre ans et demi ; et il y a quatre ans et demi j'étais encore assez vaillant, quoique moins que lui. J'espère que cet intervalle de temps ne lui apportera aucun dommage, et qu'il restera un des privilégiés de la vieillesse. Certes je lui envie ce bien-être du grand âge ; mais je serais bien chagrin si, par quelque méchant tour de la nature, il cessait de mériter que je lui porte ce genre d'envie.

Depuis 1860 jusqu'au terme de l'impresssion, c'est-à-dire pendant douze ans, je n'ai jamais manqué à la discipline que je m'étais imposée. Je ne dirai pas que des impatiences de finir ne

me prissent en certains moments de lassitude physique ou mentale. Mais, chose assez singulière, ce ne fut pas quand la masse de travail, entamée de peu, semblait décourageante par son énormité ; ce fut quand elle diminua sensiblement et que j'approchai de la terminaison. Alors je m'irritais contre la lenteur des étapes qui me restaient à parcourir ; je comptais et recomptais ce que j'avais encore de pages à rédiger et d'heures à y mettre. Puis, me gourmandant de ma faiblesse, je revenais au cours régulier de mes journées et de mes nuits, qui ne m'avaient pas conduit si loin pour me laisser défaillir à la dernière portion du chemin et à la vue même du but. Défaillir quelque peu a sa compensation, c'est l'exhortation de soi-même à soi-même. Rien de tel pour s'entretenir dans les bonnes pensées et les fermes propos que de se faire de temps en temps un sermon en règle qui touche au vif des choses et au vif du caractère. Alors aucun prédicateur ne nous vaut pour nous fermer la bouche et nous ouvrir les yeux.

Il y eut pourtant une infraction. Elle fut assez considérable et assez caractéristique pour que je ne la passe pas sous silence. Au moment où je commençais à être dans la pleine activité du travail, en 1861, la veuve d'Auguste Comte me demanda d'écrire la vie de son mari, assurant que j'étais celui qui, vu toutes les circonstances, pouvait l'écrire avec les meilleures informations, et mettant à ma disposition ses souvenirs et ses papiers. Je refusai longtemps, objectant mon dic-

tionnaire qui m'absorbait tout entier et promettant de me consacrer sans réserve, dès qu'il serait achevé, à l'œuvre qu'elle réclamait de moi comme le devoir d'un disciple demeuré vivant à l'égard du maître mort. Mme Comte, avec plus de raison que je ne croyais alors, pensa que c'était ajourner trop loin ma promesse. Nos discussions là-dessus furent orageuses : car je sentais combien il m'était difficile de la satisfaire, et une rupture entre nous devint imminente. Enfin son opiniâtreté vainquit la mienne. Ses appels à la reconnaissance envers le fondateur de la philosophie positive et envers cette philosophie elle-même triomphèrent de mes difficultés que j'essayai de ne plus considérer comme des impossibilités, et j'adjoignis à l'urgence de mon dictionnaire l'urgence de cette nouvelle charge qui m'advenait d'une façon inattendue.

Dès lors j'eus à modifier l'ordre de mon travail, et à y intercaler la composition de *A. Comte et la philosophie positive :* c'est le titre de l'ouvrage qui sortit de ma transaction avec sa veuve. Je jugeai qu'il me faudrait à peu près un an pour cette composition ; et l'exécution n'infligea point de démenti à mon évaluation. Quant à l'impression, qui dura environ autant, elle ne m'inquiétait pas ; car la correction des épreuves appartenait, comme je l'ai dit, à mes matinées, et y ajouter celles-là n'était pas assez onéreux pour déranger mon temps. A la mise en train de l'œuvre elle-même, j'hésitai entre deux partis : ou bien interrompre pendant une année la refonte de mon

dictionnaire, j'étais assez en avance du côté de l'imprimerie pour qu'elle me laissât ce délai et ne vînt pas trop tôt me talonner derechef; ou bien me borner à diminuer quelque peu les heures attribuées au dictionnaire, et prendre sur ce retranchement la vie d'Auguste Comte. Heureusement je m'arrêtai à ce dernier parti. L'autre aurait été désastreux; il eût allongé d'un an tout entier le temps déjà si long de l'impression, et ajourné, au lieu de la fin de 1872, la terminaison à la fin de 1873. Un tel retard se fût fait sentir cruellement à un vieillard alors à bout de force et de santé.

Ainsi décidé, j'interrompais à minuit le dictionnaire, et de minuit à trois heures je prenais en main la vie d'Auguste Comte. Ces trois heures matinales (car le jour astronomique commence à minuit), prélevées régulièrement sans manquer pendant un an environ et jointes à ce que je pouvais grapiller çà et là de moments, suffirent; en 1863 le volume fut prêt. Durant cet intervalle, je gagnai un peu moins sur l'imprimerie pour le fait du dictionnaire, voilà tout. L'achèvement de ma refonte ne fut retardé que de quelques mois, ce qui, en définitive, ne compta guère ni pour moi ni pour le dictionnaire. Mais on croira sans peine que je me sentis grandement soulagé, quand j'eus atteint le terme de cette rude opération et que je fus sans inquiétude sur la double issue, celle du livre relatif à Auguste Comte et celle de la refonte. Le résultat prouva que M^me^ Comte n'avait pas trop présumé de mon dévouement;

et, quand je fus hors de la fournaise, je m'applaudis de ce qui était fait : le payement de ma dette de disciple avait été exigé, et je l'avais payée.

Mon assiduité permanente au travail, ne se laissant détourner par aucune distraction ni par aucune fatigue, fut récompensée, et en 1865, je pus inscrire sur un dernier feuillet : « Aujourd'hui j'ai fini mon dictionnaire. » Mon collaborateur aussi infatigable que moi, M. Beaujean, qui est en même temps un collectionneur, a gardé par devers lui cet autographe, témoignage d'un accès de satisfaction qui me saisit au moment et que je ne pus m'empêcher de consigner tel que je le ressentais.

(*É. Littré*, Etudes et glanures. Paris, 1880. P. 417–424.)

GASTON PARIS

ARSÈNE DARMESTETER

(DISCOURS PRONONCÉ SUR SA TOMBE, LE DIMANCHE 18 NOVEMBRE 1888)

Messieurs,

Arsène Darmesteter a trop longtemps appartenu à l'École des Hautes Études, il en a trop bien représenté l'esprit, il l'a trop aimée, il lui a fait trop d'honneur, pour qu'elle puisse le laisser partir, si tôt et si soudainement, sans lui adresser un suprême adieu. Si je m'acquitte avec douleur de ce pieux devoir, que je ne pensais guère avoir à remplir envers lui, je puis du moins me dire que l'amitié et l'attention avec lesquelles j'ai suivi Darmesteter pendant toute sa carrière me désignaient pour parler de lui. J'ai vu, il y a vingt ans, notre cher ami venir s'asseoir à la table des élèves pour les premières conférences ouvertes dans nos petites salles, conférences si vivantes, si joyeusement menées et suivies, et où dès son entrée il prenait la première place; j'ai eu le plaisir, quatre ans après, de l'installer

moi-même à la table du maître, d'où, pendant douze ans, avec le charme sympathique de sa parole et l'autorité de son savoir, il a entretenu, dirigé, fécondé la vocation d'élites successives... Dans les premiers temps de son enseignement, sur sa demande et pour rassurer sa défiance de lui-même, j'assistai souvent à ses conférences : je n'en entendis pas une sans y recueillir des faits nouveaux, des suggestions précieuses, des vues ou des coordinations importantes. Que de fois, au sortir d'une de ces leçons familières pour lesquelles il puisait à pleines mains dans le trésor de ses connaissances et de ses idées, nous avons arpenté longuement la cour de la Sorbonne ou les trottoirs des rues voisines, discutant quelques-uns de ces aperçus à la fois larges et ingénieux, hardis et circonspects, qu'il émettait avec réserve devant son auditoire et qu'il se plaisait alors à développer librement! Heures inoubliables et chères entre toutes, que donne seul le commerce de l'intelligence uni aux épanchements de l'amitié, et qui mêlent à la plus noble des jouissances, la poursuite de la vérité entrevue et devinée, la douceur de l'aimer ensemble et de s'aimer en elle! Dans ces controverses amicales, comme dans l'appréciation des livres qu'il eut souvent à juger, Arsène Darmesteter portait autant d'aménité que d'ardeur, et sa sincérité n'était dépassée que par sa modestie

Ce n'est pas à l'École que je l'ai vu pour la première fois. En 1867, je faisais à la salle Gerson un de ces cours libres qu'avait inaugurés M.

Duruy, comme il fonda l'année d'après notre École. Je vis un jour venir à moi un de mes plus jeunes auditeurs : il me raconta qu'il suivait ces leçons avec un dessein tout particulier, et pour l'accomplissement d'une tâche, à ce qu'il croyait, passagère. Il avait étudié la théologie rabbinique, et il se proposait de pénétrer autant que possible, avec une science à la fois profondément sympathique et hautement indépendante, les mystères, à peine explorés, du Talmud et de ses appendices. Il avait même écrit un exposé sommaire du sujet, destiné au grand public, dont il me donna connaissance, et qui me fit voir tout de suite la force et la clarté de cet esprit encore aux débuts de son activité : il ramenait à une logique secrète et rigoureuse les épanouissements les plus étranges d'une fantaisie qui au premier abord déroute tous les calculs et déconcerte tous les raisonnements. La théologie critique est la meilleure des gymnastiques intellectuelles, la préparation la plus féconde au travail purement scientifique. Par la nature même des problèmes qu'elle agite, par l'effort qu'il faut faire pour y être à la fois libre et respectueux, par le tremblement pieux qui retient la main de l'opérateur au moment d'attaquer les fibres les plus sensibles et les plus sacrées de l'âme humaine, par le contrôle sévère auquel on se sent soumis en touchant à des questions toujours brûlantes, par la portée considérable que prennent les recherches les plus minutieuses et par l'importance que tous attachent aux moindres détails, elle enseigne à l'esprit la

hardiesse et la réserve, la précision et en même temps ce juste degré d'indécision où il faut souvent savoir s'arrêter: elle apprend à donner de l'attention aux plus petits faits et à les rattacher toujours à une vue générale. Darmesteter fut un exemple de plus de l'heureuse influence que ces études peuvent exercer sur une pensée bien organisée pour la science. Par une singulière rencontre, ce fut la théologie même qui le mit, sans qu'il s'en doutât, sur sa vraie voie. Dans le célèbre commentaire que Raschi de Troyes, à la fin du XI^e^ et au commencement du XII^e^ siècle, écrivit sur la Bible et le Talmud, se trouvent en grand nombre des gloses françaises, altérées de la façon la plus étrange dans les éditions et déjà dans les manuscrits. Darmesteter voulut les comprendre, puis essaya de les restituer, et, s'apercevant qu'il lui fallait pour y réussir une connaissance plus intime de l'ancien français, il vint à la rue Gerson, puis à l'Ecole des Hautes Études, pour se préparer à cette tâche. Mais insensiblement ce qui n'avait été pour lui qu'un moyen devint un but, le but de toute sa vie. Il s'attacha avec un intérêt toujours plus vif à la philologie française, et abandonna le Talmud. Les gloses de Raschi n'en restèrent pas moins l'objet constant de son étude et de ses recherches : c'était leur publication qu'il regardait comme devant être son meilleur titre scientifique, et il n'attendait que l'achèvement de son dictionnaire pour s'y consacrer tout entier. L'inexécution de ce grand projet est un véritable malheur pour la science. Du

monument si longtemps rêvé notre ami ne laisse que les matériaux, et Dieu sait si, lui parti, quelqu'un sera capable de les mettre en œuvre!

C'était par une recherche lexicographique que Darmesteter avait abordé la philologie française: cet ordre d'études fut toujours celui qui l'attira le plus, et il avait à un rare degré tout ce qu'il faut pour y exceller. Tandis que beaucoup de philologues ne s'intéressent qu'aux langues mortes, et ne se sentent pour ainsi dire à leur aise que devant le cadavre, un scalpel et un microscope en main, il avait le goût et le sens du vivant. Son esprit philosophique lui faisait parfaitement comprendre l'identité des phénomènes des époques passées et de ceux de l'époque présente, et il trouvait aux seconds l'avantage de pouvoir être observés directement dans leur jeu complexe et changeant . . .

Avec ce goût particulier pour la lexicographie historique, on conçoit qu'il accepta sans hésitation la proposition si honorable que lui fit M. Hatzfeld de collaborer à la rédaction d'un dictionnaire qui devait être, avec celui de M. Littré, le plus digne hommage rendu par la science française du XIX^{e} siècle à la langue française, notre vraie patrie. Depuis lors, depuis seize ans, les deux collaborateurs n'ont pas cessé un jour de travailler à cette grande œuvre, qu'ils avaient cru d'abord pouvoir terminer en trois années. Ils y ont apporté chacun, avec la même ardeur, la contribution de leurs recherches, de leur critique, de leurs méditations solitaires, de leurs longues et

fructueuses discussions. Enfin l'œuvre est terminée: l'introduction, ouvrage capital à elle seule, est écrite; déjà on passe à l'exécution, de nombreuses feuilles sont imprimées et ont à peu près subi la longue série de corrections que leur impose une conscience toujours inquiète; dans quelques semaines, le dictionnaire tant attendu va commencer à paraître. . . Pauvre ami! si la mort, par la seule grâce qu'elle lui ait faite, n'avait pas en le frappant enveloppé son âme de son voile, à côté du déchirement qu'il aurait éprouvé en quittant ceux qu'il aimait, ses amis, ce frère si chéri, cette épouse qui lui avait donné pendant onze années un bonheur sans mélange, l'idée de ne pas voir paraître ce livre, auquel il avait donné une si large part de sa vie, auquel il avait fait tant de sacrifices, aurait été celle à laquelle il aurait pu le plus difficilement se résigner! Heureusement l'œuvre est là, prête à voir le jour sous la surveillance fidèle de celui qui en a partagé la longue et laborieuse préparation, et grâce à cette œuvre capitale, le nom d'Arsène Darmesteter sera mentionné avec admiration et reconnaissance par tous ceux qui s'occuperont après lui de l'histoire externe et intime de notre langue.

J'ai dit qu'il avait fait à cette œuvre des sacrifices; il s'est en effet interdit pour y travailler bien des recherches qui l'attiraient, et qu'il se promettait toujours de reprendre quand elle serait achevée. Il lui donnait tout le temps que lui laissait son enseignement, auquel il apportait une conscience et un soin incomparables. C'est ainsi

qu'il a laissé de côté, pensant y revenir plus tard, ses études sur la curieuse littérature judéo-française du moyen âge, non sans avoir donné dans quelques notices préliminaires une idée des richesses qu'il avait accumulées sur ce sujet dans divers voyages en Angleterre et en Italie, et sans avoir publié un admirable et unique monument, le « regret » funèbre, écrit en français, mais en caractères hébreux, à l'occasion du martyre de quelques juifs brûlés à Troyes au XIII^e^ siècle. Fort versé dans la littérature du moyen âge, il ne l'a cependant abordée qu'une fois, dans sa thèse latine sur *Floovent*, où, appliquant dans un autre domaine la rigueur de sa méthode et la finesse de son goût, il a marqué une trace profonde dans l'histoire des études sur notre épopée nationale. Il a trouvé encore le temps de donner, en collaboration avec M. Hatzfeld, cet excellent manuel de la langue et de la littérature du XVI^e^ siècle, qui mérite de servir de modèle à tous les travaux du même genre. Mais en général tout ce qu'il écrivait se rapportait au dictionnaire. C'est pour éclaircir une des données fondamentales de la lexicographie française, la distinction entre les mots traditionnels et les mots empruntés, qu'il a fait sur le système et l'évolution du vocalisme français cette petite dissertation, célèbre dès son apparition, où il a découvert et établi ce qu'on appelle à juste titre la *loi de Darmesteter*. C'est à l'aide des observations faites au cours de son grand travail qu'il a écrit une magistrale étude sur le lexique de l'ancien

français. Enfin c'est presque un simple fragment détaché de l'introduction du Dictionnaire que le charmant et profond volume sur *la Vie des Mots*, où une imagination si aimable est guidée par une logique si précise et éclairée par une si riche érudition. Il a sacrifié à cette œuvre maîtresse ses œuvres accessoires; hélas! il lui a peut-être sacrifié plus encore. Sans cesse hanté par l'appel de cette fournaise qui chauffait toujours et réclamait sans relâche de nouveaux matériaux, il y jetait toutes ses heures de loisir, toutes celles où il aurait pu se reposer, se délasser, se renouveler, et celles du jour, dérobées entre deux leçons, et celles de la nuit, arrachées au sommeil, toutes ses pensées, toutes ses forces, toute sa vie, et au moment où la fournaise était enfin comble, où la statue allait sortir du moule ardent et se dresser sur la place publique, il est tombé, vaincu, épuisé, mort, sans l'avoir vue!

Depuis trois ans sa santé donnait aux siens des inquiétudes. Une affection du cœur l'avait obligé de consulter les médecins, de prendre, bien malgré lui, des précautions, de mettre à son activité quelque mesure. Grâce aux soins d'une tendresse toujours en éveil, il semblait avoir pris le dessus; il était revenu de vacances plein de courage et d'entrain, voyant avec confiance s'ouvrir une nouvelle campagne du travail. Un accident, un refroidissement auquel il avait à peine fait attention et qui pendant plusieurs jours sembla peu grave même aux yeux les plus anxieusement attentifs, prit soudain un caractère funeste : le

mal se porta sur l'organe depuis longtemps atteint, qui ne pouvait supporter le choc. Le péril ne se manifesta que lundi soir (12 novembre), mais aussitôt il fut extrême. A partir de mercredi, notre ami perdit à peu près toute conscience, et dans la nuit du jeudi au vendredi il expira au milieu de sa famille atterrée. Ses amis les plus chers avaient à peine eu le temps d'apprendre sa maladie : ils accoururent auprès de lui pour recevoir la foudroyante nouvelle de son agonie et de sa mort. Je ne veux rien dire du deuil ineffaçable où sont plongés ceux qui vivaient dans son intimité quotidienne: mais les regrets qu'il laisse à tous ceux qui l'ont approché seront aussi durables qu'ils sont profonds. Une exquise bonté, une douceur constante, une droiture ignorante de tout détour, une modestie qu'aucun succès ne diminuait, une simplicité de cœur et de manières qui, jointe à une telle supériorité d'esprit, donnait à son commerce un charme indicible, un dévouement absolu à la science, au devoir, à l'amitié, une obligeance toujours prête, une charité aussi active que délicate, telles étaient les principales qualités qui le faisaient chérir de ses amis anciens et nouveaux, de ses collègues et de ses élèves.

(Arsène Darmesteter, professeur à la Faculté des Lettres de Paris, né à Château-Salins, le 5 janvier 1846, mort à Paris, le 16 novembre 1888. Paris, s. d. P. 17—25.)

JOSEPH BÉDIER

GASTON PARIS

Messieurs,

Gaston Paris me comprendrait, lui qui comprenait tant de choses dans l'ordre du cœur comme dans l'ordre de l'esprit, si je vous disais : « Souffrez que je rompe avec l'usage qui m'impose de consacrer à mon maître cette leçon d'ouverture. Souffrez que je m'en tienne à ces quelques paroles, simples et vraies : il fut grand, il fut bon ; je l'ai tendrement aimé, entre tous les hommes ; je lui dois des bienfaits sans nombre : je saurai vouer ma vie à sauver ici quelque chose de sa tradition. Souffrez donc qu'abordant aussitôt le sujet de mon cours, je vous montre de quel cœur j'entends tenir cette promesse, et que ce soit là ma façon de le louer. »

Mais puisque vous êtes venus, les uns l'ayant aimé, les autres sur le seul renom de sa gloire, pour entendre encore parler de lui, du moins n'attendez de moi rien qui rappelle la leçon, à la

fois si filiale et si critique, que jadis, dans cette chaire, Gaston Paris consacra à Paulin Paris. Il savait, lui, comment, « continuant l'œuvre de son père, il la modifierait » ; il pouvait en marquer à la fois l'importance et les limites ; il pouvait l'analyser et la juger, en critique ; je ne puis que méditer sur la sienne, en disciple fervent.

Et d'abord, je veux qu'elles soient de lui, les premières paroles que je prononcerai dans cette chaire. Avant de retracer sa biographie, je veux redire les rares passages de ses écrits où, s'interrogeant sur la signification de sa vie et de son labeur, il a défini son attitude intellectuelle. Ces quelques phrases éparses, ces quelques phrases précieuses, je les recueille, et vous y reconnaîtrez l'accent de sa voix et le son de son âme.

Il disait : « Ce qui éveille et soutient l'ardeur du savant dans le cours de ses recherches, qui pourraient parfois sembler peu dignes du temps et de la peine qu'elles exigent, c'est la pensée qu'il concourt à l'édification de ce grand monument, l'histoire de l'esprit humain. » Cette pensée créait pour lui la sainteté de toute besogne d'érudition. En des vers datés du 20 novembre 1856, qui fut le dixième jour après son arrivée à l'Université de Bonn, cet écolier de dix-sept ans déclarait que l'avidité de savoir, la *libido sciendi*, serait pour lui religion. Et, dès qu'une vocation héréditaire lui eut désigné pour son domaine propre les études romanes, il s'y livra, non par curiosité frivole de bel esprit ou d'érudit, mais en philologue, c'est-à-

dire pour fonder sur l'analyse linguistique et sur l'interprétation des textes littéraires la connaissance vraie du passé.

« Nous nous attachons moins », disait-il, « à apprécier et à faire apprécier le moyen âge qu'à le connaître et à le comprendre. Ce que nous y cherchons avant tout, c'est de l'histoire. Nous regardons les œuvres poétiques elles-mêmes comme étant avant tout des documents historiques... Elles sont des faits historiques, des phénomènes soumis à des conditions. Comprendre ces phénomènes dans leurs caractères multiples, assigner à chacun d'eux sa date et sa signification, démêler les rapports, en dégager enfin les lois, telle est la tâche du savant. » Il estimait qu'il ne suffit pas de considérer les productions de l'esprit sous la catégorie du beau, car elles ne valent pas seulement selon qu'elles nous plaisent ou nous déplaisent ; qu'il ne s'agit pas de les juger au gré de nos préférences artistiques, ou plus ambitieusement au nom de lois esthétiques universellement décrétées, car c'est toujours, en dernière analyse, notre goût individuel qui les juge; qu'il faut, non pas rapporter les choses à nous, mais nous à elles, nous soumettre, en toute humilité et passionnément, aux faits ; poursuivre, par la connaissance érudite de toutes les manifestations de la vie, la pleine intelligence du passé. Il disait qu'il faut « apporter à ces études, autant que possible, la disposition d'esprit que demandent les sciences naturelles, cherchant non à juger ni à prouver, mais à connaître et à com-

prendre ». Il disait qu' « il n'y a pas de vérités indifférantes, de vérités inutiles ». Il disait, reprenant une parole de Bossuet, que « le plus grand dérèglement de l'esprit est de croire les choses parce qu'on veut qu'elles soient ». Il disait qu'il faut accepter en leur rigueur et en leur plénitude les exigences de l'esprit critique, et il est beau de trouver ceci sous la plume d'un tout jeune homme :

« La critique arrive devant l'objet qu'elle étudie sans prévention comme sans arrière-pensée; elle ne cherche qu'en cet objet même les raisons de la sentence qu'elle va rendre et ne se laisse influencer par aucune considération extérieure. Elle ignore complètement les conséquences heureuses ou regrettables que pourra avoir sa décision, et ne se préoccupe que de savoir la vérité. D'ailleurs la vérité ne peut jamais être dangereuse. »

Ces lignes, vous pourrez les retrouver au tome II de la *Revue Critique*, à la fin d'un article où, sachant qu'il blessera le sentiment patriotique de tout un peuple, il démontre que les chants historiques des Slaves de Bohême ne sont que des supercheries, et plusieurs de vous, Messieurs, reconnaissent ce thème : c'est celui même qu'il reprendra en cette chaire pendant le siège de Paris ; c'est cette déclaration, bien digne de servir d'épigraphe à tout son œuvre :

« Je professe absolument et sans réserve cette doctrine que la science n'a pas d'autre objet que la vérité, et la vérité pour elle-même, sans aucun souci des conséquences bonnes ou mauvaises, regrettables ou heureuses, que cette vérité pour-

rait avoir dans la pratique. Celui qui, par un motif patriotique, religieux, ou même moral, se permet dans les conclusions qu'il en tire la plus petite dissimulation, l'altération la plus légère, n'est pas digne d'avoir sa place dans le grand laboratoire où la probité est un titre d'admission plus indispensable que l'habileté. »

Mais voici que cette pensée reparaît encore dans son discours de réception à l'Académie, et, de même qu'à regarder les portraits de Gaston Paris, on voit que les lignes et l'expression de son visage se sont embellies à mesure qu'il progressait de la jeunesse vers l'âge mûr, puis vers la vieillesse, ainsi cette pensée, qui donne la note profonde de son âme, s'embellit encore en ce troisième et dernier état : « Il faut, avant tout », disait-il, « aimer la vérité, vouloir la connaître, croire en elle, travailler, si on peut, à la découvrir. Il faut savoir la regarder en face, et se jurer de ne jamais la fausser, l'atténuer ou l'exagérer, même en vue d'un intérêt qui semblerait plus haut qu'elle, car il ne saurait y en avoir de plus haut, et du moment où on la trahit, fût-ce dans le secret de son cœur, on subit une diminution intime qui, si légère qu'elle soit, se fait bientôt sentir dans toute l'activité morale. Il n'est donné qu'à un petit nombre d'hommes d'accroître son empire ; il est donné à tous de se soumettre à ses lois. Soyez sûrs que la discipline qu'elle imposera à vos esprits se fera bientôt sentir à vos consciences et à vos cœurs. L'homme qui a, jusque dans les plus petites choses, l'horreur de la tromperie et même de la

dissimulation est par là éloigné de la plupart des vices et préparé à toutes les vertus. »

Certes, ces paroles sont belles, et sans doute ce Collège où Gaston Paris enseigna pendant soixante-trois semestres se réjouit de les entendre encore. Mais tel d'entre vous, Messieurs, songera peut-être : « Sont-elles le propre de Gaston Paris ? En tant qu'elles disent le respect dû à la vérité, la plupart des savants de sa génération n'auraient-ils pu mettre en tête de leurs œuvres des déclarations identiques ? En tant qu'elles respirent une foi qu'on peut croire démesurée aux destinées de la philologie, n'y reconnaissons-nous pas ces formules, entendues ailleurs, que « seul le savant a le droit « d'admirer », ou que « jouir c'est comprendre », ou que « la philologie inséparablement liée à la « critique, est un des éléments les plus essentiels « de l'esprit moderne » ? N'est-ce pas là le ton, l'esprit de *l'Avenir de la Science* de Renan, et si Renan a donné à son livre ce sous-titre *Pensées de 1848* n'a-t-il pas lui-même indiqué par là que ces idées portent déjà la marque du temps et comme sa ride » ?

Il se peut, en effet, Messieurs, si vous regardez ces idées du dehors ; mais nous tous qui avons vu Gaston Paris les réaliser, les vivre, les traduire en belles œuvres et en bonnes actions ; nous qui savons, grâce à lui, de quelles vertus elles sont génératrices ; nous tous à qui notre maître, selon l'expression de M. Louis Havet, « a découvert, par l'orientation de sa vie de travail, la source de la morale, c'est-à-dire la hardiesse de la pensée à se

contrôler elle-même », nous ne croyons pas que ces idées puissent jamais fléchir ni vieillir. Elles ne forment pas une doctrine abstraite, que l'on critique et que l'on juge ; elles sont pour nous la règle acceptée, en nous incarnée, non pas la règle dure, mais la loi souple et forte, la bonne nouvelle qui confère à notre vie sa part de joie et de beauté . . .

Qu'est-ce donc que Gaston Paris apporte de nouveau ? Ceci, si je ne me trompe : le sentiment, inconnu jusqu'à lui, de la largeur avec laquelle le travail scientifique devait être organisé ; l'idée que « la science ne devait pas rester reléguée dans des temples rarement visités où quelques prêtres seuls célèbrent ses rites, mais animer et inspirer toute l'activité intellectuelle d'un pays » ; et tandis que Paulin Paris essayait de vulgariser les romans du moyen âge en leur conquérant un plus vaste public de lecteurs et de lectrices, ce qu'il voulut vulgariser, lui, ce fut l'esprit scientifique, en sorte qu'il imprégnât la vie nationale elle-même.

C'est d'abord dans les méditations de son « poêle d'Allemagne » qu'enivré de savoir comme un humaniste du xv^e^ siècle, riche déjà d'une diversité de connaissances que peut seule expliquer sa singulière force de mémoire, c'est ensuite pendant son noviciat de l'École des Chartes que Gaston Paris dut former ces vastes desseins ; mais comment les autoriser, sinon par des œuvres ? Un grand exemple est un puissant témoin, et, à sa sortie de l'École des Chartes en 1862, il produisit son *Étude sur le rôle de l'accent latin dans la langue française*, où, précisant une loi reconnue par Diez, il

en prouve la constance par la réduction des faits qui semblent la contredire. Il songe alors à traduire la *Grammaire des langues romanes* de son maître et, dès 1863, il en a composé l'introduction. Mais ce n'est pas seulement dans les recherches linguistiques, c'est encore dans l'ordre littéraire qu'il a compris la valeur de la méthode comparative instaurée par Frédéric Diez, et il publie en 1865 son *Pseudo-Turpin* et son *Histoire poétique de Charlemagne*.

Faut-il vous redire à mon tour les mérites de ce grand livre, l'*Histoire poétique de Charlemagne*, et « ce qu'il y avait de merveilleux dans la science de ce jeune homme de vingt-cinq ans qui possédait le vieux-français et le provençal, l'allemand, le flamand, le scandinave, l'italien, l'espagnol, et qui savait disposer avec sûreté les textes empruntés à ces divers idiomes » ? Faut-il vous redire comment il a su s'orienter à travers le chaos des poèmes étrangers, les comparer, prouver qu'ils procèdent tous des chansons de geste françaises ; classer ces chansons de geste, deviner leurs prototypes perdus ; décrire la force de création héroïque qui suscite les légendes et la force d'hérédité ininterrompue qui les transmet et les transforme ; débrouiller le travail des siècles qui a fondu dans la figure épique de Charlemagne les traits glorieux de ses prédécesseurs, les traits ignominieux de ses descendants ? . . .

C'est au lendemain de la soutenance de cette thèse de doctorat, que s'ouvre, pour se prolonger jusqu'en 1872 environ, la période héroïque de

son activité. Il avait formé avec M. Paul Meyer, dès l'École des Chartes, « dans une émulation qui ne fut jamais une rivalité », ce compagnonnage que la mort a semblé rompre, mais qui unira à jamais leurs deux noms dans l'histoire de notre renaissance philologique. Avec M. Paul Meyer, avec Ch. Morel et Zotenberg, il fonde en 1866 la *Revue Critique*, et la librairie Franck où s'assemblaient les quatre directeurs nous est aussi vénérable que cette arrière-boutique de Le Brethon d'où s'élancèrent jadis les Encyclopédistes. Pour réformer l'Université « qui n'était qu'une administration », pour censurer les travaux inutiles, pour répandre et perfectionner les méthodes, pour « renouveler l'atmosphère de toutes les disciplines historiques et philologiques », ce fut une belle guerre. L'appel de ces jeunes hommes groupa autour d'eux, dès la première année, leurs aînés, Egger, Thurot, Tournier, MM. Gaston Boissier, Michel Bréal, Henri Weil, leurs contemporains, Brachet, M. Émile Picot, M. Rodolphe Reuss, et quarante-trois autres collaborateurs. C'est chose émouvante de relire ces vieux articles de Gaston Paris, à demi improvisés, et tout gonflés de sève. « Presque toutes les conceptions qu'il développa plus tard », dit M. Paul Meyer, « se retrouvent en germe dans ses articles des quatre ou cinq premières années de la *Revue Critique*. » C'est, par exemple, dans le premier volume de la *Revue*, un article sur les *Altromanische Glossare*, de Diez, qui annonce ses cours futurs sur le Glossaire de Reichenau, et tant de travaux sur *l'Appendix Probi*, sur les *Gloses de*

Cassel et sur les *Serments de Strasbourg* ; ce sont, dans les tomes I et III de la *Revue Critique*, à propos des recueils de contes ou de chansons populaires de Bladé et de Bujeaud, des discussions si sûres de méthode qu'au jour où M. Gaidoz fondera *Mélusine*, comme une des nombreuses filiales de la *Revue Critique*, il n'aura qu'à reproduire l'un de ces articles en tête de sa revue comme le programme des folkloristes. Sous divers pseudonymes, des numéros entiers, dit-on, écrits par Gaston Paris seul ; sous sa signature, des articles consacrés à Montaigne, aux *Nibelungen*, au pentamètre ïambique allemand, à Rabelais, à Goethe, à Pascal ; c'est une activité multiple, sans frontières définies ; et, pourtant, dans ce mélange même, on discerne déjà ses trois directions principales, de linguiste, de folkloriste, d'historien de la littérature médiévale, et déjà l'on pressent ce qu'il va devenir : comme linguiste, notre Diez ou notre Ascoli, comme folkloriste, notre Jacob Grimm, comme historien de notre vieille littérature, le grand Paris, *Paris absque pari*, Paris sans rival...

Tandis que des prophètes de malheur annonçaient la fin des nations romanes, il fait paraître, de concert avec M. Paul Meyer, en janvier 1872, la première livraison de la *Romania* ; peu après, en 1875, il contribue à fonder la Société des anciens textes français. Alors, peut-on dire, son œuvre d'organisateur est accomplie ; à cette heure, par son enseignement, par son action dans la Société des anciens textes et dans le Conseil de perfectionnement de l'École des Chartes, par les revues qu'il

dirige, par les élèves qu'il forme, il dispose de toutes les forces qu'il avait médité de susciter ou de consolider; les longs espoirs et les vastes pensers conçus aux jours de la jeunesse, il les voit désormais se réaliser peu à peu . . .

Gaston Paris est un érudit, mais qui a nommé l'érudition « la chercheuse avare et aveugle, qui ne jouit pas de ses richesses ». Il est un savant, appliqué à se dégager de l'illusion personnelle, à maîtriser en lui les puissances trompeuses, et qui pourtant a écrit : « Dans tous les ordres de la pensée et de l'activité humaine, c'est la puissance de l'imagination qui fait les grands hommes; le savant a besoin d'imagination autant que l'artiste. » Il est réfléchi et il est audacieux. Il a le goût du fait, le sens du concret, et aussi des parties d'idéaliste et de poète. Il est libéré de tout dogmatisme héréditaire, et pourtant il a le culte des choses populaires et traditionnelles, l'intelligence passionnée, enfantine et presque mystique de tout ce qui fut de la vieille France. Il semble se confiner dans son moyen âge, et toute la vie moderne retentit en lui. Ses travaux sont d'un spécialiste, mais de lui, comme d'un Scaliger, qui pourrait dire où commence, où finit sa spécialité? Il a la presque universelle curiosité; il est ouvert à toutes les aires des vents de l'esprit. Regardons-le dans l'activité de la recherche érudite, comme tant de fois en ses conférences ses élèves l'ont vu travailler devant eux, avec eux. Il établit le texte du *Fierabras* ou de la *Vie de saint Alexis*, et, pour en classer les manuscrits, il faut les confronter tous,

vers par vers, mot par mot. Il étudie la *Vie de saint Gilles*, et pour en déterminer le dialecte, il faut qu'il dresse la liste de tous les traits de vocalisme et de consonnantisme attestés par la mesure des vers et par les rimes. Il compose le glossaire de l'*Histoire de la guerre sainte*, c'est-à-dire qu'il commence par recopier chaque phrase de ce poème de douze mille vers sur autant de fiches qu'il y a de mots notables dans chaque phrase. Il étudie la légende de *Cymbeline*, c'est à dire qu'il cherche d'abord dans le trésor dispersé des littératures populaires, quarante versions de ce conte. A toutes ces tâches limitées et concentrées, il apporte la patience et les scrupules d'exactitude qui sont les conditions de la probité scientifique ; il y met aussi la coquetterie de l'ouvrier qui aime le bon ouvrage bien fait, que d'autres n'auront pas à recommencer. Mais après avoir considéré l'érudit courbé sur sa besogne, est-ce que vous attendez, Messieurs, que je vous le montre à d'autres jours, en d'autres œuvres, s'évadant hors de l'érudition ? que retournant brusquement la médaille, j'oppose, selon la loi d'un contraste convenu, l'architecte au manœuvre, le philosophe, le poète, le penseur au philologue ? Non, c'est ici même, c'est dans ces travaux de philologue qu'il est tout entier, c'est ici l'œuvre de vie. C'est au cours même de ses opérations érudites que son imagination poétique s'ébranle et s'élance. Le brillant article de *la Revue de Paris* que vous connaissez tous sur la *Légende de Tristan* est sorti de conférences de l'École des Hautes Études, prolongées et reprises pendant

quatre semestres; il est extrait d'un minutieux travail technique ou, pour dire plus vrai, il est ce travail technique lui-même. Tandis que Gaston Paris semble se plier en esclave à des tâches anonymes et presque impersonnelles d'analyste, le généralisateur qui est en lui transmue les faits en idées. Il perçoit entre les faits qui semblent le plus distants des liaisons possibles, il jette de l'un à l'autre le réseau des inductions et des hypothèses, il combine ou dissocie le système de leurs rapports, il pressent la loi qui les enchaîne, et du groupement des faits jaillit enfin la théorie, neuve, hardie, imprévue: tantôt celle qui veut que nos chansons de geste ne soient que le dernier aboutissement d'une épopée mérovingienne, elle-même héritière de l'épopée germanique[1]); ou bien cette théorie, belle comme un mythe de la Grèce, selon laquelle la poésie lyrique est issue en France, dans le haut moyen âge, des fêtes de mai, en sorte que la poésie serait sur notre sol, en sa plus lointaine origine, une émanation du Printemps. Ainsi sont associés en lui, sans qu'on puisse les disjoindre, l'érudit et le philosophe, l'analyste et le généralisateur, pour composer, par l'équilibre des facultés les plus diverses et par leur harmonie, un rare, un noble type humain.

Ces dons harmonieux, il les répand dans une œuvre multiple, qu'il me faut décrire. Pour vous donner l'impression juste de ses dimensions, il faut,

[1]) Gaston Paris l'exposa le premier en des leçons professées au Collège de France, en 1867. (V. la *Romania*, XIII, 600.)

semble-t-il, déterminer ce qu'il a exclu de son domaine, et, par exemple, remarquer que, comme linguiste, il a négligé les patois, la sémantique, les études de syntaxe; que, comme historien des littératures romanes, il s'est plutôt choisi pour son champ d'activité la littérature française des origines à l'avènement des Valois. Pourtant, si je dis qu'il a écarté de ses recherches le moyen âge latin, ses travaux sur l'auteur du *Ligurinus*, sur Egbert de Liége, sur Siger de Brabant me démentiront aussitôt. Si je dis qu'il a moins étudié le xv^e^ siècle français, il me faut ajouter aussitôt que son édition des *Chansons du XV^e^ siècle*, celle du *Mystère de la Passion*, d'Arnoul Greban, ses études sur les *Cent Nouvelles nouvelles*, sur Antoine de la Sale, sur Martin le Franc, sur François Villon, suffiraient à représenter chez un autre savant toute une vie de travail. Il a moins étudié les littératures italienne, provençale, espagnole; mais M. d'Ancona a récemment dressé la liste de ses contributions à l'histoire de la littérature italienne; M. Jeanroy a fait de même pour la provençale, M. Derenbourg pour l'espagnole: et si je vous lisais seulement ces trois listes bibliographiques, elles suffiraient à épuiser une bonne part du temps qui me reste. Me restreignant à la langue et à la littérature françaises, si je dénombre ses éditions de textes, *Saint Alexis*, les *Miracles de Notre Dame*, la *Vie de saint Gilles*, les *Versions rimées de l'évangile de Nicodème*, le *Roman de Merlin*, la *Chronique d'Ambroise*, le *Roman des Sept Sages*, *Orson de Beauvais*, ce sont déjà seize volumes in-8 ou

in-4, l'on en formerait trois ou quatre autres à réunir les textes de moindre étendue publiés en diverses revues. Dois-je énumérer ses mémoires linguistiques sur l'*o* fermé, sur l'amuïssement de l'*s* devant une consonne, sur le pronom neutre de la troisième personne en français, sur la première personne du pluriel, sur les accusatifs en *ain*, sur l'altération romane du *c* latin ? ou ses études merveilleuses de littérature comparée sur les légendes de Saladin, du châtelain de Couci, d'Eliduc, de Trajan, du Juif errant, sur le conte de la Rose dans le roman de *Perceforest* ? Quand je l'aurais fait, et déjà j'aurais pu doubler chacune de ces listes de titres, il se trouve que j'aurais précisément négligé les écrits auxquels il tenait le plus peut-être, n'ayant rien dit encore de ses mémoires sur chacun des genres littéraires du XII^e^ et du XIII^e^ siècles, rien encore sur les chansons de geste, ni sur l'épopée animale, ni sur la poésie lyrique courtoise, ni sur les romans d'aventure, ni sur les romans de la Table ronde, et l'on reste confondu de l'impuissance où l'on se voit à épuiser ce dénombrement.

Certes, cela même est significatif ; mais les romanistes, déjà nombreux, qui se sont faits les biographes de Gaston Paris, éprouvent ici à l'ordinaire un embarras d'un autre ordre et que je veux vous décrire. Parmi tant d'idées et de théories qu'il a semées, lesquelles choisir pour les résumer, sans que ce choix soit arbitraire et semble mesquin ? Parmi toutes ces œuvres, lesquelles sont essentielles ? Parmi tous ces mémoires, où sont les livres ? Si l'on fait la biographie de Taine, par

exemple, elle se découpe nécessairement en quelques périodes qui vont du livre sur *La Fontaine* à l'*Histoire de la littérature anglaise*, de cette histoire au livre de l'*Intelligence*, de ce livre enfin à l'*Histoire des origines de la France contemporaine*. De même pour un Fustel de Coulanges, voire pour un Renan. Chacun de ces créateurs d'idées s'est enfermé plusieurs années dans un vaste sujet, et de chacune de ces retraites successives, un grand livre est sorti. Gaston Paris, au contraire, n'a jamais écrit qu'un seul livre complet, l'*Histoire poétique de Charlemagne*, qui est d'un jeune homme de vingt-cinq ans. Et l'on peut bien masquer cette singularité par un dénombrement oratoire des titres de ses ouvrages ; il reste que ces ouvrages sont des mémoires, des notices, des éditions de textes, des comptes rendus critiques, non pas des livres ; et, ce qui frappe dans cette œuvre, c'en est le caractère parcellaire et dispersé.

Quand il vivait, des amis le lui reprochèrent, publiquement parfois. Par quel ascétisme scientifique mal entendu, lui demandaient-ils, ou par quelle limitation de parti pris, ou par quelle défiance de lui-même s'en tenait-il à ces travaux partiels ? Pourquoi laissait-il sa vie se dissiper et s'user à reviser des ouvrages d'élèves, à corriger les épreuves d'autrui, à faire au jour le jour des comptes rendus critiques pour la *Romania*, à y dépouiller des périodiques étrangers ? Que ne savait-il échapper à ces tâches, se ressaisir, se concentrer, refaire une nouvelle *Histoire poétique de Charlemagne*, créer une œuvre synthétique ? Que ne donnait-il ce que

lui seul aurait pu produire, une grande *Histoire de la littérature française au moyen âge ?*

Gaston Paris souriait et laissait dire. Il savait mieux le secret de sa grandeur, et qu'elle résultait surtout d'un don merveilleux d'ubiquité. Quiconque l'a connu, ou même entrevu, le reconnaîtra ici : il avait le pouvoir, presque magique, de se donner d'emblée à chacun. Venait-on l'entretenir d'une question à laquelle on le supposait presque étranger, qui du moins semblait fort distante de l'ordre actuel de ses travaux ; on commençait à la lui exposer, brusquement il s'en emparait ; déjà et comme par sortilège il s'était transporté au centre de vos préoccupations ; déjà elles étaient devenues siennes : il semblait n'en avoir plus d'autres ; déjà il possédait votre sujet, il en était possédé lui-même, il le fouillait, l'éclairait jusqu'aux profondeurs. Et si quelque autre interlocuteur vous succédait, par une métamorphose aussi soudaine, il s'adaptait à lui.

Par l'effet de cette organisation singulière, jamais il ne voulut limiter sa curiosité, ni la fixer en un système d'idées aux arêtes inflexibles, à jamais précisées. » Les synthèses, ces magnifiques sottes ! » a écrit Alfred de Vigny. Il voulait dire ces monuments imposants et caducs dressés dans leur orgueil par les grands systématiques, qui croient que la vérité historique se construit comme un poème. Gaston Paris la concevait plutôt comme « une vaste équation où la variable oscille sans cesse par l'accession de données nouvelles » ; comme la courbe des vérités spéciales découvertes, chacune

dans son ordre, par des hommes spéciaux ; et toujours il s'appliquait à modifier ces lignes souples, jouissant sans fin de la variété renaissante de leurs aspects. Sa science est toujours sujette à correction et à renouvellement, toujours en mouvement, emportée dans un perpétuel devenir. « Cette étude », écrivait-il d'un ouvrage de M. Léopold Sudre, « clôt une époque, et elle en ouvre une autre » : c'est le plus bel éloge qu'il sût faire d'un livre. Jamais il ne connut le moment où l'on a son siège fait, où l'on met le point final à une œuvre, où l'on se déprend d'elle, où elle se détache de vous pour vous devenir bientôt indifférente et comme étrangère. Volontiers il publie une étude sans conclusions fermes ; si parfois il croit nécessaire de conclure, dans les articles par exemple où il s'adresse au grand public lettré, c'est par une péroraison qui a quelque chose d'oratoire et qui semble n'être qu'une pièce rapportée. Ses vraies conclusions ont la belle modestie de l'incomplet : elles se bornent d'ordinaire à marquer le juste degré d'indécision où la critique doit provisoirement se tenir, à pressentir les quelques solutions possibles du problème posé, à préciser ce qui manque encore en l'état actuel des connaissances pour faire prévaloir telle ou telle théorie, à dire : « Voici les deux ou trois directions nouvelles où il faut chercher désormais. Je reviendrai quelque jour sur ce sujet. » Un de ses élèves suédois a dressé, dit-on, il y a dix ans, la statistique de ces travaux projetés, et composé une vaste bibliographie des ouvrages que Gaston Paris a promis

et qu'il n'a point donnés. Mais depuis ces dix ans, Gaston Paris a publié plusieurs de ces travaux annoncés, et d'autres que lui, partis à la découverte dans les directions par lui indiquées, réalisent peu à peu ses promesses, et réduisent journellement la liste du bibliographe suédois. Par là, l'œuvre de Gaston Paris n'est pas révolue, comme elle le serait, s'il avait dressé un de ces vastes systèmes qui portent la marque et le nom de leur constructeur, mais qui bientôt *datent* et se délabrent. Cette œuvre qu'il n'a jamais voulu clore n'est pas close aujourd'hui qu'il n'est plus, mais vivante, et quand la plupart d'entre nous et de nos écrits auront disparu dans l'oubli, elle vivra encore, indéfiniment féconde, et les travailleurs futurs viendront encore lui demander des suggestions.

Cette disposition foncière, qui est peut-être sa maîtresse forme, explique le besoin, qui fut toujours le sien, de rester en communication perpétuelle avec tous les médiévistes, et sa prédilection pour le travail collectif. D'autres, les systématiques dont je parlais tout à l'heure, s'isolent volontiers, ne gardent de liens qu'avec les quelques savants préoccupés des mêmes problèmes. Gaston Paris, au contraire, présent à tout, attendait, guettait le livre nouveau ; sitôt paru, il s'en saisissait, le vidait de ce qu'il apportait de neuf ; il en rendait compte soit par une courte note, soit par un long article de la *Romania*, soit par un mémoire du *Journal des Savants* ; il y montrait comment cet apport d'éléments nouveaux modifiait la forme des vérités réputées acquises, et la question rebondissait ;

d'autres la reprenaient et, quelques mois, quelques années plus tard, elle lui faisait retour sous une forme imprévue, plus voisine de la vérité ; un nouveau compte rendu, de nouvelles approximations, une nouvelle synthèse provisoire la renvoyaient vers d'autres travailleurs encore, et des problèmes sans nombre marchaient ainsi peu à peu vers leur solution. Choisissons comme exemple ses études sur les légendes du cycle de Bretagne. La série s'ouvre, dès 1866 et 1867, dans la *Revue Critique*, par des comptes rendus des livres de Paulus Cassel sur le Saint Graal, d'Édouard Mall sur Marie de France ; elle se poursuit en 1877 et 1878 par des comptes rendus des éditions de la *Saga* de Perceval et du *Brut* de Munich. En 1879 il publie dans la *Romania* un groupe de lais bretons inédits et trace à ce propos les premiers linéaments d'une théorie sur l'origine celtique de ces légendes et sur le mode de leur transmission aux peuples romans. Ses grands articles de 1881 et 1883 sur *Lancelot du Lac* posent ces problèmes dans toute leur ampleur; il leur consacre au Collège de France cinq cours semestriels, de 1879 à 1885, et pendant cette période il rend compte dans la *Romania* des livres d'Arthur de la Borderie sur l'*Historia Britonum* et sur les *Prophéties de Merlin*, de Martha Carey Thomas sur *Gauvain*, de Joseph Loth sur l'*Émigration bretonne en Armorique*, en 1884, de l'édition de *Cligès* par Foerster. En 1886, paraissent les deux volumes de son édition du *Merlin* en prose, en 1888 son vaste travail du tome XXX de l'*Histoire littéraire de la France* sur les *Romans*

en vers de la Table ronde, en 1890 son *Manuel de l'histoire de la littérature* où un important chapitre est consacré aux romans bretons: dans l'intervalle, il a critiqué dans la *Romania* l'édition de la version portugaise de la *Quête du Saint Graal*, le livre de Heeger sur la légende de l'origine troyenne des Bretons, les travaux de Kaluza et de Mennung sur le *Bel inconnu*, d'Alfred Nutt sur la *légende du Saint Graal*. Mais, dans son étude du tome XXX de l'*Histoire littéraire*, il a hasardé cette hypothèse que la matière de Bretagne est galloise d'origine et qu'elle a été transmise aux trouvères de France par les Anglo-Normands, sous la forme de poèmes aujourd'hui disparus; et cette théorie a soulevé un débat multiple que mènent contre lui MM. Zimmer, Golther, Foerster. En 1901, dans un compte rendu d'*Erec*, Gaston Paris demande à ses adversaires un répit, comme il se faisait souvent entre chevaliers dans les romans arthuriens. Pourtant il ne se retire guère de la lice: il ne cesse de suivre la polémique engagée entre MM. Zimmer, Ferdinand Lot, Brugger; il rend compte des travaux de MM. Wechssler sur Robert de Borron, Schofield sur *Guingamor*, Friedwagner sur Raoul de Houdenc. En 1901—1902, cinq articles du *Journal des Savants* sur le *Cligès* de Chrétien de Troyes prouvent comment cette collaboration incessante à tout ce qui se faisait autour de lui l'a enrichi, et sa dernière leçon au Collège de France, en janvier 1903, consacrée au roman de *Horn*, reprenait sous une forme nouvelle son hypothèse, si vivement contestée, de l'existence des romans anglo-nor-

mands. Or, si l'on suit cette longue série de travaux, on constate que les plus importants ont été parfois provoqués par de modestes comptes rendus, que toutes ces études s'appellent les unes les autres, s'ajustent merveilleusement entre elles, qu'elles composent comme un tissu riche et souple dont les fils, vingt fois repris, ont été vingt fois tramés, assortis, nuancés à nouveau ; on voit que les comptes rendus ne forment pas dans son œuvre une part négligeable, mais caractéristique et essentielle ; et l'on comprend que cette *Romania*, où il critiquait les livres nouveaux, il l'ait appelée « son œuvre de prédilection », et qu'il ait consacré le dernier effort de sa vie à sauver de la ruine le *Journal des Savants*.

Encore ne se contentait-il pas d'attendre que le livre eût paru : souvent, il le suscitait, le surveillait, entretenant avec presque tous les médiévistes une correspondance si multiple qu'elle n'a d'analogue que celle d'un Peiresc ou d'un Voltaire ; dirigeant, de près comme de loin, des équipes entières d'érudits, non pas à la manière de ces savants qui font travailler des sous-ordres, mais pratiquant au contraire le beau précepte :

Que chacun dans sa loi cherche en paix la lumière!

heureux de l'originalité d'autrui, indifférent à ses propres trouvailles, donnant encore et donnant toujours. De la sorte son œuvre est comme mêlée à celle d'un nombre indéfini de romanistes. On peut le constater matériellement au fait qu'on formerait une bibliothèque des livres ou des brochures qui

lui furent dédiés par tant d'érudits conscients d'un service rendu. Ainsi son œuvre a des prolongements et des ramifications sans fin. Il n'a pas écrit, comme M. Meyer-Lübke, une grammaire des langues romanes : demandez pourtant à M. Meyer-Lübke de vous nommer ses maîtres préférés, le nom de Gaston Paris se présentera bientôt dans sa liste ; posez pareille question à M. Antoine Thomas, bien que Gaston Paris n'ait point accompli de travaux lexicographiques suivis ; ou à M. Gilliéron, bien que Gaston Paris n'ait pas conduit d'enquête personnelle sur les patois de France ; ou à M. l'abbé Rousselot, bien que Gaston Paris n'ait point fait de phonétique expérimentale ; ils vous répondront : c'est lui, Gaston Paris, notre initiateur et notre maître.

Et c'était une forme de vie très grande, qui rappelle celle d'un Diderot. Lorsqu'on lui répétait : « Limitez-vous, concentrez-vous, donnez-nous quelque ouvrage d'ensemble » : il répondait : « Quand je serai devenu tout à fait aveugle », et c'est le signe qu'il aimait ce mode d'activité, et que, s'il avait dû y renoncer, il en aurait souffert comme d'une sorte de diminution. Mais loin de se concentrer, prodigue, acceptant au jour le jour, comme elles venaient, les tâches nouvelles, sans désordre pourtant, et sans que l'on sentît jamais chez lui l'excitation cérébrale, mais avec une sorte de sérénité puissante et harmonieuse, il allait semant sans cesse les idées et les bienfaits, et sans cesse élargissait sa vie.

Si l'on veut prendre une idée juste de sa production scientifique, il ne suffit donc pas de par-

courir les fiches pourtant si nombreuses de sa bibliographie ; il faut feuilleter ou bien le *Grundriss der romanischen Philologie* publié par M. Groeber ; ou bien ces annuaires critiques dirigés par M. Vollmoeller où l'on expose périodiquement l'état des questions de la philologie romane : à tous les chapitres, on y lira le nom de Gaston Paris. Ainsi son œuvre n'est pas contenue tout entière dans ses nombreux ouvrages linguistiques, philologiques ou littéraires ; elle est aussi dans sa puissance de suggestion, de direction et de rayonnement, et qui voudrait la décrire, ce qu'il lui faudrait décrire, c'est l'histoire de la philologie romane pendant quarante années, c'en est le rythme et le mouvement.

Dès lors on comprend qu'au jour de sa mort, ce fut dans le monde des médiévistes un désarroi, une stupeur, la sensation d'un arrêt brusque. Tant d'hommes savaient que leur travail partait de lui, reviendrait vers lui ; tant d'hommes se sentaient vivre sous son regard, comme sous celui même de leur conscience scientifique ; tant d'hommes pouvaient dire : *In eo vivimus, movemur et sumus.*

Est-ce donc que je voudrais annexer à son œuvre et absorber en elle l'œuvre de ses émules et de ses disciples ? Rien ne saurait être plus contraire à son esprit, car il fut toujours attentif à mesurer l'apport d'autrui, à reconnaître ses propres dettes, et il est admirable qu'ayant ainsi inséré son œuvre dans celle de ses rivaux, jamais ne se soit posée à son propos aucune de ces mesquines questions de propriété ou de priorité d'idées. Faire

le départ de ce qui est le propre de son génie et de ce qu'il doit à des influences subies, ce serait faire l'histoire de l'érudition médiévale au siècle dernier, et personne n'y serait présentement habile ; mais il est vrai de toute vérité de dire que nul plus que lui ne fut à la fois, au grand sens que Rabelais donne à ces mots, emprunteur et prêteur. Par là, il est un beau type français. Si la France le chérit entre ses fils, ce n'est pas seulement parce qu'elle retrouve en lui quelque chose de sa raison et de sa grâce, de sa force, de son entrain et de son harmonie ; ce n'est pas seulement parce que « nul désormais ne pourra plus étudier l'âme française dans son évolution historique et dans les œuvres où elle s'est manifestée, sans rendre hommage au grand amour qu'il lui a porté et au labeur admirable qu'il lui a consacré [1]) » ; si la France le chérit et se reconnaît en lui, c'est qu'il fut, à son image, accueillant et généreux, prêt à recevoir et prêt à donner ; c'est qu'il a toujours avoué sa dette envers son grand maître Diez ; c'est qu'il a travaillé pour sa part à « constituer sur la terre cette cité de Dieu qu'aucune guerre ne souillera, qu'aucun conquérant ne menacera » ; c'est que, partout où brille un foyer de science, des étrangers ont aimé ce Français, et le pleurent.

Mais ceux-là entre tous le pleurent, étrangers ou français, les jeunes et les vétérans, ceux-là qu'il appelait ses élèves. Quand il mourut : « O mon plus

[1]) Maurice Croiset. *Notice sur la vie et les travaux de Gaston Paris*, lue à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

que père ! » disait l'un, et cet autre « *O et praesidium et dulce decus meum !* » et cet autre : « Nous sommes tous comme des orphelins ! » Ils se cherchaient les uns les autres, eux tous qui s'aimaient en lui. Ils se redisaient ce qu'il avait fait, non seulement pour le bien de leurs travaux, mais pour la formation de leur vie morale ; comment chacun d'eux tour à tour, en telle crise de sa vie, s'était confié à lui, et s'était cru alors le disciple bien aimé, et l'avait été, en effet, au jour de sa souffrance. Ils se redisaient les heures de leur jeunesse où il leur avait appris comment et pourquoi l'on travaille. Et moi, ne dirai-je rien à mon tour de ce qu'il fut pour moi ? Ne devrais-je pas les décrire devant vous, ces heures chères, ces heures sacrées, et n'est-ce pas ce qu'attendait de moi mon ami, M. Alfred Jeanroy, lorsqu'il m'écrivait, il y a quelques jours : « Je m'associe aux paroles que vous allez prononcer ; laissez-y seulement parler votre cœur. . . » ? Oui, au lieu de cette image comme officielle et comme publique du philologue et du savant, j'aurais préféré, moi qui pendant dix-sept ans ai vécu de ses bienfaits, en retracer une autre, plus intime, et plus riche, et plus tendre, au gré de mon émotion et de mes souvenirs personnels ; et je souffre à considérer que d'une existence si diverse et si complexe, de la magnificence de son âme, de ma reconnaissance et de mon amour, je n'aurai montré que le peu que j'en ai laissé transparaître pendant cette heure. Mais j'ai été contraint aujourd'hui, comme lui-même l'avait fait pour son père, à « ne rien dire ici qui ne dût être dit par tout autre à ma place ». Je dirai

donc seulement : si la meilleure leçon que j'ai apprise de lui est qu'il faut travailler de toute son honnêteté intellectuelle, de tout son cœur aussi, selon ce que l'on est, selon ce que l'on peut, à chercher la vérité et à en répandre le culte, cette leçon, je l'ai bien retenue, et par là, par là seulement, mais par là du moins, sa chaire du Collège de France ne sera pas diminuée.

(Hommage à Gaston Paris, leçon d'ouverture du cours de langue et littérature française du moyen âge, prononcée au Collège de France par *Joseph Bédier*. Paris, 1904.)

BARON DE RUBLE

LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES

(EXTRAIT D'UN DISCOURS DE PRÉSIDENCE)

Je reviens, Messieurs, à la Société des Anciens textes. Étudiée dans son ensemble, votre œuvre frappe l'esprit du lecteur par son originalité. Les érudits qui ont consacré leurs veilles à des époques plus rapprochées sont bien placés pour la juger. Retenus à distance par leur spécialité, ils ont le recul nécessaire pour apprécier la hauteur, les proportions, l'harmonie de l'ensemble. Après l'admiration naît, suivant une pente naturelle à l'esprit humain, le désir de tirer de ces élégants volumes les enseignements qu'ils comportent. Les philologues se demandent quel est le genre littéraire qui a rendu les plus grands services à notre idiome. On s'étonne de l'oubli qui, pendant plusieurs siècles, a enveloppé de son linceuil tant de poètes doués d'une inspiration véritable. On voudrait apprendre comment les temps qui nous ont immédiatement précédés et dont nous sommes les élèves, ont apprécié le mouvement littéraire du moyen âge.

Pourquoi l'heure de la justice à l'égard de nos vieux écrivains a-t-elle été si tardive? Le poète et l'historien auraient dû, ce semble, comme les héritiers des grandes races féodales, se montrer curieux de leurs ancêtres. Voilà plus de quatre cents ans que l'imprimerie remplit le monde, et, sauf quelques chroniqueurs qui avaient échappé à un oubli complet grâce à la valeur de leur témoignage, la plupart des auteurs du moyen âge n'ont été publiés que de nos jours. Comment étaient-ils donc goûtés par les maîtres de notre jeunesse?

Le propre des grands siècles littéraires est de dédaigner les âges précédents. Les auteurs du siècle de Périclès méprisaient leurs devanciers, et les poètes de la cour d'Auguste n'avaient pas assez d'épigrammes pour ceux de la République. La France a vu les mêmes injustices. Le XVI^e^, le XVII^e^ et le XVIII^e^ siècles n'ont pas seulement dédaigné la littérature du moyen âge, ils ont méconnu ses services et, pour ainsi dire, lutté d'ingratitude vis-à-vis d'elle. Le XVI^e^ siècle fut le premier et le plus coupable. Fils du moyen âge, il complète et parfait l'œuvre de son père. Viennent les grands écrivains de la Renaissance et la langue française approche de sa perfection. On y trouve encore des inégalités et des empreintes de rusticité gauloise, mais la phrase a pris l'ampleur dont on fait honneur aux contemporains de Corneille; les mots ont un sens sévèrement délimité; les verbes se conjuguent sans confusion; l'orthographe obéit à des règles déjà presque fixées;

d'heureux emprunts à l'Italie et à l'Espagne enrichissent notre idiome sans lui faire perdre son originalité. Voici dans quels termes l'un des plus illustres, le plus grand peut-être, des prosateurs du règne de Henri III, Michel Montaigne, constate les progrès accomplis:

« En nostre langage je trouve assez d'estoffe, « mais un peu faulte de façon: car il n'est rien qu'on « ne feist du jargon de nos chasses et de nostre « guerre, qui est un genereux terrein à emprunter; « et les formes de parler, comme les herbes, « s'amendent et fortifient en les transplantant. Je « le trouve suffisamment abondant, mais non pas « maniant et vigoreux suffisamment; il succombe « ordinairement à une puissante conception. Si « vous allez tendu, vous sentez souvent qu'il « languit soubs vous et fleschit, et qu'à son default « le latin se présente au secours et le grec à d'au- « tres. » (*Essais*, liv. III, chap. V.)

Ainsi Montaigne fait ses réserves sur cette langue chaude et colorée dont il usait si heureusement. Il a cependant prouvé qu'il n'avait pas besoin du grec et du latin pour donner à ses idées les plus capricieuses un relief immortel. Les autres critiques sont plus sévères. D'Aubigné, l'un des plus audacieux, le plus primesautier peut-être des poètes dans un âge qui en a tant fait naître de hardis, regarde comme indigne de son examen « tout ce qui a esté escript en France », dit-il, « auparavant le roy François premier, à cause « de leur barbare grosserie ». Son arrêt final est absolu : « J'ai cogneu, dit-il, plusieurs esprits assez

« cognoissants qui faisoyent profession de tirer « de belles et doctes inventions du Roman de la « Rose et de livres pareils. Je me mis à leur « exemple à essayer d'en faire mon profit. Certes « je trouvay à la fin que c'estoit *aurum legere « ex stercore Ennii.* » Pour lui la poésie ne commence qu'à Ronsard, qui, dit-il encore, « a coupé « le filet que la France avait sous la langue ». (*Œuvres complètes de d'Aubigné,* t. I, p. 457, édit. Lemerre.)

Le XVII^e^ et le XVIII^e^ siècles, absorbés par l'étude de l'antiquité ont encore plus mal traité la littérature du moyen âge; ils ne l'ont pas seulement discutée; ils ne l'ont pas connue; ils n'ont pas voulu la connaître. Ils l'ont si bien refoulée dans l'ombre qu'elle n'en est sortie que de nos jours et que le commun des lecteurs a dû croire que la langue de Corneille et de Bossuet avait été forgée de toutes pièces par les grammairiens de Port-Royal. Rollin, le créateur de la pédagogie, Vaugelas, Ménage, le P. Bouhours, les premiers qui se soient occupés de philologie, parlent du moyen âge comme d'une époque obscure, aussi peu étudiée qu'indigne de l'être.

Le XVIII^e^ siècle s'est efforcé d'épaissir les ombres Pour les Encyclopédistes tout doit être nouveau; l'homme ne date que d'hier et toute sa science d'aujourd'hui. Voltaire lui-même, qui résume dans son œuvre immense tout le savoir de son temps, n'a rien lu, ou, s'il a entrevu les précurseurs de la Henriade, il les ridiculise par des railleries. C'est avec la même légèreté qu'il écrit

l'histoire et qu'il déprécie par une compassion méprisante les longues recherches et les in-folio des Bénédictins. La Harpe seul, obligé d'être ou au moins de paraître complet dans son cours de littérature universelle, feint de connaître les troubadours, qu'il représente comme des chevaliers damerets « courant le monde en chantant l'amour « et les dames ». Après les avoir loués d'avoir importé la rime, il se lamente sur leur jargon « aussi dur à goûter que difficile à entendre ». Il excuse la scolastique de ne s'être expliquée qu'en latin parce que « aucun peuple ne se fioit « encore assez à sa propre langue pour la croire « capable de faire vivre les productions de l'esprit ». Sa conclusion mérite d'être relevée comme l'exemple de l'aveuglement où la prévention peut retenir un esprit distingué : « La poésie seule, dit-« il, plus audacieuse (que la scolastique), avait « hazardé quelques essais informes (dans sa propre « langue), qui ressemblaient au bégaiement de « l'enfance. Deux hommes pourtant, avant que « l'imprimerie fut connue, furent assez heureux « pour produire dans leur idiome naturel des ou-« vrages qui contribuèrent à le fixer . . . . . Ces « deux hommes furent le Dante et Pétrarque. « L'un, dans un poème d'ailleurs monstrueux et « rempli d'extravagances, que la manie paradoxale « de notre siècle a pu seule justifier et préconiser, « a répandu une foule de beautés de style et d'ex-« pression, qui devaient être vivement senties par « ses compatriotes, et même quelques morceaux « assez généralement beaux pour être admirés par

« toutes les nations. » La langue de Joinville « un « jargon aussi dur à goûter que difficile à enten- « dre » ! L'Enfer de Dante « un poème monstrueux « et rempli d'extravagances » ! Voilà le dernier mot de la critique littéraire au XVIII^e^ siècle.

Cependant, quelques érudits tentèrent des reconnaissances dans les anciens manuscrits. En 1756, Barbazan publia des *Fabliaux et contes*, dont Méon devait, un demi-siècle plus tard, donner une version accommodée au goût du temps. Lacurne de Sainte-Palaye voulut faire plus et mieux, mais il n'arriva point à mettre en œuvre les immenses travaux de copie et de compilation qu'il avait faits ou dirigés. Les travaux d'érudition en général subirent un temps d'arrêt pendant la période révolutionnaire, et le XIX^e^ siècle, en ses premières années, ne se montra pas plus favorable à l'étude de notre vieille langue et de notre vieille littérature que l'époque précédente. L'école classique était composée de fils de Voltaire ou de Rousseau, dont la généalogie littéraire ne remontait pas au delà de Malherbe. Un petit nombre de bibliophiles se disputait obscurément dans les arrière-boutiques des bouquinistes les beaux exemplaires du Roman de la Rose, les éditions originales des œuvres de Christine de Pisan, d'Alain Chartier, de François Villon, de Gringore, des poètes de la Pléiade, et les faisaient relier, sans les lire, par les artistes à la mode. Il faut arriver à Raynouard et à Roquefort pour trouver, en faveur des anciens monuments de notre langue, un essai d'exploration sérieuse, mais gâtée par

des hypothèses, qui prouvent combien l'éducation des savants, et à plus forte raison du grand public, contenait de lacunes. Après 1830 les publications de Paulin Paris, qui vécut assez pour être l'un des fondateurs et le premier président de notre Société, de Francisque Michel, de Le Roux de Lincy, marquent un progrès très sensible dans l'appréciation et l'étude critique de nos anciens auteurs: mais les tentatives si méritoires de ces savants ne dépassèrent pas les limites des cabinets des curieux et furent découragées par l'indifférence générale. C'est à peine si la collection des anciens poètes de la France, commencée et poursuivie avec ardeur pendant quelques années par Guessard, obtint plus de faveur. Je fais appel aux souvenirs des hommes de ma génération, qui ont commencé ou terminé leurs études vers le milieu de ce siècle. Ont-ils jamais entendu parler dans leurs classes d'humanités des chansons de geste, des romans d'Arthur, de l'épopée carolingienne, des chansons des trouvères, de cette immense littérature, éclose à l'ombre des cloîtres ou des donjons?

C'est à vous, Messieurs, c'est à la Société des Anciens textes qu'appartient l'honneur d'avoir repris ces études, qui trouvaient plus de faveur hors de notre pays. Guidés par de savants philologues, vous avez feuilleté avec courage les manuscrits des bibliothèques de France et de l'étranger. Vous en avez tiré des romans en prose et en vers, des chansons de geste, des fabliaux, des mystères, qui transportent le lecteur dans un

monde inconnu à force d'avoir été oublié et qui le font vivre de la vie du moyen âge. Plus heureux que vos prédécesseurs, vous avez pu procéder avec méthode, dédaigner la faveur des éditeurs intéressés, donner dans vos recherches la première place à la science, planer au-dessus de cette popularité vaine qui s'attache souvent aux sottises imprimées, suivant le mot de Beaumarchais, et jamais aux bons ouvrages. Votre œuvre infuse un sang nouveau. Est-ce trop dire qu'elle nous fait espérer le rajeunissement de notre production intellectuelle? L'avenir donnera peut-être raison à ces espérances. Quoi qu'il en soit, vous avez bien mérité d'autre part la gratitude de vos contemporains. Vous avez initié les indifférents à un mouvement littéraire dont ils ne soupçonnaient pas l'existence, et démontré, par des exemples, les origines diverses de la langue française. Enfin vous nous avez donné les moyens de juger, depuis le règne de Charles le Chauve jusqu'à celui de Louis XII, les progrès de cet idiome qui, en servant à l'interprétation de tant de sentiments héroïques, a rendu d'aussi grands services à la gloire de la France que les victoires de nos armées.

(Bulletin de la Société des Anciens textes. Dix-huitième année. Paris 1892. P. 45—51.)

A. JEANROY ET L. HAVET

FRÉDÉRIC MISTRAL

La mort de Frédéric Mistral, survenue le 25 mars 1914, est un événement qui ne saurait laisser indifférent aucun de nos lecteurs. Nous n'essaierons pas de retracer en quelques lignes cette carrière si pleine, d'une si admirable unité, sur laquelle il nous a fourni lui-même les plus précieux renseignements. Mais nous nous en voudrions de ne pas rappeler l'immense service que Mistral a rendu aux études dialectales par la publication de ce vaste dictionnaire, qui embrasse tous les dialectes méridionaux, de l'Océan aux Alpes, véritable » Trésor « où sont résumées, rectifiées, complétées tant d'ébauches antérieures; seule une lucide intelligence comme la sienne, aidée d'une tenace volonté, pouvait mener à bien cette entreprise gigantesque, comparable à celles de Henri Estienne et de Littré [1])

[1]) On peut lire sur la composition et les caractères du *Trésor doù félibrige* l'intéressant article de M^me^ Minckwitz dans la *Germanisch-romanische Monatsschrift*. 1913, p. 527—43.

Sur Mistral poète, on nous permettra de renvoyer au magistral article écrit par Gaston Paris 1894[1], auquel il n'a rien été ajouté d'essentiel depuis, et de reproduire les paroles prononcées par M. Louis Havet dans la dernière séance de la Société fondée en l'honneur de ce maître éminent, dont Mistral était membre; la hardiesse et l'originalité de la tentative qui a donné naissance au félibrige y sont caractérisées avec une hauteur de vues et un bonheur d'expression auxquels nous ne nous flatterions pas d'atteindre:

»Il n'est rien que la mort épargne: mais à sa bien-aimée *lengo mespresado*, Mistral aura donné d'abord un soudain renom européen et planétaire, ensuite, dans la mesure qui est à la portée d'un seul homme, ce lustre sérieux, durable et charmant qui naît de la poésie à la fois châtiée et inspirée. Il a magnifié la petite patrie, où notre tendresse s'attache par le souvenir des yeux, et l'autre petite patrie, la langue maternelle, qui est la musique des années naïves et qui a été le premier lien entre les cœurs. Il a redécouvert la vie rurale, et, avec elle, les plus anciens spectacles qui ont initié nos ancêtres à la beauté des mouvements humains. Il a remis en valeur aussi l'amour ingénu, qui est l'instinct même de la vie et l'éveil spontané de notre noblesse morale; tel l'amour de »l'enfant Gérart«, qui prend Oriour entre ses bras en silence, et l'amour d'Oriour, qui sans mot dire suit Gérart »en sa contrée«. C'est que sa chère

[1]) *Revue de Paris*, 1er octobre et 1er novembre 1894; reproduit dans *Penseurs et poètes*, Paris 1896. p. 62 ss.

langue paysanne lui permettait d'être primitif et simple, de laisser à d'autres les ambitions de la psychologie et de faire sourdre, dans le pays de Maillane, une Hippocrène qui fût en même temps une fontaine de Jouvence«.

(Annales du Midi. Juillet 1914. P. 409—10.)

DEUXIÈME SECTION

VUES D'ENSEMBLE

ANTOINE THOMAS

LES LANGUES ROMANES

Messieurs,

En inaugurant aujourd'hui dans cette enceinte l'enseignement des langues romanes, je me sens avant tout un double devoir à remplir: remercier le Ministre qui a bien voulu me confier une tâche aussi importante, — tâche qui, pour être en rapport avec mes travaux antérieurs, n'en est pas moins lourde à mon inexpérience; — remercier aussi, et plus vivement encore, les professeurs éminents de cette Faculté qui, depuis longtemps, avaient reconnu l'utilité de cet enseignement, qui, à plusieurs reprises, en avaient demandé la création, et qui, cette création obtenue, ont fait à leur nouveau collègue un accueil dont il a été touché plus profondément qu'il ne saurait le dire.

Pour ajouter une chaire nouvelle à celles que possédait déjà la Faculté des lettres de Toulouse, chaires si brillamment occupées et qui lui valent une si légitime réputation, il a fallu assurément

plus d'une raison sérieuse. Je suppose qu'avant de donner ainsi à la philologie romane une place de plus dans les cadres universitaires, on s'est livré à une longue et minutieuse enquête, et j'imagine qu'on a soigneusement interrogé ladite philologie romane, pour savoir quels avaient été jusqu'ici ses moyens d'existence. L'enquête ne se sera peut-être pas bornée à la France. Si, comme tout porte à le croire, on a jeté un coup d'œil sur ce qui se passe à l'étranger, on aura pu constater un fait qui, au premier abord, ne laisse pas que de surprendre : on aura vu que c'était dans les pays romans que la philologie romane était le moins enseignée. En Allemagne, il n'y a si petite université, — et vous savez que les universités abondent, petites et grandes, dans la docte Allemagne, — il n'est, dis-je, si petite université allemande qui ne tienne à honneur d'avoir sa chaire de langues romanes, si bien que les pays de langue germanique, à eux seuls, contiennent plus de romanisants que le reste de l'Europe entière. En Espagne et en Portugal, sauf quelques brillantes, mais rares exceptions, on paraît trop se désintéresser de ces études, comme, il est vrai, de beaucoup d'autres. L'Italie s'y est mise assez tard; mais enfin elle possède aujourd'hui, sinon des groupes nombreux d'étudiants, au moins des professeurs distingués, — quelques-uns même tout à fait éminents, — à Rome, à Naples, à Florence, à Pise, à Bologne, à Padoue et à Milan. En France, jusqu'à ces dernières années, la philologie romane n'était enseignée qu'à Paris, tout comme le sans-

crit, le zend ou le chinois. Là, il est vrai, elle avait pour représentants trois hommes dont le monde savant s'accorde à reconnaître l'incontestable supériorité, et que je suis heureux autant que fier d'avoir eus pour maîtres : MM. Gaston Paris, Paul Meyer et Arsène Darmesteter. C'est au Collège de France, à l'École des Chartes, à l'École pratique des Hautes Études, que j'ai pu profiter de leurs leçons; aujourd'hui, à ces trois établissements on peut, Dieu merci, ajouter la Sorbonne, dont les portes se sont ouvertes toutes grandes à M. Darmesteter. . .

Vous savez, Messieurs, quel est le titre officiel de cette conférence : langues et littératures romanes. Quelques-uns de vous, peut-être, — et cette supposition n'est pas une simple formule oratoire, car j'ai eu la preuve du fait dans plusieurs conversations particulières, — quelques-uns de vous donc ont été étonnés de ce titre, et ne s'expliquent pas très bien le pluriel qu'il renferme. Il y a là un malentendu qu'il importe de faire cesser immédiatement. On a l'habitude ici, comme dans tout le Midi, d'appliquer exclusivement le nom de langue romane aux différents dialectes du midi de la France, que l'on englobe ailleurs sous le nom général de langue d'oc ou provençal; permettez-moi de rechercher l'origine et la raison d'être de cette dénomination; vous verrez tout de suite les défauts qu'elle présente au point de vue de l'étude comparée des langues, et vous conviendrez, je l'espère, qu'il y a avantage à la remplacer par une autre.

Le mot *Romanus*, qui désignait uniquement à l'origine un habitant de la ville de Rome, ne tarda pas à prendre une extension de sens en rapport avec les destinées de cette ville extraordinaire. Un édit célèbre, que l'on attribue généralement à l'empereur Caracalla, accorda le titre de citoyen romain à tous les hommes libres des provinces anciennement conquises qui faisaient partie de l'empire : » *In orbe Romano qui sunt*, « dit Ulpien, » *ex constitutione imperatoris Antonini cives Romani effecti sunt.* « Dès lors, on peut le dire, tous les habitants du monde civilisé eurent un droit égal à s'appeler *Romani*. Cette solidarité entre tous les membres de l'empire, où Italiens, Gaulois, Ibères, Daces et autres se trouvaient réunis sous le même nom comme ils étaient gouvernés par les mêmes lois, se resserra encore davantage en présence des éléments étrangers, de tous ces peuples germaniques, confinés d'abord au delà des frontières, mais qui ne tardèrent pas à les franchir en envahisseurs, et que l'on engloba également sous une appellation commune, celle de barbares. *Barbarus* et *Romanus* sont continuellement opposés l'un à l'autre chez les écrivains latins de l'extrême décadence. On en arriva même à créer un mot nouveau pour exprimer plus nettement encore cette idée nouvelle : le mot de *Romania*, synonyme de *Imperium Romanum*, formé analogiquement, d'après les anciens termes géographiques de *Gallia*, *Italia*, *Britannia*, etc. A cette opposition entre les races, les lois et les mœurs, répondait une opposition, plus forte encore

peut-être, entre les langues. Nulle part elle n'est mieux indiquée que dans ces vers souvent cités, où Fortunat, s'adressant au Franc Charibert, lui dit :

Hinc cui Barbaries, illinc Romania plaudit :
Diversis linguis laus sonat una viro.

La langue officielle de Rome et de l'Empire était le latin, et ce nom de *lingua latina* lui fut toujours conservé. Mais le latin n'était que la langue littéraire. Depuis longtemps déjà il y avait de grandes différences entre cette langue, la seule que l'on écrivît, et la langue vulgaire, la seule que parlât l'énorme majorité de la population. C'est à cette dernière, *sermo vulgaris*, *sermo plebeius*, comme l'appellent les auteurs classiques, que l'on appliqua le nom de *lingua romana*, et ce nom servit à la distinguer à la fois et du latin proprement dit et des idiomes tudesques des envahisseurs.

Je n'ai pas à vous exposer, Messieurs, — et la tâche serait trop au-dessus de mes forces, — comment du monde romain et du monde barbare, se pénétrant l'un l'autre, sortirent peu à peu les nationalités modernes. Le nom de *Romanus*, au sens politique et social, ne se maintint pas au delà des temps carolingiens; au sens linguistique, il vécut plus longtemps. Les Barbares établis dans l'Empire ayant fini par désapprendre leur propre langue, la *lingua romana* ne se trouva plus en présence que du latin, dont elle s'éloignait d'ailleurs chaque jour davantage. Mais, par un

phénomène d'ordre purement linguistique sur lequel j'aurai à revenir, cette langue qui, à l'origine, était, ou peu s'en faut, la même dans tout l'Empire d'Occident et jusqu'à l'embouchure du Danube, se développa plus ou moins sur les divers points de ce territoire immense, si bien qu'à un moment donné elle ne se trouva plus partout identique à elle-même. Ceux qui la parlaient ne pouvaient se rendre compte d'abord de ce phénomène; car, le plus souvent, ils manquaient de terme de comparaison. Chacun continua donc, pendant longtemps, obéissant à la tradition historique, de donner à la langue qu'il parlait le nom de *langue romane*, sans se préoccuper de savoir où commençait et où finissait cette langue, ni quels étaient les voisins qui avaient un droit égal à la copropriété de ce nom. Les fameux serments de Strasbourg de 842 furent prononcés, au témoignage de l'historien Nithard, qui nous les a transmis, *romana et theudisca lingua;* or vous savez que ce précieux texte de *romana lingua* est le plus ancien texte français. A la fin du douzième siècle, un poète nous déclare qu'il chante » *en plana lenga romana*. « Ce poète, Jaufré Rudel, seigneur de Blaye sur la Gironde, est un de nos troubadours, et la langue dont il se sert est la langue littéraire du midi de la France. Plus tard encore, au treizième siècle, un autre poète nous dit qu'il écrit » *en roman paladino* «, c'est-à-dire en roman de cour; ce poète est un Espagnol, Berceo, et la langue qu'il emploie est le castillan.

On finit cependant, la formation des nationalités s'accentuant de plus en plus, par renoncer à ce terme générique de *roman* et par employer des termes plus précis et plus spéciaux pour les langues auxquelles on les appliquait : on dit le français, l'italien, l'espagnol, le portugais. On fut plus embarrassé pour la langue du midi de la France, car elle ne correspondait à aucune nationalité distincte en dehors de la grande nationalité française; d'ailleurs, pendant longtemps, comme l'on n'avait guère occasion d'en parler, peu importait qu'elle s'appelât d'une façon ou de l'autre. Enfin Raynouard vint, et il ressuscita, en faveur de la langue des troubadours, cette appellation de *langue romane*, dont j'ai expliqué plus haut l'origine : ce nom, qui se rattachait à des souvenirs encore vivants du moyen âge, fit rapidement fortune. En le choisissant, Raynouard avait d'ailleurs une raison; il le justifiait par tout un système sur la formation des langues dérivées du latin. D'après lui, cette *lingua romana*, que l'on trouve mentionnée si souvent dans la première partie du moyen âge, n'était autre que la langue des troubadours. Seul, le midi de la France, par un privilège incompréhensible, avait conservé intact ce précieux dépôt que lui avait confié l'Empire romain, et qui, dans les autres pays, avait été diversement modifié et déformé, de façon à produire ici le français, là l'italien, plus loin l'espagnol et le portugais. C'est là une théorie que l'on ne saurait plus accepter aujourd'hui. La langue des troubadours dérive de la *lingua romana* primitive,

c'est-à-dire du latin vulgaire, tout comme le français, l'italien, l'espagnol, le portugais et le roumain; c'est une des langues romanes, et non la langue romane par excellence. Il faut donc, dans l'intérêt de la science, lui donner un nom spécial, analogue, autant que possible, à celui de ses sœurs.

On peut, comme on le fait souvent, l'appeler *langue d'oc*, et l'opposer ainsi au français, désigné fréquemment sous le nom de *langue d'oïl*. C'est Dante qui paraît avoir eu le premier, dans son traité latin *De vulgari Eloquentia*, l'idée de distinguer ainsi les trois langues vulgaires qu'il connaissait, par la façon dont elles expriment l'affirmation. Mais son horizon était trop restreint, et il ne voyait pas que le nom de *langue de si* pouvait être également revendiqué par l'italien, l'espagnol, le portugais et même le roumain. On a encore donné à la langue des troubadours le nom de *langue limousine*, et M. Chabaneau expliquait récemment ce nom d'une façon fort ingénieuse. D'après lui, ce serait le dialecte limousin qui aurait été élevé par les premiers troubadours à la dignité de langue littéraire de tout le midi de la France; la même fortune, vous le savez, est échue au toscan en Italie, au castillan en Espagne. La supposition de M. Chabaneau me paraît assez vraisemblable; mais elle n'est pas encore scientifiquement démontrée. D'ailleurs ce sont les Catalans seuls qui se sont servis de cette expression de langue limousine, et elle n'a pas la notoriété nécessaire pour s'imposer à notre choix. Il vaut mieux s'arrêter au nom de *provençal*,

qui est aujourd'hui employé par tous les savants qui s'occupent de l'étude des langues romanes, et qui a une base historique assez large pour l'emploi que la science moderne lui a définitivement assigné. Le mot *Provincia*, nom de la première conquête romaine dans les Gaules, s'est aujourd'hui localisé dans le nom de la Provence, région située sur la rive gauche du Rhône, et qui ne comprend que trois ou quatre départements. Mais il avait originairement un sens bien plus étendu, et le moyen âge, où les divisions géographiques étaient si instables, l'a longtemps employé dans ce sens. Le comte de Toulouse, Raymond IV, qui prit une si grande part à la première croisade, est appelé fréquemment par les historiens *comes Provincialium:* l'évêque du Puy, Adhémar, *episcopus Provincialis:* enfin le chroniqueur Raoul de Caen nous rapporte un dicton qui avait cours dans l'armée des croisés, et où l'esprit différent du nord et du midi de la France est mis en opposition sous une forme piquante, sinon complètement exacte : » Les Français à la guerre, disait-on, les Provençaux à la table : *Franci ad bella, Provinciales ad victualia.* « Il n'y a donc rien d'excessif à appliquer ce nom de *provençal* au Midi tout entier, et, pour ce qui concerne la langue des troubadours, nous y sommes d'autant plus autorisés qu'eux-mêmes l'ont plus d'une fois désignée sous le nom de *langue provençale.* Ce nom est le seul qu'ait connu l'Italie, où notre littérature du Midi a joué, comme vous le savez, un rôle considérable, et où s'en con-

servent aujourd'hui des manuscrits nombreux et importants. Ainsi donc, il y a tout avantage à adopter le nom de langue et littérature provençales pour désigner la langue et la littérature des troubadours; c'est ce que nous ferons désormais, et nous réserverons le nom de langues romanes à l'ensemble des idiomes dérivés du latin que l'on appelle aussi quelquefois, à cause de cela, langues néo-latines...

L'étude des langues, comparée ou non, se divise naturellement en quatre parties : la phonétique ou étude des sons, la morphologie ou étude des formes, telles que la déclinaison et la conjugaison, la syntaxe, et enfin le vocabulaire. Ces différentes branches de la philologie romane seront successivement l'objet de notre étude, et nous définirons alors avec toute la précision possible le but et la portée de chacune d'elles. La phonétique suffira amplement à nous occuper cette année; permettez-moi de vous en parler avec quelques détails et d'ajouter ensuite un mot sur le vocabulaire.

La phonétique recherche les lois d'après lesquelles les sons latins se sont modifiés dans leur passage aux langues romanes; ces lois sont purement matérielles et trouvent leur explication dans une étude attentive de l'organisme de la voix; toutefois, comme la voix humaine n'est pas seulement le produit inconscient de l'organe qui sert à son émission, mais qu'elle obéit aussi à l'intelligence, les lois matérielles de la phonétique se trouvent souvent contrariées par les lois, ou,

si l'on veut, par les caprices de l'analogie. La loi capitale de la phonétique est la loi de l'accent tonique : les langues romanes conservent toutes l'accent tonique sur la syllabe qui avait cet accent en latin. » L'accent, « a dit justement Diez. « est le pivot autour duquel tourne la formation des mots. « Il ne s'agit, bien entendu, que des éléments latins qui ont passé aux langues romanes dans la période de formation, et les lois de la phonétique ne sont pas applicables aux mots savants, qui ont été empruntés après coup aux langues anciennes, comme aux langues modernes étrangères. Le français, une fois formé, a de bonne heure perdu le sens de l'accent latin, et la façon déplorable dont on nous a appris, dans les lycées, à prononcer cette dernière langue n'est certes pas faite pour le lui rendre de sitôt. De là une différence capitale entre les mots savants et les mots populaires, ces derniers toujours fidèles à la loi de l'accent, les premiers la violant d'ordinaire outrageusement. Il est arrivé plus d'une fois que le même mot a été introduit dans la langue et par la voie populaire et par la voie savante; alors on a ce qu'on appelle des *doublets* ou doubles formes. *Porche* et *portique* constituent un doublet du latin *porticus:* au premier abord, la seconde forme, *portique,* est bien plus voisine du latin que la première. Il en est ainsi, en effet, sur le papier, mais non aux yeux du linguiste. Celui-ci sait que les Latins prononçaient *pórticus,* tout comme les Italiens d'aujourd'hui prononcent *pórtico,* et ceux qui connaissent le rôle capital de

l'accent dans la prononciation penseront que le mot *porche* aurait paru moins étrange à l'oreille de Cicéron que celui de *portique*. Il y a, vous le savez, une ville d'Italie dont le nom est précisément le pluriel de ce mot latin *pórticus;* les habitants de cette ville, fidèles à la tradition, l'appellent *Pórtici*, et si nous autres Français, reprenant la tradition interrompue de notre vieille langue, et nous conformant à la terminaison italienne, nous l'appelions *Pórchi*, ils auraient assurément moins de peine à la reconnaître sous cette forme que sous notre prononciation légèrement ridicule de *Porticí*.

Une autre loi purement physique, dont il est intéressant de rechercher les applications dans le domaine de la phonétique, est ce qu'on appelle la loi du moindre effort. L'organisme vocal se fatigue peu à peu de la prononciation des mêmes sons, et il cherche tous les moyens de diminuer cette fatigue en simplifiant ces sons qu'on l'oblige à émettre. S'agit-il des consonnes? La forte se changera insensiblement en une douce, et celle-ci finira même souvent par disparaître. Le *t* primitif, isolé entre deux voyelles, s'affaiblit en *d*, et ce *d* lui-même n'a qu'une existence précaire; mais jamais nous ne verrons un *d* se transformer en *t*. Ainsi le latin *amata*, participe passé féminin de *amare*, qui, en italien classique, reste tel quel, est devenu *amada* dans la plupart des dialectes de la péninsule; la même forme avec un *d* est celle de l'espagnol, du portugais et du provençal; mais à l'extrême nord des pays de langue d'oc

comme des pays de langue italienne, nous trouvons la forme *amaa*, où le *d* a disparu. Le français possédait encore ce *d* au milieu du onzième siècle, comme le montre le *Poème de saint Alexis:* mais dès le commencement du douzième, il l'a laissé tomber et dit *amée*, forme remplacée plus tard, sous une influence analogique, par la forme actuelle *aimée*. Les voyelles n'échappent pas à l'action de cette même loi : nous voyons des triphtongues se réduire à des diphtongues, et ces diphtongues à leur tour passer au son de simples voyelles. Il n'y en a pas d'exemples plus curieux que dans nos mots français qui se terminent par le suffixe *-eau* = lat. *-ellum*. L'ancien français prononçait certainement les trois lettres qui composent ce suffixe, et en formait une triphtongue réelle : ce son *eau*, qui paraît si étrange à notre oreille, s'est maintenu dans plus d'un de nos patois. Peu à peu l'*a* et l'*u*, se combinant plus intimement, produisirent un son simple, celui de *o* ouvert; il n'y eut donc plus qu'une diphtongue composée de *e* et de *o:* l'existence de cette prononciation est attestée par tous les grammairiens du seizième siècle. La langue actuelle à son tour, et depuis longtemps déjà, a supprimé le premier élément de cette diphtongue, et n'a plus gardé que le son *o:* mais par une sorte de compensation, la chute de l'*e* a été atténuée par l'allongement de l'*o*, qui, du son bref et ouvert qu'il avait originairement, a passé au son long et fermé qu'il possède aujourd'hui, au moins dans la prononciation correcte du français.

L'étude du vocabulaire des langues romanes nous révèle un fait dont je n'ai pas parlé jusqu'ici, mais que je ne saurais passer sous silence, ne fût-ce que pour repousser les conséquences exagérées que l'on en a quelquefois tirées : il est avéré qu'en dehors du latin, ces langues ont emprunté un certain nombre de mots à des idiomes étrangers. Je ne sors pas, bien entendu, de la période de formation, et pour mieux me limiter, je ne parlerai que du français et du provençal. Quelques-uns de vous auront trouvé peut-être qu'en regardant le français et le provençal comme des transformations toutes naturelles de la *lingua romana* primitive, j'ai oublié deux facteurs importants de ces langues, l'élément celtique, qui existait dans la Gaule avant la conquête romaine, et l'élément germanique, qui y a été apporté par les invasions barbares. C'est qu'en effet ces deux facteurs sont tout à fait négligeables, et qu'ils n'ont pas dans la formation de nos deux langues l'importance qu'on leur a quelquefois donnée. Le celtique cessa d'être parlé en Gaule vers le sixième ou le septième siècle, sauf dans l'Armorique, où d'ailleurs de nombreuses immigrations venues de la Grande-Bretagne contribuèrent à le maintenir; quant aux Germains, non seulement ils n'imposèrent pas leur langue aux Gaulois romanisés parmi lesquels ils s'établirent, mais ils finirent par l'oublier eux-mêmes pour parler la langue romane qu'ils entendaient autour d'eux. Toutefois, pendant cette cohabitation assez longue du latin vulgaire avec le celtique d'abord, puis avec les

idiomes germaniques, le premier emprunta aux deux autres un assez grand nombre de mots, comme il nous arrive tous les jours d'en emprunter à l'anglais ou à l'italien. Ces emprunts sont d'ailleurs peu considérables : le nombre des mots français ou provençaux d'origine germanique ne s'élève guère au delà de cinq cents, et je ne crois pas que ceux que l'on peut, d'une façon certaine, rapporter au celtique atteignent le chiffre de cent. Voilà donc, en somme, à quoi se réduisent à peu près, sur le français et le provençal, l'influence celtique et l'influence germanique. On peut dire qu'elles sont tout à fait insignifiantes, car elles ne portent que sur le vocabulaire : et la linguistique nous apprend que le vocabulaire d'une langue est ce qu'il y a de moins essentiellement lié a la constitution interne et à l'essence même de cette langue. L'anglais a emprunté au français du moyen âge une foule de termes; mais ces emprunts, fussent-ils cent fois plus nombreux, n'empêcheront jamais l'anglais d'être une langue germanique. Le vocabulaire du roumain renferme certainement beaucoup plus de mots slaves, magyars ou autres que de mots d'origine latine, et pourtant personne ne songerait à contester au roumain sa qualité de langue romane. C'est qu'en effet l'élément constitutif d'une langue réside dans les formes grammaticales : c'est là ce qu'il y a en elle d'essentiel, ce qui permet de lui assigner sa place dans la famille linguistique et d'établir les liens de parenté qui l'unissent aux autres langues. Comme nous le montrerons en

son temps, ni le celtique ni l'allemand ne sauraient prétendre, à ce point de vue, à la moindre influence sur le français ou sur le provençal.

Par l'étude de la phonétique et du vocabulaire, nous arriverons à découvrir la forme originaire de la plupart des mots dont se servent les langues romanes : c'est à ce résultat, dont la recherche est souvent passionnante, que l'on donne le nom d'étymologie. L'étymologie, vous le voyez donc, ne constitue pas une science proprement dite. A plus forte raison ne saurait-on donner ce nom à toutes les fantaisies auxquelles beaucoup de gens d'esprit, à la suite de Ménage, se sont laissés entraîner, en croyant sincèrement faire de l'étymologie. Toutes les mémoires sont pleines des épigrammes qu'on leur a décochées. C'est des étymologistes de cette trempe que voulait parler Voltaire, quand il a écrit : » L'étymologiste tient peu de cas des consonnes et néglige toutes les voyelles. « On connaît, d'autre part, l'épigramme du chevalier d'Aceilly, à qui l'on voulait faire croire que le mot *alfana*, nom donné par l'Arioste à la jument de Gradasse, venait du latin *equus:*

> *Alfana* vient d'*equus*, sans doute,
> Mais il faut avouer aussi
> Qu'en venant de là jusqu'ici
> Il a bien changé sur la route.

L'étymologie, telle qu'on l'entendait alors et l'étymologie telle qu'on la comprend de nos jours, n'ont pas plus de rapports que l'alchimie du moyen âge et la chimie moderne depuis Lavoisier. Il

est à craindre cependant que quelques personnes ne conservent contre les résultats les plus assurés de la science contemporaine des préventions trop bien justifiées par la fausse science des siècles derniers. A ces préventions, si elles existent encore, il n'y a qu'un moyen de répondre : de même que le philosophe antique démontrait l'existence du mouvement en marchant, de même, en exposant dans tous leurs détails les principes de l'étymologie moderne et en les appliquant, nous arriverons, je l'espère, à convaincre les incrédules de leur justesse et de leur vérité. Nous étudierons minutieusement, et d'après des documents assurés, l'histoire de chaque mot depuis son point de départ jusqu'à son point d'arrivée; nous constaterons, en effet, suivant la parole du chevalier d'Aceilly, que la plupart de ces mots » ont bien changé sur la route. « C'est qu'aussi la route est longue, des premières années de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours; mais en en fixant soigneusement et rigoureusement toutes les étapes, la science peut échapper, soyez-en sûrs, au risque de se fourvoyer.

(*A. Thomas.* Conférence de langues et littératures romanes. Leçon d'ouverture prononcée le 17 décembre 1881. Toulouse 1882.)

GASTON PARIS

GRAMMAIRE HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Messieurs,

L'objet de ce cours est la *Grammaire historique de la langue française.* Je voudrais, dans cette première leçon, définir exactement ce que j'entends par là.

La première question à laquelle j'essaierai de répondre est celle-ci: Qu'est-ce que *la langue française?* Il semble au premier abord que la réponse soit des plus simples; elle ne l'est pourtant qu'en apparence: si on pénètre au fond des choses, on reconnaît bien vite combien cette simple question soulève de problèmes délicats.

La première définition qui se présente, et celle que donneraient sans doute, au premier moment, toutes les personnes interrogées, est celle-ci : la langue française est celle que parlent les Français. Il est clair que cette formule est à la fois trop large et trop étroite, puisque les Bretons,

les Basques, les Corses, les Alsaciens sont français et ne parlent pas français, et que d'autre part, hors de France, les Belges, les Suisses, les Canadiens se servent de notre langue; mais ceux qui emploient cette formule ont conscience de ce double défaut, et si elle ne soulevait pas d'autres objections on pourrait encore l'accepter. Mais il y a des difficultés bien plus graves. Allez en Picardie, en Normandie, en Lorraine, en Saintonge : interrogez le premier paysan venu, vous n'entendrez que fort imparfaitement ce qu'il vous dira : il est français cependant. Ce sera bien autre chose si le paysan qui vous parle est gascon ou provençal : vous reconnaîtrez à grand'peine dans son langage quelques mots que vous devinerez plutôt que vous ne les comprendrez, et pourtant les Gascons et les Provençaux sont des Français. Je ne dis rien, bien entendu, dans ces différentes provinces, des gens lettrés qui parlent également le langage du pays et le français, ou même le français seulement : l'histoire nous apprend d'une façon irrécusable que leurs ancêtres ne le parlaient pas, et que, par suite de circonstances politiques ou littéraires, il est devenu d'usage, dans ces pays, pour les gens cultivés, d'apprendre un langage importé d'ailleurs. — La définition ci-dessus proposée est donc complètement insuffisante.

Dirons-nous que le français est la langue de la littérature française, celle dont l'Académie a dressé le vocabulaire, dont les manuels classiques nous donnent la grammaire? Quoique plus voisine de la vérité, cette réponse laisse encore bien

à désirer. D'abord un grand nombre de mots et de formes, employés journellement dans la conversation, ne se trouvent pas dans les livres; le peuple a son langage à lui, qu'un étranger qui saurait très bien le français classique aurait souvent peine à comprendre; une littérature n'offre jamais que des fragments plus ou moins considérables d'une langue. — Puis, si la précédente formule rencontre bien vite des contradictions géographiques, celle-ci soulève des difficultés chronologiques plus graves encore. Le français du XIII^e^ siècle ne serait donc plus du français? Admettons-le un instant: au XIV^e^, au XV^e^, au XVI^e^ siècle, en sera-t-il de même? Au XVII^e^ siècle, la langue qui existait avant le moment où le français a été, dit-on, *fixé*, n'était-ce pas la langue française? Et les membres de l'Académie auxquels on doit le *Dictionnaire*, avant de l'avoir publié, ne parlaient-ils pas la même langue qu'après? — Cette seconde définition, vous le voyez, est aussi imparfaite que la première.

Pour en trouver une qui satisfasse aux deux exigences d'une définition bien faite, — de contenir tout ce qui est essentiel dans l'objet défini et de ne rien contenir qui n'y soit pas, — il faut exposer sommairement l'histoire de la langue latine sur notre sol.

Le latin populaire, qui, en se modifiant diversement, est devenu les diverses langues romanes, se développa pendant mille ans avec d'autant plus de liberté qu'il n'était pas contenu et sans cesse surveillé par une grammaire officielle, réservée à

la langue littéraire. Il en résulta un parler qui, dans toute l'étendue de l'empire romain, fut sans doute semblable dans son caractère général, mais qui, dans les différentes régions, se différencia rapidement. Pourquoi cette diversité? pourquoi les six grandes langues romanes sont-elles devenues si distinctes, et pourquoi, dans l'intérieur de chaque contrée, tant de dialectes se sont-ils formés? C'est ici un de ces cas, Messieurs, où la science prudente hésite et aime mieux se taire que de donner des réponses qui ne peuvent avoir de certitude. Quelque jour, je n'en doute point, elle sera plus avancée; on peut déjà saisir un certain nombre de faits qui se reproduisent assez régulièrement pour inviter à esquisser quelques règles générales; il est très sûr qu'il n'y a pas d'effet sans cause et que les différences dialectales en ont une comme tous les phénomènes naturels, et il est fort probable qu'on la découvrira plus tard; mais nous n'en sommes pas là, et sauf quelques indications que je me réserve de vous soumettre dans la suite de ces leçons, je dois me borner à constater le fait important dont il s'agit. Tout ce qu'on peut dire avec certitude, c'est que le climat, la race et l'idiome primitif de chaque pays ont été, pour employer l'expression d'un illustre philologue (Littré), les *facteurs* de cette opération lente; mais en quelle proportion ils se sont mêlés, c'est ce que nous ne pouvons préciser exactement.

Ainsi, vers le IX^{e} siècle, le latin populaire se parlait sous un grand nombre de formes voisines,

mais déjà diverses. Les facteurs, quels qu'ils fussent, qui avaient amené cette diversité, continuant d'agir sans relâche, devaient les éloigner de plus en plus l'une de l'autre. C'est ce qui arriva en effet, comme les monuments qui se succèdent à partir de cette époque nous permettent de le constater. Bornons-nous à ce qui se passa en Gaule. Nous voyons d'abord se détacher nettement, — au moins dans leurs dialectes les plus caractéristiques (car il ne faut jamais oublier les transitions par lesquelles un dialecte en rejoint un autre) — deux grands groupes, correspondant aux divisions naturelles du nord et du midi, les deux groupes qu'on a désignés, d'après l'affirmation qu'emploie chacun d'eux, par les noms de *langue d'oc* et *langue d'oïl* ou plus tard *langue d'oui*. C'est dans ce dernier groupe que nous rencontrerons l'objet de nos recherches. Vers le XII^e^ siècle, il devient visible que la langue d'oïl offre à son tour quelques grandes divisions : on peut en distinguer cinq, le groupe de l'est, celui du nord-est, celui du nord-ouest, celui du sud-ouest et celui du centre-nord. On appelle généralement les trois premiers groupes les dialectes *bourguignon, picard* et *normand*. Le quatrième, encore mal reconnu, peut s'appeler dialecte *poitevin*. — Entre ces quatre formes, de toutes façons, se trouve la cinquième, dont le domaine comprend à peu près la Champagne et la Brie, l'Orléanais, le Bas-Maine, le Perche, et surtout au nord la province appelée *Ile de France*, et plus anciennement *France* tout simplement. Ce nom de *France*

ou *Francia* avait bien voyagé, avant de se fixer sur ce coin de terre où je vous parle. La première fois qu'il nous apparaît dans l'histoire, il s'applique à une partie de la Hollande actuelle; puis, à mesure que les Francs s'avancent vers l'ouest, il suit le peuple auquel il est emprunté, et les géographes anciens le marquent de plus en plus près de l'empire romain. Avec les Mérovingiens il passe la frontière, et sous les successeurs de Chlodovech il désigne tout le pays occupé par les Francs, en deçà comme au delà du Rhin. Plus tard il paraît se restreindre à la *Francia occidentalis* ou Neustrie, et enfin sous les Carolingiens il ne s'applique plus qu'à une partie de l'ancienne Lyonnaise, dont le chef-lieu est Paris et dont les ducs s'appellent ducs de France; c'est du moins là son sens propre, car dès cette époque il signifie aussi, quoique plus rarement, le royaume entier que les traités de 843 avaient assigné à Charles-le-Chauve et à ses successeurs: le nom de *Carlinga*, dont on avait appelé ce royaume, comme on avait nommé *Lotharinga* les possessions de Lothaire, ne se maintint qu'en Allemagne et seulement jusqu'au XIII^e^ siècle. La fortune des ducs de France, qui supplantèrent les descendants de Charlemagne et prirent le titre de rois de France, ne contribua pas peu à maintenir cette dénomination; toutefois au moyen âge le mot *France* désigne le plus souvent la province qui reçut plus tard, à cause de sa situation entre de nombreuses rivières, le nom d'*Ile de France*.

Le dialecte parlé dans cette province et dans

les provinces voisines que j'ai énumérées s'appelait donc aussi *français*, et si ce terme, comme le nom de la contrée, s'applique par exception à l'ensemble de la langue d'oïl opposée à la langue d'oc, il veut proprement dire le dialecte central, et sert souvent, dans les textes anciens, à le distinguer du Normand, du Picard et du Bourguignon. Les mêmes causes qui firent que peu à peu la Gaule tout entière s'appela royaume de France, répandirent le français hors de ses limites originaires, et en firent la langue des hommes cultivés du royaume entier; mais au commencement ce n'est, il faut bien le répéter, qu'un dialecte de la langue d'oïl.

A partir du XII^e^ siècle, cette prédominance du dialecte de l'Ile de France sur les autres devient de plus en plus sensible; à la fin du moyen âge il les a tous remplacés comme langue littéraire et s'est même imposé en cette qualité aux peuples qui avaient jadis donné à la langue d'oc une si riche littérature. Langue officielle du royaume, langue de la justice à partir du XVI^e^ siècle, langue de la poésie, et depuis le XVII^e^ siècle langue aussi de la littérature scientifique, le français, adopté par tous les habitants de notre pays qui ont quelque instruction, a réduit les dialectes, jadis ses rivaux, à l'état de simples patois, qu'on se croit en droit de mépriser et qu'on s'efforce de faire disparaître. Grâce à l'influence politique et intellectuelle de la France, il a rabaissé de même les dialectes de langue d'oïl ou d'oc qui se parlent hors de nos frontières, et il a pénétré,

par une fortune sans exemple, dans le monde civilisé tout entier. On a pu rêver pour lui le rôle de langue universelle, et il a du moins été depuis plus de deux cents ans la langue internationale de l'Europe : on a vu au siècle dernier des souverains puissants et illustres le parler presque exclusivement, et traiter comme un patois leur idiome national ; on le voit encore employé chez toutes les nations cultivées comme langue de la conversation et des grandes affaires . . .

Une langue peut être définie : l'ensemble des moyens phoniques qu'emploie un groupe plus ou moins considérable d'hommes pour se communiquer leurs pensées. Elle comprend un certain nombre de sons, qui servent à former des mots, lesquels ont un sens déterminé, sont susceptibles de certaines modifications de forme et de modifications corrélatives de sens, et enfin forment à leur tour des groupes qui s'appellent des phrases. Il résulte de là que toute langue offre à l'observateur cinq grands points de vue : l'étude des sons, — la formation des mots, — leur interprétation, — les modifications qu'ils peuvent recevoir, — la façon dont ces mots se groupent pour composer des phrases. Laissant de côté l'interprétation, qui n'est pas du ressort de la grammaire, je dirai un mot de chacune de ces parties essentielles de la constitution d'une langue.

L'étude des sons s'appelle la *phonétique*. C'est en quelque sorte la chimie du langage ; elle ne nous fait pas encore connaître les organes ; elle étudie les éléments qui les composent. Elle se di-

vise à son tour en deux grandes parties, suivant qu'elle étudie dans une langue le système des voyelles *(vocalisme)* ou celui des consonnes *(consonantisme)*. Dans les voyelles, il faut distinguer la nature, la quantité et l'accentuation. Les consonnes ne sont susceptibles ni de quantité ni d'accent; mais, outre leurs différences essentielles, elles sont sujettes, au moins plusieurs d'entre elles, à des variations de nature et de degré; c'est ainsi qu'on distingue, d'après les organes vocaux qui les profèrent, les labiales *(b, p)*, les dentales *(d, t)*, les palatales *(gh, k)*, etc.; et dans l'intérieur de ces classes se produisent les distinctions de degré entre les *douces* ou *moyennes (b, gh, d)*, et les *fortes* ou *ténues (p, k, t)*. — On voit de suite que la phonétique d'une langue est la base principale et première de son originalité : ce qui vous frappe dès l'abord, si vous comparez le français à d'autres langues, c'est la diversité phonétique. Qui n'a remarqué cent fois, par exemple, quelle différence établit entre les autres langues romanes et la nôtre la substitution de l'*e* muet à un grand nombre de voyelles sonores, ou l'effacement de notre accentuation? Qui n'a senti la barrière que mettent entre les langues germaniques et le français la dureté de leurs consonnes et la force de leurs aspirations? C'est dans cette partie que la linguistique touche de plus près à l'histoire naturelle; c'est là que les influences de la race et du climat se font sans doute le mieux sentir. Et pourtant ce fondement de la connaissance d'une

langue est, le plus souvent, à peine abordé dans nos grammaires.

La *formation des mots* peut être comparée à l'anatomie. Les sons, je viens de le dire, ne sont que les matières premières ; le langage les met en œuvre pour en former d'abord des racines simples, puis des groupes de plus en plus complexes dont il distingue le sens par leur forme. La première de ces opérations ne se produit plus depuis longtemps dans les langues ; elle appartient à leur période primitive, que nous ne pouvons nous représenter que par des conjectures plus ou moins bien établies ; il en est de même de la constitution des thèmes primaires ou radicaux, qui n'existent plus sous leur forme nue dans les idiomes que nous connaissons. Ceux-ci n'emploient pour la formation des mots que deux procédés, la *dérivation* et la *composition* . . .

La *flexion* est l'ensemble des modifications que subissent les mots, suivant qu'ils se trouvent avec d'autres dans tel ou tel rapport ; elle se divise en deux grandes parties, la *déclinaison* et la *conjugaison*. Elle n'embrasse pas la langue tout entière ; un nombre considérable de mots lui échappent : ce sont ceux qu'on appelle *invariables*, et que la grammaire comparée désigne ordinairement par le nom de *particules*, c'est-à-dire les quatre dernières parties du discours *(adverbe, préposition, conjonction, interjection)* : ces particules elles-mêmes (sauf les interjections qui ne sont réellement pas des mots) ont été à l'origine susceptibles de flexion ; mais elles ne le sont plus dans nos

langues. Les six autres parties du discours sont sujettes soit à la *déclinaison (article, substantif, adjectif, pronom, participe)*, soit à la *conjugaison (verbe)*. — En français, la flexion est beaucoup plus restreinte qu'en latin ; c'est ce qu'on a exprimé en disant que celui-ci est plus *synthétique* et celui-là plus *analytique*. La déclinaison n'a pas passé en français, il s'en faut, avec tous les aspects qu'elle présentait en latin : le français a conservé imparfaitement la distinction des *genres* (il a perdu le neutre), plus complètement celle des *nombres*, et il a abandonné celle des *cas*. Pour la *conjugaison*, le même fait se reproduit : les formes de plusieurs personnes se confondent souvent en une seule, et le passif s'est perdu (sauf le participe passé) ainsi que plusieurs temps de l'actif. On a suppléé à ces pertes en employant pour les noms des particules *(de Pierre, à Pierre*, au lieu de *Petri, Petro)*, pour les verbes des pronoms *(je vois, tu vois*, au lieu de *video, vides)* ou des auxiliaires *(je suis aimé, j'avais aimé*, au lieu de *amor, amaveram)*. Mais la flexion n'en existe pas moins encore, et son étude constitue une des parties les plus intéressantes de l'analyse scientifique d'une langue . . .

La *syntaxe* est l'étude du fonctionnement de ces organes ; elle nous fait assister à un ordre nouveau et plus compliqué de phénomènes. Les mots, formés avec les sons qu'a analysés la phonétique et modifiés suivant les règles de la flexion, se groupent pour former des phrases et se subordonnent à l'unité d'une idée. Ici la physiologie

se retire tout-à-fait à l'arrière-plan : la philosophie étudie dans le langage l'image et le moule des opérations de l'esprit. La syntaxe forme ce qu'on appelle essentiellement le génie d'une langue, c'est-à-dire l'ensemble des procédés propres par lesquels une langue s'efforce de rendre la pensée ; elle porte par suite la marque des habitudes et des qualités différentes de la pensée elle-même chez les peuples qui la créent. Le langage atteint avec elle son état le plus intellectuel ; aussi va-t-elle en se développant à mesure que la civilisation d'un peuple grandit et que son esprit s'enrichit et se complique. Au delà, il n'y a que la personnalité même de chaque homme qui parle, personnalité qui, par la culture, se dégage de plus en plus des lois physiques du langage, et arrive à produire le *style*, c'est-à-dire l'art dans la parole. L'étude du style dépasse la grammaire comme l'étude de la danse par exemple dépasse l'histoire naturelle : je n'en parle que pour vous indiquer précisément le point où finit la science du langage.

Ainsi : *phonétique*, *formation des mots*, *flexion* et *syntaxe*, tels sont les quatre aspects sous lesquels on peut étudier une langue. Suivant qu'on les embrasse en général ou qu'on regarde successivement sous chacun d'eux les mots pris isolément, on fait la grammaire proprement dite ou le vocabulaire d'une langue : car le vocabulaire doit comprendre ces quatre parties, et chacun des mots qui le composent, comme le plus petit fragment d'un vaste miroir, doit refléter autant que le miroir entier : il en possède en outre une qui

lui est propre, l'interprétation des mots ; mais pour la commodité du travail, on suppose connu ce qui regarde la phonétique générale et la formation des mots, et on se borne à la flexion et à l'emploi de chaque mot, qui en est la syntaxe. — La *grammaire* au contraire comprend les quatre parties : les deux premières, je le répète, peuvent être considérées comme l'anatomie du langage ; les deux dernières en sont la physiologie. C'est dans ce sens, Messieurs, que je compte traiter ici la *Grammaire de la langue française.* Pour achever le programme général du cours, qui est le sujet de cette première leçon, il ne me reste plus qu'à vous dire ce que j'entends par grammaire *historique.*

On a contesté, avec beaucoup de talent et d'autorité, à la science du langage le droit de figurer dans les sciences historiques : on a soutenu qu'elle appartenait exclusivement aux sciences naturelles. Je ne vois pas, je l'avoue, entre ces deux séries de sciences l'abîme qu'on a voulu y mettre. Les sciences naturelles, dit-on, ont pour objet les œuvres de la nature, les sciences historiques les œuvres de l'homme. Mais l'homme fait lui-même partie de la nature, et ses œuvres sont aussi par conséquent des œuvres de la nature, des œuvres au second degré si l'on veut. Il est certain que les modifications que les langues subissent par le cours des siècles sont produites en grande partie par des causes qui agissent avec la régularité et la constance des lois naturelles, et si l'on entend par sciences naturelles celles où l'observation constate

des lois, la linguistique est à coup sûr une de ces sciences. Ces lois reposent en dernier ressort sur celles de la physiologie et de la psychologie, en sorte qu'on peut dire que dans la hiérarchie des sciences naturelles elle serait à peu près aux deux que nous venons de nommer ce que la biologie, par exemple, est à la chimie et à la mécanique. Mais ce n'est là qu'un des aspects de la question, et si par ce côté la linguistique, bien que dans un sens restreint, a droit de figurer dans les sciences naturelles, elle se range tout-à-fait, par un autre, dans les sciences qu'on appelle historiques.

Ce n'est pas que le langage soit une œuvre arbitraire et volontaire de l'esprit humain, mais c'est qu'il ne peut se produire et se développer que dans un milieu historique. Les langues n'ont pas en elles, comme les êtres organiques, leur loi de croissance et de dépérissement ; elles n'ont pas de forme nécessaire, d'organes en rapport constant avec cette forme, et quand nous les appelons *organiques*, que nous parlons de leur *organisme*, nous ne prétendons pas constituer « un quatrième règne de la nature » ; il faut se garder de prendre, comme on le fait trop souvent, une métaphore pour une définition. On entend seulement par *organique* ce qui est conforme aux lois primitives d'une langue, par *inorganique* ce qui les viole. Mais les langues ne sont pas, toute métaphore à part, des êtres vivants : elles ne naissent pas (ou du moins elles ont commencé une fois pour toutes à une époque bien antérieure à

l'observation), elles ne croissent pas d'après cette sorte de loi propre aux êtres organisés qu'on nomme la force plastique, elles ne dépérissent et ne meurent pas : il n'y a de langues mortes que celles qui ont disparu avec les peuples qui les parlaient ou ont été abandonnées par eux. La part de l'action historique est donc considérable : pour emprunter aux sciences naturelles une de leurs meilleures formules, nous dirons que le développement du langage est *dirigé* par des lois qui lui sont propres, mais rigoureusement *déterminé* par des conditions historiques.

La grande objection, il est vrai, de ceux qui veulent absolument exclure la linguistique de l'histoire, c'est que les volontés individuelles n'ont pas de part au développement des langues, tandis que dans l'histoire politique, celle des lettres ou des arts, ce sont les volontés ou les qualités individuelles qui composent toute la science. Mais ces deux propositions sont également fort contestables. D'une part en effet les volontés personnelles, les conventions influent certainement au moins sur une partie du langage, sur le vocabulaire, qu'on ne peut cependant négliger tout-à-fait ; et la phonétique elle-même, au moins dans les langues cultivées, subit des influences arbitraires : nous voyons chaque jour sous nos yeux notre orthographe, qui est le produit d'une convention souvent bien peu raisonnable, réagir sur la prononciation ; c'est ainsi que nous nous sommes remis à dire des *mœurs*, des *ours*, *registre*, *promptitude*, quand le XVII^e^ siècle disait des *mœur'*, des *our'*, *regître*, *pron-*

titude: que nous prononçons *servir, dormir*, là où la cour de Louis XIV prononçait *servi', dormi'*, et que l'*r* même des infinitifs de la première conjugaison, *aimer, donner*, tout-à-fait tombée dans les patois, reparaîtra un de ces jours, grâce aux efforts des instituteurs primaires. — Et d'autre part, l'histoire des nations, des religions, des littératures et des arts est-elle bien réellement le produit de volontés individuelles et arbitraires? Ne commençons-nous pas à saisir aussi dans ces grands développements des lois que l'initiative personnelle peut entraver ou seconder, auxquelles elle donne occasion et moyen de se produire, mais qui ne lui en sont pas moins supérieures? Et qu'est-ce, après tout, que l'initiative personnelle elle-même? . . . A mesure que la psychologie, qui est encore dans l'enfance, deviendra plus scientifique, l'idée d'arbitraire ira en s'y restreignant de plus en plus, et finira sans doute par en disparaître comme elle l'a fait de la physique. — Pour résumer cette discussion, la division profonde qu'on a voulu établir entre les sciences historiques et les sciences naturelles ne repose donc sur rien de solide : dans les unes comme dans les autres il n'y a que des phénomènes dirigés par des lois et soumis, pour se produire, à des conditions qui les déterminent; mais si on maintient cette distinction, comme on peut le faire pour la commodité du discours, la science du langage appartient aux deux groupes et sert pour ainsi dire de transition de l'un à l'autre.

Le mot *historique*, appliqué à la grammaire

d'une langue, n'implique pas d'ailleurs qu'on étudiera dans cette langue toutes les influences historiques qu'elle a pu subir. Il ne préjuge pas la question que je viens de traiter, car, ainsi que l'a fort bien remarqué M. Max Müller, on dit l'histoire de la terre bien que la géologie soit à coup sûr une science naturelle. Ce mot signifie seulement ici que les phénomènes grammaticaux se produisent non ensemble mais successivement, en sorte que l'état d'une langue à un moment donné de son existence est toujours la conséquence de son état antérieur, modifié soit par les lois qui lui sont immanentes, soit par des causes externes. Il en résulte que prétendre faire la grammaire d'une langue sans connaître l'histoire de cette langue, c'est-à-dire les phases qui ont précédé celle qu'on étudie, c'est renoncer à tout résultat scientifique. Le travail se réduit alors à une simple constatation empirique, comme dans les manuels à l'usage des étrangers, ou à une technique, comme dans nos grammaires ordinaires, qui portent en tête cette maxime : *La grammaire est l'art de parler et d'écrire correctement.* Là où la grammaire empirique constate, la grammaire historique explique : l'une donne, à un moment donné, le *comment* d'une langue, l'autre en donne le *pourquoi* : car, en science, le *comment* de l'antécédent est le *pourquoi* du conséquent.

Il ressort déjà pour vous de la manière dont j'ai défini la langue française que je ne puis l'étudier qu'*historiquement*. Puisque je comprends

sous ce nom le dialecte de l'Ile-de-France depuis sa plus ancienne apparition jusqu'à nos jours, je dois embrasser dans mon examen toutes les périodes successives de ce dialecte. C'est en effet ce que je me propose de faire, mais notre étude ne sera pas rigoureusement bornée là. D'une part elle s'appuiera toujours sur le latin, en s'attachant autant que possible à déterminer les formes du latin vulgaire, qui n'est qu'un état plus ancien du français: elle interrogera aussi les autres idiomes, surtout l'allemand, qui ont concouru à former notre vocabulaire, et parfois influé sur notre grammaire proprement dite. D'autre part, elle s'éclairera sans cesse par la comparaison avec d'autres langues ou dialectes: cette comparaison embrassera trois degrés : d'abord, et le plus ordinairement, nous rapprocherons du français proprement dit les autres dialectes de la langue d'oïl, soit qu'ils se soient développés de même, soit qu'ils offrent des différences avec le nôtre; — puis nous ferons plus sommairement le même travail pour les autres grands dialectes dérivés du latin et surtout pour le provençal, qui forme avec le français une sous-division particulière: — enfin, et beaucoup plus rarement, nous aurons occasion soit de comparer le latin, dans les caractères qu'il a légués aux langues romanes, avec les autres membres de la famille indo-européenne, soit d'emprunter en général à l'histoire d'autres langues quelques faits qui jettent de la lumière sur des faits analogues dans le développement de la nôtre. — En principe, c'est le latin qui sera

la limite de nos recherches ; nous ne poursuivrons pas plus loin notre travail. En effet la tâche de la philologie romane est accomplie quand elle est arrivée à rejoindre au latin les langues qu'elle étudie ; c'est à la grammaire comparée des langues indo-européennes à reprendre la chaîne au point où le romaniste la lui tend et à la continuer pour son compte. — De même nous ne chercherons pas à déterminer quelles sont les causes physiologiques et psychologiques des lois que nous observerons ; c'est à la science générale du langage à profiter des données que lui aura fournies l'étude spéciale d'une langue pour en tirer des conclusions qui dépassent cette étude même. — Examinons rapidement quels seront, dans chacune des quatre parties de la grammaire, les procédés et les résultats de la méthode historique ainsi définie.

La phonétique, envisagée à ce point de vue, prend un caractère tout nouveau. Les sons et leurs modifications ne sont plus seulement des faits, donnés par la réalité, qu'il n'y a qu'à accepter et à enregistrer ; il faut découvrir leur forme la plus ancienne, l'époque et la nature de leurs variations. — Dans le cas spécial qui nous occupe, la grande question est de fixer le rapport de la phonétique du français avec celle du latin. Si nous prenons les deux points extrêmes, le français moderne et le latin classique, nous trouvons une telle différence que nous sommes d'abord portés à voir dans le français une création toute nouvelle. La tâche de la grammaire historique sera

ici de restituer, autant qu'elle le pourra, tous les degrés de l'échelle par laquelle la phonétique latine est devenue la phonétique française, en passant par le latin vulgaire et l'ancien français. — — — — — — — — — — — — — Dans la formation des mots, la grammaire historique du français distingue ce qui a été transmis par le latin et ce que le français a ajouté à son patrimoine soit en fécondant des germes restés stériles, soit en modifiant l'emploi de moyens connus, soit en faisant des emprunts à d'autres langues ; elle montre quelles terminaisons ont été le plus usitées et à quelles époques, quels suffixes sont morts de bonne heure et sont devenus impropres à la création de nouveaux vocables, lesquels au contraire ont gardé leur vitalité et nous servent encore tous les jours. — Dans la flexion, elle suit la destruction toujours croissante du système latin depuis l'importation en Gaule du latin vulgaire jusqu'aux patois actuels de la langue d'oui; elle rend compte des bizarreries de la déclinaison que la grammaire ordinaire se borne à constater ; elle montre dans la conjugaison la prédominance de certaines formes, la désuétude où tombent quelques temps, l'emploi toujours plus fréquent de certains autres. — Dans la syntaxe enfin, partie plus délicate et encore moins bien connue, elle tâche de suivre l'esprit français dans ses efforts successifs pour se construire un instrument qui convienne aux phases de son développement ; elle étudie les modes de grouper les mots légués par la langue latine, et fait voir comment le français

supplée par des procédés sans cesse nouveaux à ceux que les perturbations de la flexion rendent de plus en plus insuffisants. — En un mot, sur la longue route que le latin de Plaute a faite pour devenir le français d'aujourd'hui, la grammaire historique l'accompagne pas à pas, marquant les étapes, indiquant les haltes ou les marches forcées, prenant note avec soin des changements qu'ont éprouvés dans ce grand voyage l'ordonnance et la composition de chaque groupe, comptant les morts et enregistrant les recrues.

Telle est, Messieurs, la tâche difficile que j'entreprends devant vous. Cette année, après une rapide introduction sur la langue latine et quelques indications sur les autres langues avec lesquelles elle s'est trouvée en contact sur le sol de la Gaule, nous étudierons la phonétique ; et si vous voulez bien me prêter le concours de votre indulgence, j'espère passer ensuite à la formation des mots, à la flexion et à la syntaxe. Je serais heureux de pouvoir le faire, et d'avoir enseigné pour la première fois dans son ensemble la vraie grammaire de notre langue. Je me fais peut-être illusion en me promettant un nombre d'auditeurs suffisant, bien que nécessairement restreint ; et cependant il me semble que le moment est heureux pour des études de ce genre. Elles datent d'hier dans notre pays, et déjà elles y trouvent un écho intelligent et sympathique ; sous leur forme la plus savante, elles ont des maîtres et des élèves qui préparent la fondation d'une école philologique française. Sous la forme plus modeste où se ren-

fermera ce cours, elles ont droit d'intéresser autant, et elles le font plus directement encore, puisque leur objet est la langue même que nous parlons tous. Il ne saurait être indifférent de savoir ce qu'est au juste cette langue, d'où elle vient, par où elle a passé, et les lois qui la constituent. Aride au premier aspect, la grammaire historique n'en a pas moins, pour les esprits réfléchis, un attrait sérieux et puissant. L'obscurité étrange, et, comme tant d'autres, si facilement acceptée du vulgaire, qui enveloppe le langage, a quelque chose d'effrayant. Qu'est-ce que cette langue que nous parlons, dans laquelle nous pensons, dans laquelle nous vivons de notre plus belle vie, de notre vie intellectuelle et morale, que nous aimons, et qui nous est cependant si singulièrement étrangère? Chaque génération à son tour, en arrivant au jour de l'existence, s'en saisit, s'y suspend pour ainsi dire, et la repasse ensuite plus ou moins altérée à la génération suivante. Insoucieux, indifférents à tous ces mystères qui nous environnent, nous reprenons les vieux mots sur les lèvres de nos mères, nous les mêlons et les agitons sans cesse pendant notre courte vie, jusqu'à ce qu'ils viennent écrire sur notre tombe ce que nous avons cru être, et nous ne leur demandons presque jamais les histoires qu'ils ont à nous dire, et d'où leur vient cette mystérieuse puissance de faire vivre notre pensée. La grammaire historique nous l'apprend : touché par sa baguette magique, chaque mot nous raconte sa destinée, chaque forme repasse par toutes ses métamorphoses, et

peu à peu des lois fixes, bien que variées, apparaissent à nos yeux. Ramené à la régularité de son développement spontané, le langage n'est plus quelque chose d'extérieur et d'arbitraire ; il retrouve sa place dans l'harmonieux ensemble des choses, dans cette grande trame vivante que tissent les lois éternelles de la nature et dans laquelle sont entrelacés tous les fils de notre frêle existence. La linguistique conduit ainsi pour sa part au plus beau résultat de toute science, qui est de rattacher au grand tout les parties en apparence les plus fragmentaires, et de nous faire sentir la solidarité de chaque détail avec l'ensemble. — En comprenant que notre vie n'est pas un fait isolé et fortuit, que toutes ses manifestations trouvent leur raison d'être, aussi bien que leur expression, dans ce vaste univers dont le microcosme humain est l'abrégé, nous accroissons cette vie elle-même de tout ce que nous y mêlons de nouveau, en même temps que nous diminuons l'importance excessive que tend toujours à s'arroger notre personnalité passagère ; et tout en constatant les lois auxquelles nous sommes soumis, nous jouissons du plaisir élevé de les voir à l'œuvre et de les subir au moins en connaissance de cause.

(*G. Paris,* Grammaire historique de la langue française. Leçon d'ouverture. Paris, 1868.)

MARIO ROQUES

MÉTHODES ÉTYMOLOGIQUES

Rechercher l'étymologie d'un mot, c'est, nous dit M. Thomas, déterminer la forme primordiale qui explique « les formes successives ou coexistantes sous lesquelles ce mot se présente à toutes les époques et dans toutes les variétés de la langue à laquelle il appartient », puis « retrouver dans une autre langue, antérieure ou voisine, le point d'attache de cette forme primordiale[1] ». Pour mener à bien cette recherche, « la seule méthode qui convienne est la méthode historique » ; il faut « étudier comparativement et contradictoirement la succession historique des *faits*, des *sons*, des *idées*[2] ». En d'autres termes, il nous faut connaître l'histoire, qui nous renseignera sur les sources possibles de notre vocabulaire, — les lois suivant lesquelles les sons, éléments du mot, se sont modifiés au cours des siècles dans le domaine auquel ce mot appartient, — les habitudes

[1] *Nouveaux essais de philologie française*, p. 3.
[2] *Ibid.*, p. 11.

suivant lesquelles le sens premier des mots s'altère, et les altérations que la forme a pu subir sous l'influence du sens.

Ce dénombrement laisse de côté l'activité propre à chaque langue, avec ses divers aspects, création de mots nouveaux par dérivation ou composition d'éléments anciens, création (ou modification) spontanée. L'on ne saurait négliger pourtant cette activité sans s'exposer à reconstituer dans des langues anciennes ou étrangères, comme ancêtres de nos formes françaises, des types qu'elles n'ont jamais possédés. Il n'y a pas à insister sur la composition et la dérivation, mais je regrette que M. Thomas n'ait pas fait une place aux créations spontanées, aux onomatopées. De tout temps on a créé, — ou recréé, ou remodelé, — et étendu par métaphore des formes imitatives, dont il serait vain d'aller chercher le point d'attache dans une langue antérieure ou voisine. Ces créations sont particulièrement fréquentes dans les noms d'animaux, — et nous en voyons naître ou renaître tous les jours, surtout dans le langage des enfants, — mais aussi dans d'autres domaines ; pour n'en citer qu'un exemple, nous avons assisté à la naissance de *teuf-teuf*, qui, souvent réduit à la forme plus légère *teuf*, a modifié son sens à la suite des progrès industriels et paraît doué, au moins dans quelques groupes sociaux, d'une force vitale assez intense.

La première tâche de l'étymologiste consistera à suivre dans la tradition écrite l'histoire du mot dont il recherche l'origine, à remonter de docu-

ment en document jusqu'à la forme la plus anciennement attestée ; son travail pourra trouver là son terme, s'il lui arrive d'assister à l'introduction du mot dans la langue ; c'est une bonne fortune qui n'est pas rare pour un historien aussi avisé que M. Thomas. D'après nos dictionnaires, *esclavage* sert ou a servi à désigner un monopole commercial ; en remontant de proche en proche, de Littré au *Dictionnaire du commerce* de Savary des Bruslons (1723), de là à un mémoire de Colbert (1651), puis à un document de 1564, M. Thomas a constaté que, dans cet emploi, *esclavage* désignait un impôt supporté par nos nationaux commerçant en Angleterre et n'était qu'une forme altérée d'un plus ancien *scavage*, et ce dernier le nom même donné en anglais (archaïque) à cet impôt.

Cette recherche de la forme la plus ancienne n'est pas toujours possible faute de documents, surtout pour les mots dialectaux et les termes de métier. Quand elle est possible, elle est toujours utile, car elle dégage le problème étymologique de difficultés accessoires et des causes d'erreur provenant de modifications récentes ; mais le plus souvent elle n'a pas d'autre résultat que de diminuer la distance entre le mot étudié et sa source, elle ne nous mène pas à celle-ci. Pour atteindre cette source, une deuxième étape est nécessaire : l'étude phonétique du mot nous montrera la direction à prendre. L'application scrupuleuse des lois phonétiques déjà établies nous permettra de déterminer pour chaque son les origines possibles,

et pour l'ensemble du mot la combinaison ou les combinaisons originelles possibles. Il ne nous restera plus comme troisième tâche qu'à retrouver, dans le trésor des vocabulaires où le nôtre a pu puiser, la forme phonétiquement correspondante et de sens analogue. Si cette analyse des sons nous laisse dans l'incertitude, nous aurons la ressource, — dont il est prudent d'user en tous les cas, — de comparer au mot étudié les mots équivalents des dialectes voisins : pour ces formes diverses, la série des formes originelles possibles ne sera pas identique, notre choix sera limité au possible commun. Ainsi *ser*, dans l'Ariège, *cer* en Normandie, désignent un « paquet de chanvre ou de lin non roui » : le son initial peut représenter dans un état plus ancien *c* ou *s* ; mais le normand dit aussi *cher*, le picard a le dérivé *chérion* : *ch* ne peut ici provenir que de *c* ; l'*e* de toutes ces formes peut être le représentant d'un *e* ou d'un *i* bref entravés : cela nous permet de remonter à une forme *cerr-* ou *cirr-*, et nous retrouverons cette combinaison dans le latin *cirrus* . . .

Quant aux rapprochements proposés par M. Thomas entre les formes romanes et ces formes originelles connues ou retrouvées, on est bien rarement tenté de s'inscrire en faux contre eux, tant ils sont d'ordinaire satisfaisants pour la forme et acceptables pour le sens.

Nous touchons là au point délicat de la méthode, les rapports de l'étude de la forme et de l'étude du sens dans la recherche étymologique.

M. Thomas a, à diverses reprises, affirmé son intransigeance sur ce principe : la sémantique doi être subordonnée à la phonétique ; les modifications phoniques obéissent à des lois certaines, dont la stricte application permet de passer du connu à l'inconnu ; il n'y a pas de lois sémantiques ; l'on peut expliquer des évolutions de sens constatées, mais non les reconstituer, si l'on n'a qu'un des extrêmes ; on ne doit pas négliger la sémantique, mais elle ne saurait être un guide sûr ; c'est la phonétique qui trace la route de l'étymologiste, la sémantique vient lui confirmer qu'il est dans le bon chemin[1]). De fait, s'il doit se résoudre à sacrifier l'une à l'autre, c'est d'ordinaire la sémantique que M. Thomas laisse au second plan. Ainsi la phonétique seule permet de tirer *cer* de *cirrus ;* la sémantique n'y contredit pas nettement, mais ce n'est pas elle qui a conduit et elle ne pouvait pas conduire à cette conclusion, car de « touffe de cheveux », sens propre de *cirrus*, à « botte de chanvre » le chemin n'est pas direct. M. Thomas ne s'en préoccupe au reste pas beaucoup : entre ces deux sens extrêmes celui de « filasse » a pu servir d'intermédiaire, et cela suffit . . .

Les étymologies de M. Thomas paraissent d'autre part satisfaisantes pour le sens, comme pour la forme. Cependant, si l'histoire des sons y apparaît clairement, car elle en est la raison d'être, l'histoire des significations n'y est qu'ébau-

[1]) *Mélanges*. préface ; *Nouveaux Essais*, p. 28.

chée et cette lacune déçoit, inquiète parfois[1]) : il ne s'agit plus ici du principe de la recherche, mais de la conclusion ; ne devrait-elle pas porter également sur tous les points, sous peine d'être boiteuse ? . . .

Une étymologie, dit M. Schuchardt, est l'histoire sommaire d'un mot, de sa forme, mais aussi de son sens, de ses emplois et de son extension. L'on ne peut isoler la forme du sens et l'on ne saurait étudier l'une sans l'autre. S'en tenir aux faits phonétiques, c'est réduire l'étymologie à un travail mécanique et vain, quelque ingéniosité qu'on y apporte. À quoi peut servir par exemple de reconstituer un type phonétique latin où l'on voudra voir la seule origine possible d'un mot français, quand nous ignorons d'où peut venir ce mot, par quelle voie il est passé, à quels accidents il a été exposé en chemin?

La sécurité qu'on croit trouver dans le principe de la rigueur des lois phonétiques est illusoire : ces lois empiriques sont notre œuvre, le résultat de nos constatations, de nos combinaisons premières ; il faut en faire toujours état dans nos recherches, mais nous ne devons pas oublier qu'elles ne sont ni complètes, ni parfaites, ni surtout supérieures aux faits ; et si cette notion de lois nécessaires signifie seulement qu'il n'y a pas, dans les transformations phoniques, de hasard, d'effet sans cause, on parlera aussi légitimement de lois en sémantique, car là non plus il n'y a pas de caprice. Au reste, on s'accorde

[1]) Cf. art. *baien*, *feuillure*, *laus*.

pour reconnaître des cas d'infraction, d'entrave, etc., d'exceptions en un mot aux lois phonétiques, et ceux-là même qui prêchent la stricte observance acceptent des rapprochements qui, d'après leurs lois, ne seraient pas irréprochables.

Appliquons ces lois : nous constaterons qu'une forme peut être l'aboutissant de plusieurs développements *réguliers* (et, en outre, nous pouvons ignorer des types anciens qui auraient abouti au même résultat par d'autres développements aussi parfaits). Il nous faudra choisir. Mais souvent notre arbitraire aura dû s'exercer déjà dans la détermination de ces possibles phonétiques : car nos lois, fondées sur les identifications les plus évidentes, n'expriment que des rapports assez simples, ne s'appliquent qu'à des groupes de sons élémentaires ; un mot est une combinaison phonique complexe, souvent rare, parfois unique en son genre ; pour l'expliquer, nous devrons combiner des lois s'appliquant à des éléments plus simples. D'après quelle loi plus générale ferons-nous cette combinaison? Quelle est la loi qui nous permettra d'expliquer analytiquement, son à son, le morvandeau *quiérâme* et d'y retrouver les deux métathèses **clemare*, **cremale*, que M. Thomas a supposées pour remonter à *cremasculum* ?

Que l'analyse phonique soit possible et ses résultats non équivoques, l'application stricte des lois phonétiques reposera encore sur un double postulat. Ces lois valent pour tous les sons placés dans les mêmes conditions, sous réserve de mo-

difications accidentelles diverses, qu'on appellera, si l'on veut, analogiques. Toute utilisation de ces lois suppose donc et l'identité des conditions et l'absence d'accidents. L'identité des conditions n'existe pour les sons que dans les mots homonymes; dans tous les autres cas, il n'y a que ressemblance et non identité, et une différence minime peut entraîner des développements phonétiques très divers; mais, pour les mots eux-mêmes, peut-on supposer l'identité des conditions? Tel mot est très employé et celui-ci fort rare, tel groupe social use de celui-là, qui est presque inconnu aux autres. Notons que, d'une période à l'autre, les rapports de ces mots peuvent changer : tel est aujourd'hui de la langue commune qui fut jadis un terme de métier; tel autre, relégué dans quelque argot, fut autrefois d'un emploi général. Bien d'autres différences de conditions encore sont possibles[1]). Nous devons en conclure qu'il y a, à côté de la masse des mots placés dans les conditions les plus communes, des mots à développement isolé ou sporadique, irréguliers en ceci seulement qu'ils ne se laissent pas ramener aux lois moyennes. Quant aux accidents, le mécanisme linguistique est si complexe, si délicat, que les possibilités en sont infinies; que des croisements de mots aient pu, du latin au français, troubler les développements phonétiques, on ne le nie pas, mais là encore on veut ne

[1]) Cf. sur cette question des réflexions sommaires, mais lumineuses, de M. Thurneysen, *Die Etymologie*, Freiburg-i.-B., 1905.

voir que des faits accessoires. De quel droit cependant considérer *a priori* le mot dont on recherche l'origine comme étant le résultat d'un développement simple?

Si donc la recherche phonétique est nésessaire, elle ne saurait suffire ; mais à ses incertitudes il y a des remèdes, et en première ligne l'étude du sens, accompagnant *sur le même plan* l'étude de la forme. Elle ne nous permettra pas seulement de choisir entre les divers possibles phonétiques et d'expliquer les combinaisons complexes qui échappaient à notre analyse, elle suppléera à l'insuffisance de la phonétique devant les développements irréguliers, elle nous mettra sur la trace des causes mêmes de ces irrégularités en nous indiquant les diverses possibilités d'emploi et d'extension d'un mot, elle nous montrera enfin quelles contaminations le sens de ce mot a pu l'amener à subir. Nous déterminerons les divers développements sémantiques possibles, comme les développements phonétiques et en même temps que ceux-ci ; la coïncidence de deux possibles sémantique et phonétique nous donnera la vérité que l'un n'atteindrait pas sûrement sans l'autre.

Pour chaque mot un nouveau travail s'impose donc : établir et préciser l'ensemble, « la masse » des sens ; cette précision, il serait inutile de la demander à des dictionnaires d'usage, souvent même à des recueils techniques : le plus sûr est de se reporter à l'objet dont nous étudions le nom et d'en examiner directement l'aspect et l'usage. Si les mots nous trompent, en effet, les

choses ne devraient pas nous tromper. Mais nous pouvons nous tromper sur leur compte : l'impression que nous recevrons d'un objet coïncide-t-elle avec celle qu'en avaient les créateurs du nom? Les moyens de contrôle ne nous feront pas défaut : nous pourrons confirmer ou rectifier notre impression par comparaison avec beaucoup d'autres, en examinant dans d'autres dialectes, d'autres langues, d'autres familles linguistiques, les dénominations de l'objet étudié. Si la « masse sémantique » ainsi constituée ne suffisait pas à rendre clair le développement de sens que nous voulons établir, elle pourrait utilement s'accroître de tous les mots de sens, non plus identique, mais analogue, dans les divers parlers.

Il est également nécessaire de constituer une « masse » des formes. Un mot est rarement isolé dans une langue : pour la forme, comme pour le sens, il a des proches et des alliés, que l'on n'a pas le droit de négliger. Veut-on l'étymologie de *caillou*? on ne peut séparer ce mot de ses proches, *chail*, *cayeu*, etc.; et, sauf à démontrer que ces mots sont historiquement indépendants, qu'il n'y a entre eux ni communauté d'origine, ni relation accidentelle, toute solution possible pour un seul risquerait d'être ruinée par les conclusions où mèneront les autres.

Dès lors la recherche étymologique doit prendre une orientation nouvelle, ne plus s'exercer sur un mot isolé dont nous chercherons de proche en proche la parenté ou d'un seul coup les origines lointaines, mais sur des groupes sémantiques et

phonétiques dont il nous faudra étudier globalement l'histoire; c'est moins encore des mots que doit partir la recherche, que des objets, des notions, dont il faut examiner d'ensemble les dénominations ou les expressions dans certaines limites d'espace et de temps.

La conception de M. Schuchardt ne tend pas à modifier seulement les habitudes étymologiques, mais presque tout le travail linguistique, car cette méthode nouvelle demande des outils nouveaux: des vocabulaires d'abord, complets et précis, et pour tous les parlers, surtout des vocabulaires techniques, descriptifs; une description ne valant jamais une représentation, il les faudra illustrés. Cela ne suffira pas encore. Le langage est un fait social (on l'oublie trop volontiers), et la linguistique est inséparable de l'histoire de la civilisation: c'est souvent dans des musées ethnographiques qu'elle trouvera des éclaircissements aux difficultés du vocabulaire; ayons des musées régionaux, éléments du grand « musée roman » qui nous donnerait la clef de tant de problèmes de l'étymologie romane. Nous voulons réunir les diverses expressions d'une même notion à travers la *Romania*; des atlas linguistiques conçus comme celui de Gilliéron et Edmont, avec une carte pour chaque notion, nous les donneront[1]), et si les

[1]) Il me semble que les atlas linguistiques donneront autre chose encore : la possibilité d'une chronologie relative des mots et des formes sortira, je crois, d'une étude de leur répartition géographique: cf. là-dessus, et sur la nécessité de rendre compte de la répartition géographique

noms pouvaient y être accompagnés de figures, l'usage en serait plus fécond encore ; pour chaque métier, pour chaque aspect de l'activité humaine, des études d'onomastique grouperont les mots de sens analogues ou d'emplois voisins, par région d'abord ; puis, étendues à des groupes de parlers toujours plus larges, elles constitueront peu à peu les tables de synonymes qui nous sont nécessaires.

C'est un champ immense ouvert à l'enquête linguistique, et il faut souhaiter que l'appel de M. Schuchardt soit entendu de ceux même qui ne croiraient pas à toutes les promesses de sa méthode. Celle-ci me paraît d'ailleurs nécessaire comme méthode de solution définitive : l'étymologie d'un mot ne pourra être considérée comme décisive qu'autant qu'elle tiendra et rendra compte du développement de sens, des modifications de forme, des variations d'emploi et, j'ajouterai, de la répartition territoriale, et cela en accord avec ce que nous savons des procès phonétiques, sémantiques et sociaux apparentés. Je crois encore que cette méthode doit être la méthode de recherche dans les cas nombreux où nous ne pouvons pas, à travers les textes, suivre pas à pas les modifications de forme et de sens et constater des identités entre les mots romans et les types antérieurs, pour les termes techniques en parti-

des mots, Gilliéron et Mongin, *Étude de géographie linguistique : « Scier » dans la Gaule romane du Sud et de l'Est*, Paris, Champion, 1905.

culier, plus exposés aux développements isolés et qui fréquemment doivent leur sens à des métaphores délicates à retrouver.

Faut-il donc renoncer à tout autre travail étymologique? On ne saurait arguer contre la méthode de M. Schuchardt de l'impuissance où nous sommes souvent de l'appliquer en l'absence des instruments nécessaires, ni des dangers de groupement arbitraire qu'elle peut présenter en des mains moins expertes que les siennes. Mais il n'est sans doute pas indispensable de faire appel à ce grand appareil de comparaisons dans des cas où une quasi-identité sémantique jointe à une quasi-identité phonétique impose le rapprochement de deux formes, par exemple pour rattacher le lyonnais *écoisson* « battage de grains » à *excussionem*, comme le fait M. Thomas, et il y a encore à déterminer nombre de rapports de ce genre.

Mais il y a plus. La large et vivante recherche étymologique, telle que la conçoit M. Schuchardt, comporte, si l'on veut qu'elle aboutisse à des résultats certains, un menu travail de critique et de classement qui reste applicable à des groupes de mots restreints.

On se propose de grouper les mots analogues : il est cependant inutile de mêler mots anciens et créations ou emprunts récents, il serait fâcheux de se tenir à la forme moderne, si nous pouvons atteindre un état antérieur, et il est utile de faire l'histoire des mots dans la tradition écrite. — Les

possibles sémantiques seront combinés avec les possibles phonétiques ; mais, pour déterminer sûrement ceux-ci, pour mettre des chaînes à notre fantaisie, pour nous avertir de rechercher si nous ne sommes pas en présence de contaminations ou de développements isolés, nous devons faire usage des lois phonétiques et d'abord travailler à les établir par un minutieux examen de petits groupes de mots. — Pour constituer des familles de formes, il est également légitime de commencer par des groupes dialectaux peu étendus. — Enfin, pour l'étude des sens, les meilleurs dictionnaires et l'examen même de l'objet ne rendront pas inutile une histoire critique de chaque forme. M. Schuchardt, rapprochant le français *caillou* du picard *cailleu*, de même sens, et du normand *cayeu*, qui signifie « moule », en tirait argument pour établir que le caillou doit son nom à la moule, parce qu'il a éveillé l'idée d'une moule fausse, morte ou pétrifiée. Vérification faite, on constate, par l'étude phonétique des variantes dialectales de *cayeu* et par l'examen d'un texte du XV^e^ siècle, que le normand *cayeu* n'a avec *caillou* aucun rapport de forme, de sens ni d'origine : c'est simplement le nom du port de *Cayeux* (Somme) passé au produit qui en venait. La constatation est de M. Thomas[1]), et cette recherche *sur un mot isolé* valait d'être faite, si elle nous empêche de fonder une vaste construction sur un sol incertain.

[1]) *Romania*, XXXIV, 287 sq.

S'il y a donc, entre M. Schuchardt et M. Thomas, opposition de principes étymologiques, il n'en est pas moins nécessaire que, dans le détail du travail étymologique, leurs méthodes se rencontrent et se confondent souvent.

(Journal des Savants, 1905, p. 420 ss.

ALBERT DAUZAT

L'ARGOT DES MALFAITEURS

Voilà déjà plus de trente ans que Brunetière s'inquiétait de la déformation de la langue par l'argot[1]). Le phénomène n'a fait que s'accentuer depuis cette époque, à tel point qu'il provoque à l'heure actuelle une véritable crise de la langue française, susceptible d'inquiéter, à juste titre, les puristes.

Pour combattre un ennemi, il faut d'abord le connaître. Charles Nodier ne déclarait-il pas, jadis, que pour bien savoir le français, il fallait avoir étudié les patois et l'argot? Ce sont, en effet, d'excellents réactifs qui permettent de mieux pénétrer, par comparaison ou par contraste, le mécanisme de la langue classique — de la posséder plus parfaitement, et de pouvoir apprécier, en connaissance de cause, en quoi consiste sa pureté, quels sont ses traditions et ses vrais principes.

Au point de vue spéculatif, l'intérêt que présente l'argot est plus grand encore. La science

[1]) *Revue des Deux Mondes*, octobre 1881.

a tout profit à étudier les multiples organismes du langage, qu'elle doit observer, disséquer, comparer — même les plus frustes, voire les plus grossiers, qui, par la spontanéité de leur formation, lui donneront souvent les renseignements les plus précieux sur l'évolution des phénomènes. Le botaniste ne préfère-t-il pas à la fleur opulente, mais artificielle, du jardinier, la plante sauvage de la vallée ou de la montagne? Aucune branche du grand arbre national ne saurait être dédaignée — pas même les excroissances et les maladies, si tant est que l'argot, comme on l'a dit parfois, se présente comme une sorte de pathologie du langage.

La réalité est d'ailleurs tout autre. Patois et argots sont, en effet, les uns et les autres, des langages populaires entés sur le tronc commun, et qui se sont formés, ceux-là suivant les régions, ceux-ci en raison des milieux sociaux. Et voilà pourquoi l'École des Hautes Études, après avoir accueilli les patois voici une trentaine d'années, a ouvert récemment ses portes à un nouveau «frère inférieur» de la langue française, en consacrant un cours, pendant deux ans, aux procédés de formation de l'argot des malfaiteurs.

Et d'abord' qu'est-ce que l'argot? Bien des significations ont été données à ce mot. Dans l'acception traditionnelle — la plus ancienne et la plus étroite — il désigne le langage des malfaiteurs, supposé plus ou moins conventionnel. C'est là le premier sens français; mais, à l'origine, *argot*... en argot s'appliquait à la corporation ou à la profession elle-

même des voleurs, qui parlaient *jargon:* par un procédé fréquent, on a attribué le nom de la personne à celui du langage dont elle se sert. Le mot *jargon* a eu lui-même différents synonymes: suivant les époques ou les milieux, les «argotiers» ont tour à tour appelé leur langage *jobelin, blesquin, narquois, bigorne.* L'origine et l'histoire de ces mots nous entraîneraient dans des dissertations étymologiques un peu longues. Disons seulement que, d'après l'hypothèse de M. Lazare Sainéan, *argot* viendrait de *ergot* et signifierait le «métier de la griffe».

Au sens large, on appelle souvent «argots» toutes les langues spéciales, propres à un milieu social restreint — argots des métiers, des théâtres, des sports, de la Bourse, etc. De tels langages sont très nombreux, mais souvent malaisés à délimiter, parce qu'ils chevauchent les uns sur les autres et s'enchevêtrent à l'infini. Encore plus difficile serait-il d'en donner une liste exacte et complète. . . .

Il existe enfin un troisième sens. De nos jours, on englobe parfois la langue populaire sous le nom d'argot: c'est là confondre des choses sensiblement différentes, bien que l'argot et le langage du peuple se pénètrent de plus en plus. Dans les pages qui suivent, je m'en tiendrai à l'acception la plus étroite: l'argot des malfaiteurs.

* * *

Il y a eu de tout temps pénétration réciproque du français et de l'argot. Celui-ci, qui est branché

sur la langue commune, réagit à son tour en apportant au français son contingent de mots. Le *Dictionnaire général*, de MM. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas, cite vingt mots qui sont ou paraissent empruntés à l'argot: *bagou*, *caboulot*, *cambrioleur*, *escarpe*, *escoffier*, *flamberge*, *flouer*, *frusquin*, *gouaper*, *gourer*, *guibole*, *gueux*, *larbin*, *maquiller*, *matois*, *mioche*, *narquois*, *trimer*, *trucher*, *voyou*. Bien qu'admis, pour la plupart, par l'Académie, ce ne sont pas, on le voit — sauf exceptions — les plus relevés. Cette liste demande d'ailleurs à être revue : il faudrait ajouter un certain nombre d'autres termes déjà anciens comme *abasourdir*, *argot*, *boniment*, *dupe*, *fourbe*, *polisson*, etc.[1]). Mais le nombre des emprunts serait facilement décuplé si l'on voulait faire état des termes argotiques qui tendent à pénétrer dans la langue parlée contemporaine.

L'infiltration s'accentue depuis un demi-siècle, par suite de la diffusion de l'argot dans le peuple. Cela s'explique facilement. Les malfaiteurs sont moins groupés qu'autrefois, moins isolés du reste de la population: les bandes organisées, qui avaient terrorisé diverses régions de France depuis le moyen âge, ont disparu avec le dix-neuvième siècle. Le bandit de profession se fait rare, tandis que le criminel ou le voleur d'occasion, mêlé au peuple dont il partage la vie et les occupations, constitue le type le plus fréquent. D'autre part

[1]) Par contre *bagou*, *caboulot* et *voyou* ne paraissent pas avoir appartenu à l'argot des malfaiteurs (Cf. L. Sainéan, *L'argot ancien*, p. 270).

les classes et les milieux sociaux sont moins séparés que jadis. . . .

Guillaume Bouchet, juge à Poitiers, a consigné dans ses *Serées* de précieux renseignements sur la langue des malfaiteurs qu'il compare « à l'hébraïque, grecque et latine », et se lamente de ne pas mieux la connaître[1]). « Je voudrois bien, dit-il, entendre leur jargon et sçavoir leur langage, car j'entendrois ce que disent les Mattois, les Blesches, les Contre-porteurs et les Gueux de l'hostière, qui s'en aident usans entre eux d'un mesme langage. » Faut-il rappeler qu'un siècle plus tôt Villon, qui nous laissa des ballades en jargon en grande partie incompréhensibles pour nous, était un parfait « argotier », de vie comme de langage?

Pendant les deux siècles de l'époque classique, l'argot connut seulement un moment de célébrité. A la suite du supplice du fameux Cartouche, qui fut rompu vif en 1721, en place de Grève, un assez médiocre écrivain, Nicolas Ragot, dit Granval, publia un poème, *Cartouche ou le Vice puni*, composé suivant les procédés allégoriques de l'époque, et qui eut un succès considérable, moins par le mérite de l'écrivain ou même par l'intérêt de l'actualité que grâce au lexique du jargon des voleurs qui terminait l'ouvrage. . . .

La vogue de l'argot dura quelques années. Dans *Les Pèlerins de la Mecque,* opéra-comique en trois actes, de Le Sage et d'Orneval, représenté à la foire de Saint-Laurent en 1726, puis

[1]) *Serées,* éd. Roybet, III, 129.

au théâtre du Palais-Royal, on relève ce curieux dialogue:

Arlequin. — Je m'en vais *bellander* (mendier) *gourdement* (abondamment) dans toutes les *entifles* (églises) et les *piolles* (tavernes) de la *vergne* (ville).

Calender. — Comment! vous savez *rouscailler bigorne* (parler argot)!

Ce fut la mode, quelque temps, de *rouscailler bigorne*, par jeu, dans la meilleure société. Le roi Louis XV, un peu plus tard, s'amusait encore volontiers à parler argot, ce qui scandalisait fort Mme de Pompadour. Mais cette mode n'eut qu'un temps, et il ne fut plus question de l'argot dans la bonne société jusqu'à l'époque où, un siècle plus tard, Eugène Sue et Victor Hugo le découvrirent à nouveau, à la suite des publications de Vidocq.

L'argot devait séduire les romantiques, qui avaient donné droit de cité littéraire au grotesque en face du sublime, et qui puisaient à pleines mains dans le langage populaire pour rendre de l'énergie et de la couleur à une langue écrite édulcorée et affadie. Ce qu'ils voient dans l'argot — Victor Hugo, Eugène Sue, Balzac, comme Zola et M. Jean Richepin, qui sont un peu de la même lignée, — c'est son énergie rude et sauvage, la vigueur et l'éclat de ses métaphores.

Parfois, il est vrai, l'ignorance des règles étymologiques fit croire à des métaphores imaginaires. J'ai cité ailleurs[1]) l'exemple de *lansquiner* (pleu-

[1]) *La langue française d'aujourd'hui*. pp. 23-24, n. 2.

voir) où Victor Hugo avait vu les hallebardes des lansquenets: l'argot ne dit pas — déclarait-il — « il pleut », platement, prosaïquement, mais « il pleut des hallebardes! » Quelle langue énergique! — Malheureusement *lansquiner* est le dérivé très ordinaire du terme argotique *lanse*, qui signifie « eau ». Au lieu de « il pleut », l'argot dit: « il fait de l'eau ». Est-ce beaucoup plus imagé?

Que de choses Balzac, rarement aussi imaginatif, a-t-il vues dans *pioncer*, qui s'est aujourd'hui singulièrement affadi et banalisé[1])!

« En argot, écrit-il, on ne dort pas, on *pionce*. Remarquez avec quelle énergie ce verbe exprime le sommeil particulier à la bête traquée, fatiguée, défiante, appelée voleur, et qui, dès qu'elle est en sûreté, tombe et roule dans les abîmes d'un sommeil profond et nécessaire, sous les puissantes ailes du Soupçon planant toujours sur elle. Affreux sommeil, semblable à celui de l'animal sauvage qui dort, qui ronfle, et dont néanmoins les oreilles veillent, doublées de prudence. » . . .

D'une façon générale il faut se défier des pages que les écrivains ont consacrées à l'argot et des mots qu'ils ont cités; car la fantaisie leur a joué plus d'un mauvais tour, et ils ont confondu sous le nom d'argot, comme les auteurs de maints dictionnaires argotiques, des choses aussi différentes que le jargon des malfaiteurs, le langage populaire, voire des jeux d'esprit et des créations artificielles de chansonniers mont-

[1]) *La dernière incarnation de Vautrin* (1847), éd. 1855, p. 28.

martrois. Il faut excepter toutefois deux poètes qui, aux deux extrémités de l'histoire argotique, nous ont donné, en authentique argot, des ballades en jargon et des « sonnets bigornes » : j'ai nommé François Villon[1]) et M. Jean Richepin[2]). Mais en général c'est de documents et de travaux d'un autre genre que la science doit s'inspirer[3]),

[1]) Dans le *Grand Testament*, sans compter les ballades publiées en 1884 par A. Vitu, d'après un manuscrit de Stockholm, et dont l'authenticité est douteuse.

[2]) Dans *La chanson des gueux*.

[3]) Les textes et documents sont indiqués presque tous dans la *Bibliographie raisonnée de l'argot*, de M. Yves-Plessis (1901). La meilleure étude linguistique est *L'argot ancien*, de M. Lazare Sainéan (1907); l'ouvrage sociologique le plus intéressant est *Le génie de l'argot*, de M. A. Niceforo (1912).

(*A. Dauzat*, La Défense de la Langue Française. Paris, 1912. P. 107 ss.)

FERDINAND BRUNOT

LA LANGUE LITTÉRAIRE CLASSIQUE ET L'ESPRIT GÉNÉRAL DU XVII[e] SIÈCLE

La raison d'une soumission si unanime et si complète à des règles si épineuses, est dans l'esprit général de l'époque, toute de centralisation et d'autorité. Le régime auquel est soumis la langue est le régime de tout l'État.

La Cour seule compte; la France, Paris même ne compte plus. Du temps de Louis XIII, il se produisait encore des contacts. On avait beau isoler le Louvre, chaque fois qu'un cortège en sortait, il fallait rencontrer le peuple et l'entendre. Par la portière du carrosse arrêté, les femmes disaient leur mot à Anne d'Autriche. Or quand un jour une mère, dont les travaux de Versailles avaient tué le fils, insulta Louis XIV, il ne comprit pas, et demanda si les injures s'adressaient à lui. Les liens étaient coupés. A Versailles, il n'y a que des courtisans, le peuple habite au delà du parc et des bois, dans les lointains de la perspective. Le bruit qu'il fait, les plaintes

qu'il crie, la langue qu'il parle ne parviennent pas au château. Un mot qui lui est renvoyé est comme un gentilhomme qui est exilé dans ses terres, il a cessé d'exister, on le traite comme un mort.

Le langage, dont la nature est de faire naître des plantes de toute essence, ne donne plus dans cet enclos de terre sassée, sarclée, ratissée, qu'une végétation choisie, variée sans doute, mais dont les espèces sont comptées et triées avec soin. Jadis, au XII^e^ siècle, le français avait été très homogène aussi, mais d'une homogénéité naturelle, due à l'absence d'éléments étrangers. Au XVII^e^ siècle, toutes sortes d'éléments étrangers font partie de la langue classique, mais ils ont été assimilés, digérés, fondus dans une unité voulue, dans un dialecte qui est le dialecte de la Cour, que tout le cercle réuni autour du maître s'efforce de parler sans faute et sans accent.

Le désir de s'exprimer librement, qui semble presque aussi incoercible que celui de penser ou de vivre librement, a été étouffé par un appétit d'ordre toujours croissant. Sur toutes choses règne un pouvoir presque divin, indiscutable et indiscuté. On ne subit pas son joug, on le célèbre. L'usage, mis en code par les autorités compétentes, règne souverainement sur la langue. La grammaire, fondée sur lui, polit les langues, pense-t-on. Des maîtres en ont fait, sinon une science, du moins un art. Les plus grands esprits s'accordent à lui obéir, et trouvent tout naturel de limiter leurs besoins suivant la règle, au lieu d'établir

la règle d'après leurs besoins. Aucun d'eux ne semble apercevoir que la langue est une matière que l'artiste a, partiellement au moins, le droit de créer. Ils se font une loi de la prendre telle qu'elle existe autour d'eux, déjà à demi façonnée par d'autres. Ils acceptent qu'on ne leur laisse qu'un droit d'assemblage et d'arrangement. Suivant un mot que La Bruyère a appliqué à d'autres choses, ils rendent au public ce que le public leur a donné.

On sait ce que ce public aimait ; comme tous les publics, il s'aimait avant tout lui-même, et modelait inconsciemment son langage sur ses goûts. Sa langue était, je n'ose pas dire une langue de classe, non pas que le mot me paraisse trop moderne, mais surtout parce qu'il est trop large encore, et que, malgré tout, une partie considérable de l'aristocratie ne vivait pas à la Cour, mais la langue d'un groupe pris dans une classe. Dans l'impossibilité où on était de la mettre tout à fait à part de la langue générale, on s'efforçait au moins de l'en distinguer autant que possible. Le nombre des mots importait peu, il s'agissait de n'admettre que des mots de qualité, qu'on articulait, comme on les arrangeait, d'une façon particulière.

Tout ce qui sentait la terre, la mécanique, la boutique, le Palais, l'École, était rebuté ou tenu pour suspect; on en préservait les livres comme les salons. Une pudeur discrète couvrait des mœurs assez libres. Une délicatesse aussi raffinée, qui chez beaucoup devenait de la pruderie, envelop-

pait de périphrases décentes les réalités grossières de la vie.

Longtemps après que l'astre du siècle avait commencé à baisser, on continua à croire ou à feindre de croire que son éclat était immortel, et que l'heure du zénith durerait toujours. Le gouvernement, qui avait réalisé une forme idéale, était inaltérable. La langue fut ordonnée, elle aussi, avec cette persuasion que « parvenue à son point de perfection », elle devait y rester toujours. Un sentiment d'orgueil faisait dire que les révolutions passées ne se produiraient plus, et qu'on allait sinon « fixer » le français pour jamais, du moins le mettre en tel état que des détails seuls pourraient y être modifiés par la suite. On avait en tout un « état parfait ». Dès lors on oubliait que vivre, c'est changer, et on organisait l'idiome à l'image d'une langue morte, avec l'idée qu'il ne pouvait plus mourir[1].

[1] Bouhours est persuadé que la langue est arrivée à son point de perfection. Il fait l'histoire de la réforme, et montre quel a été le rôle de Vaugelas et de Balzac. « Les changements qui se sont faits depuis trente ans ont servi de dernières dispositions à cette perfection où la langue française devait arriver sous le règne du plus grand monarque de la terre » (*Entretiens*, 122). Cf. : « Encore que nous n'ayons rien à craindre du côté des causes étrangères, le seul caprice des hommes est capable de faire quelques changements dans le langage. C'est la nature des choses vivantes, de changer de temps en temps, et s'il y a quelques langues modernes qui ne changent point, elles doivent être comptées entre celles qui sont mortes. Je ne prétends donc point que la nôtre ne change point du tout, mais je prétends que les changements qui s'y

Cette organisation avait ses maîtres des cérémonies. Elle avait aussi ses principes, analogues à ceux de la vie de Cour. A l'armée, Louvois avait transformé des bandes disparates en compagnies uniformes qu'il avait contraintes à marcher au pas. A la Cour, chacun avait son numéro d'ordre dans la hiérarchie. C'étaient autour du roi et de la reine de grandes disputes sur un fauteuil, un tabouret ou un strapontin. Les mots ne marchaient ni ne s'asseyaient non plus comme il leur plaisait et à leur guise. Ils avaient leur rang, leur place et leur rôle. L'Académie, corporation de d'Hoziers officiels, était chargée de les porter, après recherches, sur son état, qui était le Dictionnaire, puis de les investir de leurs fonctions et de leur assurer leur service, suivant qu'ils convenaient aux divers genres et aux divers styles. Une compétition se réglait dans les formes et après exposé de titres. Au besoin, si une confusion risquait de se produire, on affectait à chacun des concurrents son costume ou sa livrée. *Appast* et *appas* mis à part sous deux ortho-

feront dans la suite des siècles ne seront ni plus essentiels ni plus remarquables que ceux qui s'y sont faits depuis trente ans. Je veux dire qu'ils n'altéreront point le fonds de la langue. Il y aura toujours la même naïveté, la même clarté, le même ordre et le même tour dans le style. Quelques mots et quelques façons de parler pourront s'établir selon la bizarrerie de l'usage : . . . le nervèze, le galimatias et le phébus ne reviendront point » (*Ib.*, 127-128). Cf. « nôtre langue françoise, que l'on peut dire être dans sa perfection à cet égard » (*Menagiana*, II, 342).

graphes, avec défense pour chacun de varier en nombre, n'avaient plus de possibilité d'empiéter l'un sur l'autre.

Dans les cérémonies ou les processions, la majesté de l'ordre dégénérait parfois en raideur. Les allées de Versailles, à trop s'aligner, faisaient d'un jardin une construction abstraite et géométrique. La logique mit aussi parfois dans la langue quelque chose de rigide et de compassé. La phrase, trop bien ordonnée, prit une marche où il entrait moins de grâce que de calcul et de science Le style se guinda.

Enfin la vie de société détourna de la vie. Des fenêtres du salon des glaces, ce qu'on voyait, ce n'était pas la nature, mais un arrangement de la nature, un parc créé, dont les avenues, même vides, restaient pleines des images de la veille, et de la presse des courtisans. Au reste les yeux n'allaient guère vers le dehors, ni vers le présage fâcheux du soleil qui se couchait; ils se retournaient vers le spectacle du dedans, et se concentraient sur le maître qui n'avait point de soir. On l'y observait, et en même temps on s'y voyait, soi et les autres, dans la foule réfléchie par les miroirs sans nombre et serrés de la galerie. Le monde n'était point dehors, le monde était intérieur. Étrange destinée d'un mot qui pour le savant désigne l'univers, mais, pour les hommes et les femmes de salon, se réduit au petit groupe dans lequel ils vivent et qui borne leur vue! Par quels canaux la langue de cette société eût-elle senti monter en elle la sève de la vie

universelle ? Dans quelles contemplations eût-elle pris le goût du pittoresque ? Elle se ferme aux images de cette nature, que les courtisans dédaignent ou ignorent. Seules, les splendeurs clignotantes des candélabres et des lustres éclairent les regards ; les grandes clartés simples et profondes ont cessé de luire. On s'épie entre soi, on se pénètre, on s'analyse dans le demi-jour des attitudes imposées ou calculées, au bal, au spectacle, aux réceptions, au lever. L'acuité de cette vision s'exaspère, et, pour exprimer d'imperceptibles nuances, trouve des finesses inconnues. Jamais raffineurs de langage ne dépassent le but, tant l'esprit et la parole se complaisent et se jouent dans les plus fines analyses et les plus subtiles distinctions. Travail délicat et profond, qu'aucune école n'eût pu produire, qu'aucun écrivain n'eût fait admettre, s'il eût été son œuvre propre, mais qui fut le produit naturel de la collaboration de toute une société, où les femmes ont joué un grand rôle, et où beaucoup d'hommes, sans avoir ni génie ni talent même, avaient du goût, de l'esprit et des loisirs.

(*F. Brunot*, Histoire de la langue française, IV, p. 74—77.)

ARSÈNE DARMESTETER

NÉOLOGISMES

Les néologismes peuvent se diviser en deux classes suivant qu'ils désignent des faits *nouveaux*, objets ou idées, ou qu'ils désignent *autrement* des faits anciens.

Les faits nouveaux veulent des noms nouveaux: le néologisme en ce cas est, non-seulement légitime, mais nécessaire: tels sont *porte-monnaie, photographie, tramway, socialisme.*

Ces noms sont créés par des Français (ils sont alors formés d'éléments français, latins ou grecs), ou ils sont reçus des étrangers. Ils sont étrangers quand l'objet l'est lui-même; ils viennent et s'acclimatent avec lui.

M. Viennet déplore l'invasion anglaise; le français ne suffirait-il pas à dénommer les objets venus d'outre-Manche? Notre langue

> Sera-t-elle plus riche, alors que nos marins
> Auront du nom de *docks* baptisé leurs bassins?

Généralisons l'objection: pourquoi ne pas donner un nom français à l'objet étranger? Pourquoi

ne pas dire *carré*, au lieu de *square* qui signifie proprement *carré*? *voiture* au lieu de *wagon* qui a absolument le même sens?

Nous touchons ici à un fait de psychologie du langage.

Le jardin anglais, importé en France, est un objet nouveau; on l'importe avec son nom; et ce nom, nouveau comme l'objet, frappe, comme lui, par sa nouveauté. Le peuple apprend l'un en même temps que l'autre; et le signe et la chose signifiée se gravent sans peine dans sa mémoire. A *square* essayez de substituer *carré*; ce mot, compris de tous, a des significations multiples; pour en faire le nom de l'objet nouveau, le peuple sera obligé de faire un travail intellectuel qui, par une extension dans la signification, approprie le mot à la chose; il faudra qu'il repasse par l'état d'esprit qui, chez nos voisins anglais, a donné à *square* sa signification spéciale. *Il y a là un effort intellectuel inutile*, et comme l'esprit d'instinct va droit au plus simple, comme la nature cherche à dépenser un *minimum* d'effort, le peuple trouve plus facile d'apprendre un mot inconnu avec l'objet nouveau dont il est le nom précis, l'expression adéquate, que d'ajouter à un mot connu et de compréhension déjà large une signification nouvelle.

Passons à la seconde sorte de néologisme: il consiste à substituer à un mot ancien, à une périphrase ancienne, un mot nouveau Ce néologisme est soit littéraire, soit populaire, c'est-à-dire soit créé par les écrivains, soit créé par le peuple.

Le néologisme de l'écrivain est une création littéraire, consciente, et qui tend à une fin esthétique; il relève des lois de la critique. Celui qui l'essaye doit pouvoir justifier la liberté qu'il a prise avec la langue. Autrement dit, il faut que le mot soit nécessaire dans la circonstance donnée, qu'il soit l'expression la plus nette ou la plus forte de l'idée à représenter. A cette condition, il sera pardonné; bien plus il méritera de durer et durera: c'est par des audaces de ce genre que nos grands écrivains ont enrichi la langue.

Parfois le néologisme littéraire est amené par l'ensemble de la phrase, l'enchaînement des idées et s'impose de lui-même. M. Villemain, dans la préface du *Dictionnaire de l'Académie* (édition de 1835), parlant des langues qui se constituent, se transforment et périssent suivant les lois qui règlent la vie des choses humaines, écrit la phrase suivante: « Dans une contrée de l'immobile Orient où nulle invasion n'a pénétré, où nulle barbarie n'a prévalu, une langue parvenue à sa perfection, s'est *déconstruite* et altérée d'elle-même, par la seule loi du changement, naturelle à l'esprit humain. » *Déconstruire* manque au *Dictionnaire de l'Académie*; il n'est pas admis par l'usage qui n'en sent point la nécessité *permanente*; et toutefois ici il est si bien amené par l'ensemble des idées qu'on le trouve tout naturel; c'est le seul terme propre et toute périphrase serait vicieuse. C'est un de ces mots éphémères qui naissent avec le besoin instantané et meurent dès qu'il cesse; ce ne sont pas des mort-nés; ils ont

vécu un moment et peuvent revivre avec la circonstance qui les a créés.

Si le néologisme littéraire relève de la critique et lui doit compte de ses créations, le néologisme populaire ne relève que de lui-même, et c'est à la science à en rendre compte.

Les anciens l'avaient déjà reconnu: le peuple est souverain en matière de langage; *Populus in sua potestate, singuli in illius*[1]), disait Varron, et avant lui Platon: *Le peuple est en matière de langue un très-excellent maître.* Voltaire le constate en le regrettant: « Il est triste qu'en fait de langues, comme en d'autres usages plus importants, ce soit la populace qui dirige les premiers d'une nation. »

Le suffrage universel n'a pas toujours existé en politique; il a existé de tout temps en matière de langue; là le peuple est tout-puissant, et il est infaillible, parce que ses erreurs, tôt ou tard, font loi. Le langage en effet est une création naturelle et non une construction rationnelle et logique. Les hommes, pour communiquer entre eux leurs idées, recourent d'instinct à un ensemble, à un système de signes naturels qui se modifient sans cesse, dans le temps et dans l'espace, sous l'action de lois physiologiques et de lois psychologiques; mais du moment que la plus grande partie des hommes se comprennent à l'aide de ce système, celui-ci a rendu les services qu'on est en droit de lui demander. Voilà pourquoi

[1]) *De lingua latina*, IX. 6. Et plus loin: Ego populi consuetudinis non sum ut dominus; at ille meæ est.

même les erreurs de logique, les anomalies, du moment qu'elles sont acceptées de tous, cessent d'être anomalies, et deviennent formes légitimes de la pensée. Tel est le fondement du principe qu'au pouvoir de l'usage seul est la règle du langage:

Quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi.

Mais cet usage varie sans cesse: *Consuetudo loquendi in motu est*[1]). Ainsi notre langue, depuis les origines, a obéi à certaines tendances qui ont transformé sa phonétique, ses formes grammaticales, sa syntaxe, son lexique: sa phonétique, sous l'influence permanente qu'a exercée le besoin d'une prononciation plus rapide; ses formes grammaticales et sa syntaxe, sous l'action d'un esprit d'analyse qui lentement a désorganisé sa vieille construction à demi synthétique, héritage du latin, pour lui substituer une construction plus *logique* et toute raisonnée; son lexique, sous l'action de cette vie, toujours mobile et changeante, de l'esprit acquérant sans cesse des idées nouvelles, apprenant des faits nouveaux, voyant et percevant les choses sous de nouveaux aspects.

Les transformations de ce dernier ordre, celles du lexique, autrement dit les néologismes, ont des causes aussi multiples, aussi infinies que les faits innombrables qui constituent la vie intellectuelle d'un peuple. Pour nous en tenir aux néologismes qui substituent de nouvelles expressions à d'anciennes qui tombent en désuétude, pour-

[1]) Varron, L. L. IX, 17.

quoi, par exemple, *ains* a-t-il disparu devant *mais*, *moult* devant *beaucoup*, *planté* devant *abondance*, *choir* devant *tomber*, *heur* devant *événement*, *huis* devant *porte*, *chère* devant *visage*, *veer* devant *défendre*, *ost* devant *armée*, *restor* devant *restauration*, *navrer* devant *blesser*, etc.? Pourquoi *clore* disparaît-il à présent devant *fermer*, *faillir* devant *manquer*, *chaloir* devant *importer*, *fonder* devant *baser*, *aviver* devant *activer*, etc.?

Bien que chacun de ces faits ait sa cause spéciale et déterminante, toutefois, si l'on embrasse l'ensemble de ces transformations dans leurs successions historiques, on voit dominer une ou deux causes générales, dont les applications varient à l'infini, mais dont l'action paraît constante.

Le peuple veut une langue à la fois *expressive* et *claire*.

Il aime à s'exprimer par *images*; les mots qu'il emploie doivent parler à l'*imagination* et représenter les objets par quelque caractère sensible, parce que c'est par quelque caractère sensible qu'il les perçoit. Une pièce d'or devient chez lui un *jaunet*, une pièce d'argent un *blanc*, une grosse montre un *oignon*, le balayeur des rues est un *peintre*. Mais la métaphore s'use à la longue. L'esprit ne voit plus dans le nom de la chose l'image où elle se peignait, mais la chose elle-même; la *tête* n'est plus le tesson de pot, *testa*; c'est la tête, le chef. Le terme, ayant cessé d'être expressif,

ne désignant plus une qualité spéciale, devient général, abstrait, et donne la représentation complète, adéquate de l'objet. Il faut donc que la métaphore usée se renouvelle; le tesson fait place à la *boule*, à la *trogne*.

Dans la langue commune, même besoin de l'image, quoique plus effacée et plus discrète; elle aussi aspire à la couleur et passe sans cesse de l'expression où elle s'est ternie, à celle où elle éclate et reluit; et cela même dans l'expression des idées abstraites. Autrefois on disait *exprimer sa pensée*; à présent, on commence à la *formuler*. Pourquoi? C'est que dans *exprimer* on ne sent plus la force première, étymologique du mot. *Exprimer sa pensée*, n'est plus la presser, la faire sortir par pression et la condenser dans des mots; c'est simplement la faire connaître par des mots: le terme énonce le fait sans image, dans une nudité abstraite. Au lieu de l'*exprimer*, on la *formule*, c'est-à-dire qu'on la jette dans le moule d'une forme rigide, mathématique. La phrase où la pensée se *formule*, se détache devant l'imagination comme une ligne d'équation sur le tableau noir de l'algébriste. Mais il est évident que si l'expression est admise, elle finira peu à peu par s'user, deviendra le synonyme exact d'*exprimer sa pensée*, et fera place à une image nouvelle, sans fin et sans terme.

D'un autre côté, le langage doit exprimer les choses d'une façon *claire*, imposant peu de travail à l'esprit. Il arrive sans cesse que des mots, parents par l'étymologie et par le sens, et dont

la parenté est visible par les ressemblances de la forme, se trouvent inégalement et diversement usés par l'action des lois phonétiques, de sorte que le lien réel qui les unit ne se marque plus dans le lien apparent de la forme. Par exemple, le rapport de *clore* à *clôture*, de *courbattre* à *courbaturer*, de *émouvoir* à *émotion*, ne paraît plus dans la forme d'une façon assez immédiate; le peuple abandonne le verbe usé et le refait sur l'analogie du substantif: *clore* est remplacé par *clôturer*, *courbattre* par *courbaturer*, *émouvoir* par *émotionner*, etc.

C'est à ces causes qu'il faut, croyons-nous, rapporter les néologismes populaires: ils ont donc leur raison d'être, puisqu'ils reposent sur des besoins naturels de l'esprit. Mais, comme tout ce qui a vie, le langage est soumis à deux forces contraires, la force qui innove et celle qui conserve; la marche du langage consiste à céder graduellement à la première en se laissant contenir par la seconde; autrement les transformations seraient trop promptes et les langues n'auraient plus d'unité.

C'est ce qu'on voit dans le passage du latin populaire aux langues romanes. Lors des invasions barbares, toute civilisation, toute tradition disparaît, les forces conservatrices du langage comme le reste; et l'idiome populaire, que rien ne contient plus, se précipite, si bien qu'en l'espace de trois ou quatre siècles il aboutit à des idiomes absolument nouveaux. Or cette transformation rapide est l'anarchie; puisqu'une langue ne peut

se fixer, il faut du moins qu'elle change aussi lentement que possible. C'est à la langue littéraire qu'est réservé le rôle de conservatrice. Elle doit s'opposer aux néologismes populaires et ne les accepter que quand ils deviennent un fait universel. On disait autrefois: *il me souvient*, le peuple a dit: *je me souviens*, et la langue littéraire l'a répété après lui; aujourd'hui la langue littéraire *se rappelle* le passé: la langue populaire *se rappelle du* passé. La langue littéraire doit-elle l'imiter? Non jusqu'au jour où l'académicien lui-même, dans l'abandon de la conversation familière, aura dit: « je m'*en rappelle.* »

(*A. Darmesteter*. De la création actuelle de mots nouveaux dans la langue française. Paris, 1877. P. 32—37.)

TROISIÈME SECTION

ÉTUDES DE DÉTAIL

PAUL MEYER

RECHERCHES ÉTYMOLOGIQUES

I. — Coussin

Diez *(Etym. Wört.*, I, *cóltrice)* rattache l'italien *cuscino* et le fr. *coussin* à un très hypothétique *culcitinum, *culçtinum, dérivé de culcita. Il ne fait pas attention que le *t*, conservé dans *coilte*, *coute*, de culcita, devrait se conserver dans le dérivé; qu'en outre la forme ancienne, en provençal et en français, est *coisin*, *coissin*, où la diphthongue *oi* ne peut venir d'ul. Les étymologies de Diez ont la vie dure, même les plus mal constituées. Celle-ci a été adoptée par Scheler et par Littré, qui l'ont acceptée sans discussion, et pour ainsi dire les yeux fermés. M. Brachet se conforme à l'opinion de ses devanciers, mais il la raisonne. Il enseigne que culcitinum a perdu son *t* médial dans les conditions où abbatia a perdu le sien pour devenir *abbaye*, et, pour le changement d'ul en *ou*, il

renvoie à *agneau*. La force de ce raisonnement a frappé M. Skeat, qui l'a reproduit à l'article *cushion* de son *Etymological Dictionary of the English Language*. Enfin culcitinum a pris place dans le relevé des mots du latin vulgaire, dressé par M. Grœber, d'après la concordance des divers idiomes romans. Seulement, M. Grœber a modifié, peut-être sans s'en rendre compte, l'opinion qu'il a faite sienne. Diez considérait culcitinum comme un paroxyton, la pénultième étant longue, et c'est culcītĭnŭm qu'enregistre M. G. Körting, sous le nº 2314 de son utile, mais peu critique, *Lateinisch-romanisches Wœrterbuch*. M. Grœber préfère culcītĭnum, proparoxyton, et il se persuade que cette forme, que d'ailleurs il n'essaye pas de justifier, peut avoir produit le français *coussin*, d'où seraient sorties les formes espagnole *(coxin, cojin)* et italienne *(cuscino)*. C'est une opinion tout à fait personnelle, que je ne crois pas utile de discuter.

Si l'on fait porter l'examen sur l'ancienne forme provençale et française *coissin*, ou sur le castillan *coxin*, le catalan *coxi*, on ne pourra se défendre de reconnaître que le type latin correspondant ne peut être que coxīnus, dérivé de coxa, cuisse, le coussin étant, par destination, placé sous les cuisses. Coxa donne en prov. *coissa* et *cueissa*, mais la diphthongaison d'ŏ latin en *ue* n'a guère lieu dans l'ancienne langue avant l'accent; cf. cŏrium, prov. *cuer*, et les dérivés *coirassa, encoirar*. De même cŏxīnus doit donner *coissin*. Or coxinus ou coxinum est un mot

très réel. Carpentier, dans son supplément au glossaire de Du Cange, cite coximum, qu'il propose dubitativement de corriger en coxinum. Mais c'est sûrement coxinum qu'il faut lire. L'exemple cité par Carpentier est tiré d'une charte de 1069 faisant partie du cartulaire de Saint-Victor de Marseille, et dans l'édition de ce cartulaire on lit (n° 160, t. I, p. 188) : « Dederunt ei monachi .xlv. solidos et tres multones et tres agnos et *coxinum* unum et feltrum et cotum. » Le même *coxinus* ou *coxinum* reparaît dans le même cartulaire, t. II, p. 29 : « pulvinar sive *coxinum.* » D'ailleurs, d'autres exemples de *coxinus* sont encore cités par Carpentier, d'après des textes variés du XIII^e^ siècle et du XIV^e^. Enfin Coxinus ou Coxsinus est signalé, dès l'antiquité, comme surnom, et a même déjà été rapproché de l'it. *cuscino* : Furlanetto le mentionne en ces termes dans son édition du dictionnaire de Forcellini : « Coxinus, *cuscino*, pulvinus, ita est appellatus « quod coxis subjicitur. Est cognomen romanum. « Inscript. apud Maff. *Mus. Ver.* 169 : L. Valerius L. f. Coxsinus. » Que le surnom *Coxsinus* ait en réalité le sens que lui attribue le savant lexicographe, c'est un point sur lequel on peut différer d'avis. On peut du moins admettre que, dès l'époque romaine, il existait un adj. coxsinus, qu'il est permis de rapprocher du substantif coxinus employé dès le XI^e^ siècle, comme on l'a vu plus haut.

C'est donc coxinus que M. G. Körting devra introduire dans une future édition de son *Latei-*

nisch-romanisches Wörterbuch, au lieu et place de l'imaginaire culcitinum.

(Romania 1892, XXI, 83—84.)

II. — Paris sans pair.

Paris sans pair, ou plutôt *sans per*, comme on écrivait encore pendant tout le XV^e^ siècle, a été un dicton courant dans notre ancienne littérature du XIII^e^ siècle au XVI^e^. Il exprimait sous une forme concise et recherchée l'admiration qu'on éprouvait pour la ville qui était universellement reconnue comme le centre politique et intellectuel de l'Europe Il est singulier que le plus ancien exemple que j'en aie trouvé soit fourni par un poète du Midi, par le Guillem Anelier de Toulouse à qui nous devons le poème de la guerre de Navarre, et qui n'est pas à confondre avec le troubadour du même nom de qui nous avons quelques poésies lyriques. Il faut assurément que ce dicton ait été très répandu en France à la fin du XIII^e^ siècle pour s'être présenté dès cette époque sous la plume d'un poète méridional en quête d'une rime en *ar*. Voici le vers où figure *Paris sans per :*

E ven s'en a Paris, car ***Paris es ses par.***
(Ed. Fr. Michel, v. 1378.)

Nous devons aussi, pour le dire en passant, au même auteur un exemple ancien du proverbe

« Paris ne s'est pas fait en un jour » : *Digas les qu'en .j. jorn Paris non fo obrat* (v. 1892), qui a été dit aussi de Rome.

A la fin du XIV^e^ siècle, notre dicton est illustré par Eustache Deschamps, qui le fait entrer dans le refrain d'un de ses rondeaux :

> *Paris sanz per*, qui n'os onques pareille,
> Qui en toi maint, il ne puet perillier
> (Edit. du marquis de Queux de Saint-Hilaire, I, 304.)

A la fin du XV^e^ siècle il paraît encore dans le refrain d'une ballade où sont énumérées quelques villes célèbres avec les surnoms qu'un usage traditionnel attachait à chacune d'elles. Rome la sainte, Venise la riche, Naples la gente, Florence la belle, Gênes la superbe, Milan la populeuse, Londres l'envieuse, Bruges en Flandres (cette ville est la seule qui n'ait pas de surnom) ont chacune leur éloge dans des strophes consécutives, mais le refrain est toujours :

> Mais en France est Paris tousjours sans per.

Cette ballade, qui a pour titre *S'ensuyt aucuns noms et tiltres adjoustez par maniere de soubriquet et dit commun a aucunes villes*, a été imprimée pour la première fois à Paris en 1507, à la suite de la *Cronique de Gennes avec la totalle description de toute Italie*. Elle a été rééditée en dernier lieu dans le t. III du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, p. 42.

Il semble à première vue impossible de douter que ce dicton ait été fait à la glorification de la ville à laquelle nous venons de le voir appliqué. Et toutefois il n'est guère contestable que cette fois encore, la puissante cité, se laissant aller à ses tendances envahissantes, a accaparé un éloge qui n'était pas fait pour elle, et en a exproprié celui qui y avait les droits les plus légitimes. Celui-ci n'est point autre que le beau Paris, le ravisseur d'Hélène. On trouve en effet le dicton *Est Paris absque pari* dans le poème *De Excidio Trojæ*, qui est très probablement d'Hildebert, mort archevêque de Tours en 1133 ou 1134. M. Hauréau, qui, dans son récent mémoire sur les mélanges poétiques d'Hildebert, a donné de ce poème une édition fondée sur la comparaison de plusieurs mss., cite en note un autre poème, très certainement du XII[e] siècle, où on lit le même dicton, *Paris absque pare*, appliqué à l'éloge de Henri II.

En réalité *Paris absque pare* et *Paris sans per* sont deux formes, ou, si l'on veut, deux applications d'un même jeu de mots. De ces deux formes, celle que l'on doit considérer, en bonne critique, comme originale, c'est celle qui aura en sa faveur les témoignages les plus anciens et la consonnance la plus parfaite. Or il n'est pas douteux que la forme latine satisfait le mieux à ces deux conditions.

(Romania 1882, XI, 579—581.)

A. JEANROY

LOCUTIONS POPULAIRES OU PROVERBIALES

On a souvent noté, comme une loi de la vie des langues, la rapidité avec laquelle s'efface la métaphore qui est au fond de la plupart des mots — certains diraient de tous les mots —, sans pour cela que le sens de ceux-ci soit obscurci. Ils ressemblent à une monnaie qui n'en continue pas moins à avoir cours après que l'effigie qu'elle portait s'est effacée : *leurrer* n'est plus pour personne l'action du chasseur qui trompe le faucon à l'aide du *leurre*, mais a gardé, très claire pour tous, la signification de « tromper ». Le mot, tout en cessant complètement d'être une image, garde la signification, abstraite ou concrète, dérivée de cette image.

La valeur symbolique, qui se perd si vite dans le mot isolé, se conserve un peu plus longtemps dans les locutions composées, fortifiée et comme préservée de l'usure par les mots avoisinants : « être à l'affût d'une bonne affaire », « marcher

sur les brisées de quelqu'un », réveillent presque nécessairement dans l'esprit le sens primitif de « affût » et de « brisées ». Cependant, là même, cette valeur s'obscurcit très rapidement. Quand nous disons : « On a fait de cette aventure des gorges chaudes », « les traitants ont dû rendre gorge », « jeter le manche après la cognée », il nous faut déjà un effort de réflexion pour saisir le rapport entre le sens abstrait que ces locutions ont pris, et le sens concret d'où celui-ci est sorti. D'autres ne sont plus comprises que par les personnes qui ont quelque notion de l'histoire de la langue : ainsi « il y a péril en la demeure », « avoir maille à partir », « être aux trousses de quelqu'un ». Supposons que le sens primitif ne soit point expliqué dans les dictionnaires et qu'il se perde tout à fait, il est certain que l'on n'en continuera pas moins à les employer, malgré le caractère d'incohérence ou d'absurdité qu'elles présenteront.

Le phénomène que nous décrivons se passe tous les jours devant nous : il est extrêmement fréquent dans des locutions familières, voisines de l'argot, qui presque toutes affectent ou ont affecté d'abord un caractère plaisant. Parmi ceux qui disent qu'un candidat « a remporté une veste », qu'une cuisinière « fait danser l'anse du panier », combien en est-il qui se rendent un compte exact de la métaphore qu'ils emploient? La locution enfin, ayant cessé d'être comprise, s'altère presque fatalement. Les folk-loristes s'étonnent souvent de voir répétés dans les chansons populaires, parfois

durant des siècles, des mots que nul ne comprend plus, et qui, à force d'altérations, sont devenus de véritables monstres. A la vérité, nous n'agissons point autrement que les chanteurs populaires quand nous disons : « il y a belle lurette », « prendre marc pour renard », « je m'en moque comme de l'an quarante »[1]). Il est curieux de noter avec quelle rapidité s'accomplissent ces divers phénomènes, le premier surtout : il est telle de ces locutions, née pour ainsi dire sous nos yeux, dont le sens primitif est complètement perdu : c'est en vain que l'on demanderait au plus érudit des critiques de théâtre, au plus réfléchi des boulevardiers, de quelle métaphore ils entendent se servir en disant : « faire un four », « monter un bateau », « poser un lapin », « faire une gaffe ». Cependant le premier qui a hasardé ces métaphores avait le sentiment qu'il serait compris, et ceux qui, en les accueillant par un sourire, en ont fait le succès, les comprenaient apparemment ; et il est non moins certain que la création n'en remonte pas au delà de quelques années. Combien il faut déplorer la pruderie des lexicographes

[1]) Qui sont, comme on le sait, pour de plus anciens : « il y a belle heurette », « prendre martre pour renard », « je m'en moque comme de l'Alcoran ». [Il y a, non plus altération de la locution, mais ellipse d'une de ses parties dans : « mener une vie de bâton de chaise (à porteur) ; » « être étonné comme un fondeur de cloche (qui trouve son moule vide en le découvrant) » ; « triste comme un bonnet de nuit sans coiffe (de femme pour lui tenir compagnie) ; on dit même aujourd'hui » comme un bonnet de nuit » tout court, » etc. G. P.]

qui, sous prétexte que ces locutions ne sont point académiques, leur interdisent l'entrée de leurs répertoires, et privent ainsi la postérité d'explications qu'elle est presque toujours incapable de retrouver !

Il semble qu'il y ait là un fait général : toutes les langues en effet offrent des expressions de ce genre ; qu'il nous suffise de citer :

en latin *suspendere naso* = se moquer ;
en italien *essere alle porte coi sassi* = être à la veille, sur le point de ;
en espagnol *pelar la oca* = donner une sérénade à une jeune fille, ou avoir avec elle des entretiens nocturnes.

Il semble que, dans toutes ces locutions, nous nous contentions — par nous, j'entends tous les hommes depuis des siècles — de ce que nous devinons de piquant et de hardi dans la métaphore qui est à leur source, sans nous préoccuper d'analyser notre impression, et que nous comptions sur la même complaisance de la part de notre interlocuteur. Quelle belle matière pour l'ironie d'un Pascal que cette paresse de l'esprit qui se dupe lui-même pour s'éviter un léger effort, et tombe dans une ridicule contradiction en s'amusant d'une plaisanterie qu'il ne comprend plus ! Mais nous n'avons déjà que trop insisté sur ces considérations : nous ne voulons ici que proposer, pour deux expressions de ce genre, une explication qui nous paraît assurée.

I. — PRENDRE LA MOUCHE.

Prendre la mouche, c'est, comme chacun sait, « se fâcher, se piquer sans grande raison » (Littré). « Prendre la mouche, dit Génin, c'est en être piqué, comme prendre une maladie. » C'est un commencement d'explication, quoiqu'on ne voie pas bien ce que vient faire la maladie en cette affaire. Une explication tout à fait satisfaisante nous est fournie par une locution des bergers francs-comtois : ils disent que leurs vaches « ont les mouches » quand, le soleil s'échauffant, les mouches se mettent à harceler leurs bêtes, qui se démènent, s'agitent, et s'enfuiraient de tous côtés, si on ne les faisait rentrer à l'étable. « Prendre la mouche », c'est donc proprement ne point résister à l'excitation, à l'énervement que cause un léger ennui, comparé à une piqûre de mouche.

II. — SE BROSSER LE VENTRE.

La locution « se brosser le ventre », qui n'est point mentionnée par Littré, est ainsi commentée dans le dictionnaire de MM. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas (au mot BROSSER) : « Fig. en parlant de quelqu'un qui n'a pas de quoi manger, se brosser le ventre, faute de pouvoir le remplir. » Ce serait donc essayer de calmer par la friction le malaise ou la douleur que cause la faim. Mais on ne dit point quand on a faim et qu'on ne peut manger : « Je me brosse le ventre » ; on dit à quelqu'un à qui on refuse ce qu'il demande : « Vous pouvez vous brosser le ventre. » L'espa-

gnol possède une locution qui repose sur la même métaphore et explique la nôtre : un personnage d'un roman de M^me^ Pardo Bazán[1]), auquel l'auteur prête un langage imagé mais trivial, voulant dire qu'il irait volontiers à Madrid, mais qu'il n'a pas les moyens de satisfaire cette fantaisie, s'exprime ainsi en se parlant à lui-même : « *Puedes limpiarte, Serafin, que estás de huevo* », c'est-à-dire : « tu peux te nettoyer, car tu as mangé de l'œuf » et par conséquent « tu n'en auras plus » ; ou, en d'autres termes : « secoue ta serviette, ton repas est fait ». Dire à quelqu'un : « Vous pouvez vous brosser le ventre », c'est donc lui dire qu'il n'a plus rien à attendre. Cette locution enferme en même temps une sorte de consolation ironique : en conseillant à son interlocuteur de faire ce qu'il ferait s'il avait mangé, on l'exhorte à essayer du moins de s'imaginer qu'il a mangé.

[1]) *Una cristiana*, Madrid, s. d., p. 116.

(Romania 1894, XXIII, 232—242.

A. THOMAS

LE MOIS DE « DELOIR »

Le mois *deloir, delair, deleir*, etc., est fréquemment mentionné dans les textes français du moyen âge. Les érudits du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle ne paraissent pas avoir connu ce mot. Vers le milieu du XVIII^e^ siècle, Lacombe l'enregistre et le traduit sans commentaire par « décembre [1]. » Puis les étymologistes sont venus, et cette notion simple, mais exacte, s'est compliquée, embrouillée et finalement faussée. Les livres qui font aujourd'hui autorité en diplomatique distinguent entre *deloir* et *delair* : quand il y a un *o*, c'est bien, comme autrefois, le mois de décembre ; quand il y a un *a*, c'est, paraît-il, le mois d'août. Ils ne fournissent pas le moyen de se tirer d'affaire quand la dernière syllabe ne contient ni un *o* ni un *a*, mais un *e* ; on choisit alors au petit bonheur, et, comme la nouveauté séduit toujours les jeunes gens, on en voit se prononcer pour « août », même quand le texte qu'ils commentent déclare

[1] *Dict. du vieux langage françois* (1766), p. 144.

que le dernier jour de *deleir* est la veille du jour de l'an.

Il est temps de couper le mal dans sa racine et de montrer que jamais, sous quelque forme que ce soit, ce nom mystérieux ne s'applique à un autre mois qu'au mois de décembre. Mais, auparavant, il faut nous faire une opinion sur le point de savoir si *deloir* est un mot simple comme *décembre*, dont il tient la place, ou un composé de trois mots : la préposition *de*, l'article *l'*, et le substantif *oir*.

« On ne doute plus guère aujourd'hui, » écrivait Natalis de Wailly il y a cinquante ans, « qu'il ne faille écrire *de l'oir* et non *deloir*[1]. » Comme Roquefort, Natalis de Wailly acceptait l'étymologie de Barbazan, d'après laquelle le mois de décembre aurait reçu ce nom en l'honneur de la naissance de Jésus-Christ, *hoir* (héritier) de Dieu le père, pour employer le langage de saint Paul. C'est encore aujourd'hui la doctrine officielle en diplomatique, au même titre que la distinction entre *deloir* et *delair* ; elle a tout juste la même valeur. Il est vraiment dommage qu'on n'ait pas senti le poids de ce qu'a écrit à ce sujet Félix Bourquelot en 1867 ; je reproduis ses paroles pour qu'on les médite :

« Malgré le respect que je professe pour la science et la pénétration de l'auteur des *Éléments de paléographie*, je ne puis me défendre de con-

[1] *Annuaire de la Société de l'histoire de France pour* 1852, p. 33

server des doutes sur la valeur du système mis en avant par Barbazan et Roquefort. Sans avoir moi-même d'explication à proposer, je ferai observer que le cartulaire de Renier Accorre, dans quinze cas différents où les actes sont datés de décembre, offre la forme *de deloir*, qui ne se prête pas à l'interprétation proposée, à moins d'admettre un redoublement de l'article qui est rare. J'ajouterai que la même forme se présente dans plusieurs actes de différente provenance, dont le plus ancien remonte à 1224. »

Et Bourquelot cite encore six exemples[1]. Il y en a cinq nouveaux dans Godefroy, et il est facile d'en réunir d'autres. En dépouillant un seul ouvrage, l'*Histoire des ducs de Bourgogne* de M. Petit, j'en ai recueilli neuf qui s'échelonnent de 1248 à 1275. Je dois en signaler spécialement deux autres, parce qu'ils élargissent encore l'aire géographique de ce vocable. Les textes produits jusqu'ici ont montré qu'il était en usage à Paris, en Champagne, dans le Soissonnais, en Bourgogne, dans la Bretagne française et dans l'île de Chypre. On peut ajouter le Poitou (langue d'oïl) et la Marche (langue d'oc) à son domaine. *Deloir* figure dans la traduction du *De divinis officiis* de Jean Belet, fol. 33 v° du manuscrit latin 995 de la Bibliothèque nationale, dont la langue porte les traces manifestes du dialecte poitevin, et la charte communale inédite de Barmont, petit village situé dans les environs d'Aubusson (Creuse),

[1] *Bibl. de l'École des Chartes*, 6e série, t. III, p. 75.

de l'an 1265, est ainsi datée : « Al mes de *daler*, lo marts avant Chalendas [1]. »

Si l'on pouvait encore conserver des doutes sur ce point, ils disparaîtraient en présence d'un document d'un autre ordre, signalé par M. P. Meyer dès 1877. C'est un calendrier, exécuté en Bourgogne à la fin du XIII[e] siècle, où les noms des trois derniers mois de l'année sont ainsi énoncés : *octovrez*, *novembres*, *delors* [2]. Dans la langue de ce calendrier, *delor* correspond à *deloir*.

Sur quoi donc se fonde l'opinion d'après laquelle il faut lire *de l'oir* ? Sur deux textes seulement, que je vais examiner.

Le premier, le seul qu'ait allégué Natalis de Wailly, est une charte passée sous le sceau de la commune de Cys en 1256, charte dont la date est ainsi conçue : « An l'an dell' incarnasion Notre Saingneur mil et IIcc et LVI, *ou mois de .loir. dns* [3]. » Natalis de Wailly commente ainsi ce document : « Les mots *de* et *loir* y sont séparés par un point ; il est donc impossible de les réunir, comme on l'a fait pendant longtemps ; en outre, l'abréviation *dns*, qui signifie nécessairement *dominus*, achève de montrer que le mois de décembre s'appelait le *mois de l'héritier du Seigneur*. » J'avoue que j'ignore la raison d'être du

[1] Bibl. nat., Nouv. acq. franç. 10065, fol. 193 v°, copie faite au XVII[e] siècle par frère Eustache, récollet d'Aubusson.

[2] *Romania*, VI, 6.

[3] Arch. nat., S 4953, n° 10 ; cf. Douët d'Arcq, *Sceaux*, n° 5766. Je reproduis la coupure des mots telle que la donne l'original pour la partie qui est en italique.

mot *dominus* à la fin de cette charte ; mais je la soupçonne d'être d'ordre purement diplomatique et je n'établis aucun lien entre *loir* et *dominus*. Ce qui pour moi ne fait pas l'ombre d'un doute, c'est que *ou mois de loir* est une faute de scribe pour *ou mois de deloir*. J'en prends à témoin le scribe lui-même, qui a écrit, quelques lignes plus haut, *quaus* pour *quause* (c'est-à-dire *cause*). *Colaras* pour *Colars*, et *delalamaison* pour *de la maison*. Voilà un homme jugé.

Le second texte est un manuscrit d'une chronique d'outremer publiée au tome II des *Historiens occidentaux des croisades*. Il a été invoqué par M. P. Meyer. On y lit à la p. 442 : « U mois *del ier* mourut pape Innocent. » M. P. Meyer fait remarquer qu'un autre manuscrit donne *mois de liuer*, c'est-à-dire *de l'hiver*, « leçon fautive, mais qui pourtant confirme la bonne ». Je n'hésite pas à penser que nous sommes en présence d'un cas identique à celui que nous a déjà offert la charte de 1256 ; le scribe a voulu écrire : *u mois de delier*. La forme *delier* paraît spéciale à l'orient latin. Godefroy n'en donne pas d'exemple ; mais elle se trouve deux fois dans une cédule écrite à Nicosie en 1395 et publiée par L. de Mas Latrie : « En l'an de IIIc LXXI de Crist, a XX jours de *delier* . . . En l'an IIIc LXXIIII de Crist, a XI jours de *delier* [1]. » Elle se trouve aussi dans la troisième

[1] *Hist. de Chypre*, II, 425. Bourquelot a renvoyé à ce document, mais il ne semble pas avoir bien saisi le sens des formules « a xj jours, a xx jours de », qui veulent

partie des *Gestes des Chiprois*, édit. G. Raynaud, p. 182 et 300.

Donc, tous les textes connus — sauf deux, dont nous venons de montrer le peu d'autorité — nous donnent *deloir* et ses variantes comme nom indivisible du mois que nous appelons « décembre. » Il n'y a pas lieu d'examiner sérieusement l'hypothèse d'un redoublement, sinon de l'article, comme le dit Bourquelot, du moins de la préposition *de*, qui aurait pu faire dire abusivement *le mois de de l'oir* pour *le mois de l'oir*. A-t-on jamais signalé dans les chartes du XIII[e] siècle des formules comme : *ou mois de davril, de daost, de doitovre*, pour *ou mois d'avril, etc.*[1] ?

S'il est fâcheux que notre école de diplomatique ait préféré l'opinion de Natalis de Wailly à celle de Bourquelot, il est plus fâcheux encore qu'elle ait fait accueil à la théorie de Gachet sur le sens de *deloir*. Gachet a écrit un curieux mémoire intitulé : *Recherches sur les noms des mois et des fêtes chrétiennes*, qui a paru dans le tome VII de la troisième série du *Compte-rendu des séances de la commission royale* (belge) *d'histoire*.

dire simplement « le onze, le vingt de », et il a cité en détachant du reste *jours de delier*, ce que l'imprimeur a transformé en *jours de délices!*

[1] L'agglutination de l'article dans *lierre, lendemain*, etc., formes sorties de *l'vierre, l'endemain*, est quelque chose du même genre, assurément, mais qui n'apparaît pas encore dans les documents du XIII[e] siècle. Il en est de même des quelques cas que l'on peut citer pour la prothèse ou l'aphérèse du *d* ; ils sont tous assez récents.

La comparaison des sources germaniques et des sources romanes l'a conduit à la conclusion qu'il fallait distinguer dans les textes français un mois dit *de l'aynr*, *de l'ayr* ou *de l'air*, d'un autre mois dit *de l'oir*, le premier devant être identifié avec le mois d'août, appelé *aranmanoth* par Charlemagne et *aerenmaend*, *aermaend*, *arnmaend* dans les documents flamands ; le second, avec le mois de décembre, appelé *hoeremaent* dans les documents flamands [1]. Gachet ne s'est pas mis en frais pour étayer son opinion. Il a trouvé dans Roquefort un exemple ainsi conçu : « Fait en l'an de Nostre Seigneur M IIc LIIII ans ou mois *de laynr* ; » cela lui a suffi pour identifier ce mois *de laynr* avec le mois d'août, appelé effectivement *aerenmaend* par les Flamands. Or, Roquefort cite sa source : c'est le manuscrit français 2844, fol. 3 ro, et le document au bas duquel se trouve cette date est une célèbre ordonnance de saint Louis, maintes fois publiée, en latin et en français, et qui est incontestablement de décembre 1254. Mais il y a plus. Bourquelot [2] et Rappetti [3] ont reproduit cette date, et tous deux lisent, sans s'être donné le mot, *ou mois de delayr*, et non *ou mois de l'aynr*. Je me suis assuré par mes

[1] *Ouvr. cit.*, p. 402 et 412. Le mémoire de Gachet est la source du *Trésor de chronologie* de L. de Mas Latrie et du *Manuel de diplomatique* de Giry. Ce dernier distingue le *mois de l'oir* (décembre) et le *mois de l'aïr* (août) ; je ne sais qui lui a donné l'idée du tréma.

[2] *Loc. cit.*

[3] *Livres de jostice*, p. 344.

propres yeux qu'ils ont raison : Roquefort a oublié deux lettres (tout comme le scribe de Cys-la-Commune dont j'ai parlé plus haut) et, par surcroît, il a pris la petite ligne qui surmonte l'*y* pour le sigle abréviatif de la nasale [1].

Il est donc impossible d'adopter l'opinion de Gachet, qui ne repose sur rien, et il faut en revenir au point où la science française en était en 1766, quand le bon Lacombe traduisait tranquillement *delair* par « décembre. »

C'est dans le même temps que Barbazan croyait voir Jésus-Christ dans ce nom particulier du mois de décembre qu'il coupait en morceaux. Vraiment, quand je songe au ravage qu'a fait dans ce petit canton la fureur étymologique, je me prends à maudire l'étymologie et à souhaiter qu'on la bannisse de l'histoire. Il faut que je sois bien persuadé que la vraie méthode de cette science n'a rien de commun avec les procédés de Barbazan et de Gachet pour oser m'en mêler quelquefois. Cette méthode est très simple, très terre à terre : elle consiste à suivre, les yeux fermés, le fil de la phonétique historique. Avec elle on ne va pas toujours aussi loin qu'on le voudrait, mais presque toujours on sort du labyrinthe.

Phonétiquement, *deloir* ne peut venir que du type latin *delērus*, variante de *delīrus* [2]. Pour ex-

[1] Il n'y a aucun doute sur la lecture, car au fol. 1 v°, 1re col., l'*y* du mot *lays* (latin *laicus*) est surmonté d'une petite ligne analogue.

[2] L'*a* du provençal *daler*, dont nous n'avons d'ailleurs qu'un exemple, ne fait pas difficulté, car le provençal change

pliquer notre mot *loir*, nom d'animal, nous sommes obligés de supposer que le latin a possédé une forme *glērem*, avec un *e* long, bien que nous ne connaissions directement que *glīrem*, avec un *i* long : personne cependant ne met en doute l'étymologie de *loir*. Celle de *deloir* ne comporte aucune hypothèse, car *delerus* est au moins aussi fréquent dans les textes latins que *delirus*. J'entends bien l'objection qu'on va me faire : en latin, *delerus* ne veut pas dire « décembre ». Elle ne m'émeut pas. J'ai pour principe, quand il y a conflit entre la phonétique et la sémantique, de donner toujours tort à cette dernière, car je suis persuadé que plus je lui fais perdre de procès, plus je l'enrichis. L'affirmation que *deloir* vient du latin *delerus* peut être considérée comme une vérité absolue, parce que nos cadres phonétiques sont complets et qu'il n'y a pas de place pour une autre hypothèse. L'affirmation que *delerus* n'a pas été employé en latin pour désigner le mois de décembre, n'est qu'une vérité relative ; elle est exacte dans l'état de nos informations directes, mais elle est à la merci d'un fait nouveau. Or, je crois qu'on doit reconnaître ce caractère

parfois l'*e* protonique en *a*, surtout devant *l* et *r*. Il dit, par exemple, sans parler des cas que l'on peut considérer comme dus à une assimilation vocalique (*garach.* de *vervactum*) et que je laisse intentionnellement de côté : *dalfi, nalech, Alei, Aliri, marcé, raüsar*, pour *delfi, nelech, Elei, Eliri, mercé, reüsar*, de *delphinum, neglectum, Eligium* (saint Éloi), *Illidium* (saint Allire), *mercedem, refusare.*

de « fait nouveau » à l'identité phonétique de *deloir* et de *delerus*, demeurée inaperçue jusqu'ici, et en conclure que le mois de décembre avait reçu dans le latin vulgaire d'une partie de la Gaule la qualification de *delerus*, et que le qualificatif a fini par prendre dans l'usage la place du nom propre du mois. Nous avons des exemples analogues, dont personne ne songe à s'étonner, pour les mois de juin et de juillet : on sait que *geskerech* désigne le premier de ces mois dans la Flandre française, *fenerech*, et plus souvent *fenal*, le second, dans les pays wallons et en Lorraine. Je ne perds pas de vue que nous avons ici la traduction romane des expressions germaniques *brachmonat* et *heumonat* ; mais le rapprochement n'est pas sans valeur au point de vue théorique.

Maintenant, il appartient aux historiens de nous dire pourquoi le mois de décembre a été qualifié de *delerus*. Je me permettrai toutefois d'émettre une conjecture à ce sujet.

Chacun sait que décembre était chez les Romains le mois de Saturne, comme janvier le mois de Janus. C'était en décembre qu'on célébrait les Saturnales. Ces fêtes, qui finirent par s'étendre sur une semaine entière à partir du 17, avaient comme trait caractéristique la mise sur le pied d'égalité des esclaves et des maîtres, la *libertas decembris*, dont parle Horace. Pendant huit jours, les bases de la société étaient pour ainsi dire retournées ; on voyait des maîtres s'amuser à servir leurs esclaves ; on ne se plaisait qu'aux extra-

vagances ; c'était comme une folie, un vrai délire. Et voilà sans doute pourquoi décembre fut qualifié de *mensis delerus*, « le mois extravagant », et pourquoi nos ancêtres du moyen âge l'appelaient encore, selon leur dialecte, *deler*, *daler*, *deleir*, *delair*, *deloir*. C'est un fait général bien connu que la perpétuité des fêtes et des traditions païennes sous le christianisme officiel. En ce qui concerne les Saturnales, la *Fête des Fous* du moyen âge en reproduit l'image très reconnaissable, à ce point qu'à Viviers on élisait l'*Évêque des Fous* le 17 décembre, c'est-à-dire le jour même où commençaient les Saturnales sous l'Empire romain [1].

J'ajouterai, en terminant, que je ne connais aucun texte latin, ni haut ni bas, dans lequel *delerus* ou *delirus* soit associé comme qualificatif à *december*. Si j'en pouvais citer un, je crois que mon opinion triompherait sans peine ; mais peut-être perdrait-elle un peu de son prix. Il y a des étymologies qui se passent de commentaires. Les meilleures sont certainement celles qui ne font pas parler d'elles, comme *père* de *patrem* ; mais toutes celles sur lesquelles on glose ne sont pas nécessairement perdues d'honneur.

[1] Du Cange, *kalendæ*.

(Bibliothèque de l'École des Chartes, LXII, année 1901, p. 349—355.)

EMMANUEL PHILIPOT

HAPPELOURDE

Happelourde est essentiellement un mot du XVI^e^ siècle. Il n'est pas attesté avant 1532, et son déclin se manifeste déjà au XVII^e^ siècle. Le premier exemple que nous en connaissions se trouve dans l'un des deux plaidoyers incohérents du livre II de *Pantagruel:* mais nous savons heureusement par d'autres textes plus limpides ce qu'il signifiait.

L'étymologie de *happelourde* n'est pas présentée dans les dictionnaires d'une façon satisfaisante. Littré et le *Dictionnaire général* l'expliquent ainsi : « Composé de *happe* (du verbe *happer*) et *lourd*, proprement : attrape-nigaud. » Nous savons en effet que *happer* veut dire prendre, saisir, attraper, et que *lourd* était synonyme d'imbécile. Mais nous nous demandons ce que vient faire ici le féminin de l'adjectif et pourquoi nous avons *happelourde* au lieu de *happelourd*. La comparaison avec « attrape-nigaud » est boiteuse.

On chercherait en vain la solution du problème dans le traité bien connu d'Arsène Darmesteter sur la formation des mots composés en français. A plusieurs reprises il y classe *happelourde* parmi les « dérivés de composés » et cela sans discussion ; seule une courte note nous prévient que ce mot, d'après l'auteur, dérive de *happelourd*[1]) ; mais ce masculin semble avoir été créé de toutes pièces par Darmesteter.

Étudiant de nouveau et avec plus de détails la question des dérivés de composés, M. Antoine Thomas est resté perplexe en présence de *happelourde*. Tout en conservant ce mot dans la liste dressée par Darmesteter, il ne cache pas qu'il lui inspire des doutes, ainsi que quatre autres « qu'il ne voudrait pas cautionner »[2]). Mais il passe outre.

Pour faire apparaître clairement l'origine du composé *happelourde*, — car c'est un composé — il me suffira d'en classer comme il faut les significations diverses. Comme on va le voir, mon classement coïncide en somme avec celui de Littré, sauf que je donne du sens n° 2 une interprétation qui diffère assez de la sienne. Je juge inutile de reproduire les exemples que tout le monde peut trouver dans Littré et dans le *Complément* de Godefroy.

[1]) Arsène Darmesteter, *De la formation des mots composés en français*, 2e éd. (1894), p. 232, n. 3.

[2]) A. Thomas, *Les noms composés et la dérivation en français et en provençal* (*Romania*, XXIV, 1895, p. 341).

Happelourde signifie :

1° Pierre fausse.

« Il m'a voulu engeoller d'une *happelourde* qu'il me vouloit faire croire estre un ruby de trente escus » (Larivey, *Les Esprits : Ancien théâtre françois*, t. V, p. 252)[1].

« Je luy fis paroistre comme il s'estoit trompé, prenant botte de foing pour fillé, regnard pour marte, et *hapelourde* pour rubis » (*Satyre Ménippée*, éd. Tricotel, t. II, p. 20).

2° Pour le sens n° 2, Littré donne cette formule : « Personne d'un extérieur agréable, mais dépourvue d'esprit. » La première partie de cette définition est exacte, mais la seconde partie ne l'est pas, du moins en ce qui concerne le XVI^e^ siècle ; elle est trop restreinte, car « la happelourde » ne trompe pas seulement sur la qualité de son esprit. Le *Dictionnaire général* définit plus justement : « Personne qui n'a que l'apparence. »

Mais un homme qui a de belles apparences, — et dans tous les exemples du XVI^e^ siècle que

[1] M. Lintilhac a cité ce passage des *Esprits* dans son estimable ouvrage sur *La Comédie. Moyen âge et Renaissance* (*Hist. gén. du théâtre en France*, II, Paris, 1905), p. 357. Le mot *happelourde*, dans cette citation, est glosé par *bourde*, entre parenthèses. La bourde est de M. Lintilhac. Il aura confondu les deux articles Happelourde du lexique qui forme le tome X de *l'Ancien théâtre françois* publié par Viollet-le-Duc. En effet ce lexique glose fort pertinemment par « fausse pierre précieuse » la *happelourde* du texte de Larivey ; mais il traduit bien à tort par « bourde, tromperie » l'autre *happelourde* des *Contens* que je cite à mon tour au n° 2.

j'ai eus sous les yeux le mot « happelourde » s'appliquait à des hommes, — est exposé à tromper principalement les femmes à qui il propose le mariage. Il est curieux que cet emploi spécial, qui concorde si bien avec l'acception n° 1, puisque les pierres fausses trompent aussi les pauvres filles à qui on les offre, n'ait pas été noté par les lexicographes. Il n'en est pas moins fréquent au XVI^e siècle. Ainsi dans un chapitre des *Contes et discours d'Eutrapel* où il est question de marier le héros, celui-ci vient de déclarer qu'il ne fera pas d'efforts pour trouver une femme; que sa future vienne le chercher, si elle le veut! A quoi Lupolde, l'un des interlocuteurs, réplique ironiquement : « A bon vin il ne faut point d'enseigne; fay seulement bonne trongne, car tu es une assez belle *happelourde*, et capable d'en tromper une bien affettée : ne te soucie, Robin trouvera toujours Marion[1]. » De même dans la comédie des *Contens* par Odet de Turnèbe, le jeune Basile, parlant de Rodomont qui brigue la main de Geneviève, s'écrie : « Vrayement, elle seroit pourveue d'une belle *happelourde*[2]! »

3° Sous le n° 3 je rangerais toutes les autres acceptions dérivées : personne mâle ou femelle, qui a plus de mine que de fond, qui a belle apparence mais peu d'esprit; « cheval sans vigueur qu'on achète » (sens n° 2 du *Dictionnaire général*), etc., etc.

[1]) *Eutrapel*, chap. XXX (*Œuvres facétieuses de Noël du Fail*, éd. Assézat, t. II, p. 251).

[2]) *Ancien théâtre françois*, t. VII, 127.

Résumons-nous : le masculin *happelourd* ne paraît pas avoir existé. La femme a été la principale victime et à l'origine la seule victime des « happelourdes », soit que celles-ci se présentassent à elle sous la forme d'un bijou faux ou sous la forme d'un prétendant tout en apparences. Celles qui s'y laissaient prendre étaient qualifiées de « lourdes », c'est-à-dire de sottes[1]). La happelourde est donc une « attrape-nigaude » et non un « attrape-nigaud ». L'adjectif a été féminin dès l'origine, et par suite l'expression totale *happelourde* n'est pas un « dérivé de composé »[2]).

Quant à la question du genre, qui paraît avoir embarrassé Darmesteter, elle se résout aussi très simplement. *Happelourde* a subi dès le début l'influence du mot féminin « pierre », après quoi il a conservé le genre féminin, même en s'appli-

[1]) On connaît ce sens ancien de l'adjectif *lourd* : « sa *lourde* aymée », chez l'interpolateur de du Fail (éd. Assézat, I, p. 129), veut dire « sa sotte maîtresse » ; dans son premier *Dialogue* (éd. F. Conscience, p. 26), Tahureau, parlant de « ces dames *lourdes ruzées* de Genève », crée un composé à deux termes antithétiques du type de *doux-amer*, *aigre-doux*, etc. . . .

[2]) L'évolution sémantique de *happelourde* mérite encore une mention. Comme on peut s'en rendre compte par l'exemple de Hauteroche que cite Littré, notre mot a pu devenir au XVII[e] siècle purement et simplement synonyme « d'imbécile ». Pour un mot qui a signifié « tromperie », c'est là un développement paradoxal, du moins à première vue. En réalité la happelourde n'avait jamais travaillé activement à faire des dupes ; *il* ne mettait pas plus de malice dans ses tromperies que la pierre fausse dont il avait hérité le genre grammatical.

quant à des individus du sexe mâle, ce qui est le cas, je le répète, dans tous les exemples du XVI[e] siècle où ce mot désigne un être humain. Ce fait de conservation est bien connu : nous le retrouvons dans *sentinelle, ordonnance, dupe*, et dans plusieurs autres mots.

(Romania, XLI, année 1912, p. 119—123.)

ÉDOUARD BOURCIEZ

ACCORD DU PARTICIPE PASSÉ

Et nous y voilà enfin à cette fameuse question « du participe passé construit avec l'auxiliaire *avoir* », qui est évidemment le « clou » de la réforme, en attendant qu'elle en devienne peut-être la pierre d'achoppement. Vous savez, pour le dire en deux mots, que le principe de l'invariabilité du participe a été admis. C'est un beau jour pour Caboussat, membre correspondant de l'Académie d'Étampes! Vous vous rappelez que le héros de Labiche nourrissait lui aussi une invincible défiance à l'égard des participes. « On ne sait par quel bout les prendre..., tantôt ils s'accordent, tantôt ils ne s'accordent pas..., quels fichus caractères! » Sois heureux, Caboussat! nous avons changé tout cela. Tu n'en seras plus réduit à te couper le doigt avec ton canif, ou à faire des pâtés d'encre sur le papier. Tes hommes sont venus. Que dis-je? tes doléances (elles le méritaient bien!) sont aujourd'hui, sous une

forme un peu moins vive, les considérants obligés de la simplification. « Peu à peu, » nous dit-on, « la règle s'est compliquée davantage ; les exceptions sont devenues de plus en plus nombreuses, suivant la forme du complément qui précède... Il paraît inutile de s'obstiner à maintenir artificiellement une règle qui n'est qu'une cause d'embarras, etc.... »

Eh bien non, tout cela n'emporte pas la conviction, et c'est, en somme, une singulière façon de raisonner que celle qui consiste à dire : Voici une règle qui s'est « hérissée d'exceptions et de complications », donc elle est mauvaise, supprimons-la. C'est d'après ce procédé qu'on scie l'arbre au tronc, sous prétexte qu'il est envahi par une végétation parasite, et que quelques branches sont mortes. Je reconnais volontiers qu'il s'est produit autour de la règle des excroissances, des bizarreries, dans le détail desquelles il serait bien trop long d'entrer ici. Mais il s'agissait d'élaguer, rien de plus. Et, si j'ai bonne mémoire, la voie à suivre se trouvait indiquée d'une façon très sage et très sûre dans la *Grammaire raisonnée* qu'a publiée M. Clédat il y a quelques années. Quant à la règle générale elle-même, dans sa très grande simplicité, — car elle est simple, quoi qu'on dise, — on n'avait pas le droit de la déclarer périmée, ni de s'attaquer enfin à des détails qui ne sont plus des détails secondaires, mais qui, une fois mis en question, menacent d'entraîner le reste, et risquent de ruiner le système de la langue lui-même.

Sur quelles raisons s'appuie-t-on pour décréter une telle réforme ? On dit d'abord : « *J'ai écrit* est en réalité aujourd'hui un simple temps de verbe, comme *j'écrivais* ou *j'écrivis*, » et voilà déjà une assimilation spécieuse, conforme peut-être à ce que peuvent suggérer les paradigmes usités dans nos grammaires, mais qui n'est point cependant parfaitement exacte : car, en tout cas, ce « simple temps » n'est pas un « temps simple ». Je ne joue pas sur les mots. Le groupe *j'ai écrit* peut bien être arrivé, et depuis longtemps, à signifier pour nous ce que les Latins exprimaient d'un seul mot en disant *scripsi* ; il n'en est pas moins vrai que, dans ce groupe, les éléments ne sont point encore indissolublement soudés ; ils conservent une indépendance relative, et dont celui qui parle est bien forcé d'avoir conscience dans une certaine mesure, puisqu'il peut sinon les intervertir, du moins les détacher l'un de l'autre. Tout en disant *j'ai écrit*, nous continuons à dire *ai-je écrit, je n'ai pas écrit, je vous ai longuement écrit*, etc., et tant que de semblables intercalations seront possibles, — ce qui n'est pas apparemment près de cesser, — il sera prématuré de déclarer *j'ai écrit* comparable de tous points à une forme comme *j'écrivais*. Première constatation, et dont le reste découle en quelque façon.

« Lorsqu'on a cessé, » dites-vous ensuite, « de faire accorder dans tous les cas le participe passé avec le complément du verbe, de dire, par exemple, *j'ai écrite la lettre*, on s'est engagé dans une voie qui devait conduire à regarder le parti-

cipe joint à l'auxiliaire comme une forme invariable. » Je nie cette conséquence, et l'histoire d'abord me donne raison, puisqu'en fait c'est bien le contraire qui s'est produit, et puisque cette règle, taxée d'inconséquente aujourd'hui, s'est dégagée, il y a quatre cents ans, des variations de l'usage antérieur, au moment même où la langue moderne se constituait dans ses grandes lignes. Étant si vieille et si fondamentale en quelque sorte, elle méritait peut-être qu'on y regardât à deux fois avant de la biffer d'un trait de plume, et il n'était point sans doute de pire mutilation qu'on pût infliger à la langue : mais je ne dirai pas cela, à quoi bon ? Je ne défendrai même pas cette règle en rappelant que, en face de l'italien qui fait varier ses participes un peu au hasard, et de l'espagnol qui, dans ce cas, a réduit les siens à une stricte invariabilité [1], elle assurait au français une situation intermédiaire, une sorte d'originalité bien tranchée. Qu'importent ces symétries ou ces oppositions ? Tout cela c'est du sentiment, et il n'en faut plus. Mais ce que je dirai cependant, c'est que, quand on demande sa suppression au nom de la logique, c'est d'une logique bien courte qu'on se réclame, et qui, vraiment, n'est point d'accord avec celle de la langue.

[1] Il va sans dire que l'espagnol est arrivé, dès le xv^e^ siècle, à cette invariabilité pour des raisons très spéciales, développement de l'auxiliaire *tener* en face de *haber*, etc. A un moment donné, il s'est développé, dans les langues romanes littéraires, certains traits caractéristiques, que chacune d'elles est appelée évidemment à conserver jusqu'à ce qu'elle entre dans sa période de décadence.

La vérité, c'est que cette règle du participe passé n'a pas eu de chance, et qu'elle a toujours été assez mal interprétée. Lorsque les grammairiens philosophes du XVIII^e^ siècle ont entrepris de la justifier, ils se sont embarrassés dans de vaines distinctions et n'ont abouti qu'à une pure logomachie : ils n'avaient pas, eux non plus, un sens assez net de ce qu'est la structure d'une langue, ni des réactions qui doivent s'y faire sentir, pour que, solidaires entre elles, ses différentes parties arrivent à se coordonner en un système. Car de prétendre, comme l'ont fait Dumarsais et Condillac, que le participe a un rôle et des propriétés différentes, selon qu'il est suivi ou précédé par le régime du verbe, et que, suivant sa place, ce participe est tantôt substantif, tantôt adjectif, c'est, évidemment, ne rien dire du tout. Comme la théorie était incompréhensible, on en a conclu que l'usage, lui aussi, ne valait rien et reposait sur une distinction illusoire. Ceci est autre chose et vaut la peine d'être un peu discuté.

Je n'apprendrai rien à personne en disant, après tant d'autres, que notre langue est une de celles qui ont poussé le plus loin l'analyse de la pensée. Il faut le répéter pourtant, et nous demander aussi dans quel ordre se présentent d'ordinaire les résultats de cette analyse ? Notre construction française a ceci de très notable que tout y est progressif, si je puis m'exprimer ainsi : les éléments, qui s'additionnent pour former la pensée totale, y viennent à la file, sans que rien dans la forme des premiers préjuge ce que seront ceux

qui vont suivre. Point de ces anticipations, par où d'autres langues font de leur phrase un tout artistement lié dès le début, et cherchent, dans la mesure du possible, à recréer une synthèse. Nous, nous avançons pas à pas, supposant que rien ne doit être connu d'avance, ni nous engager dans un sens ou dans l'autre : notre phrase se précise par degrés, elle s'éclaire d'une clarté qui va croissant, et c'est sans doute pour cela qu'elle établit entre les intelligences une communication si facile. Là où les Latins auraient dit : *advenerunt homines*, nous disons en français : *il est arrivé des hommes* ; à la phrase italienne *questa è la mia figlia*, où un démonstratif se trouve, dès le début, en relation avec le mot *figlia*, nous opposons notre formule *c'est ma fille*, dont le point de départ est indéterminé. Je ne veux pas insister, mais le fait est assurément d'une certaine portée.

Car, s'il est posé, ce principe entraîne une conséquence, et on voit bien laquelle. Nous avons affaire là à un des caractères permanents de la construction française, et ce caractère ne peut pleinement ressortir que par opposition. Du moment qu'il n'y a point, dans notre phrase, de réaction se faisant sentir d'arrière en avant, il importe d'autant plus que l'inverse ait lieu, et que ce qui précède conditionne ce qui suit, le détermine dans sa forme. La cohésion, à laquelle nous renonçons volontairement dans un sens, il faut que nous la retrouvions s'exerçant dans l'autre. Bien loin donc que l'habitude prise de dire *j'ai*

écrit la lettre, doive nous amener à ne plus dire *la lettre que j'ai écrite*, j'y vois une raison décisive pour que cette seconde construction soit conservée Il est naturel qu'à un moment donné nous ayons renoncé à *j'ai écrite la lettre* pour préférer *j'ai écrit la lettre*, et c'est là une dissociation qui devait se produire en vertu de la démarche devenue familière à l'esprit français. Quand je dis *j'ai écrit*, je ne sais pas encore ce que j'ai écrit, ou, du moins, je ne le fais en aucune façon savoir à mon interlocuteur ; ma phrase, ainsi commencée, pourrait s'achever par un tout autre mot que le mot *lettre*. Mais, quand je dis *voilà la lettre que j'ai écrite*, qui ne voit que le cas est précisément inverse, et que l'allure progressive de la pensée nous a interdit ici de rompre entre les termes une relation originelle ? Tout cela, au début du XVI^e^ siècle, le bon Marot l'avait déjà senti d'instinct, un peu confusément ; mais c'est bien le sens de l'ingénieuse leçon de grammaire qu'il donnait à ses disciples dans l'épigramme souvent citée :

> Enfans, oyez une leçon :
> Nostre langue a ceste façon
> Que le terme qui va devant
> Voluntiers regist le suyvant...
> La chanson fut bien ordonnée
> Qui dit : *M'amour vous ay donnée.*

Oui, la chanson était « bien ordonnée », et nous, encore aujourd'hui, nous n'avons pas le droit de déclarer qu'elle le fût mal, ni de rompre une tradition nécessaire. Admettre un changement de

ce genre, sous prétexte de simplification, c'est simplifier, je le reconnais, mais dans le sens de la barbarie ; c'est s'insurger, au nom d'une analogie grossière, contre des faits historiques, et dissoudre les liens qui, de toute nécessité, dans une langue bien faite, doivent exister entre les mots. Bref, c'est un retour vers l'état amorphe du langage, c'est un pas vers ce stade, où les éléments, qui représentent nos idées, se juxtaposent sans que rien encore dans leur forme indique les lois de leur enchaînement. Et ce pas, il est bien possible, après tout, que des patois ou encore l'usage vulgaire aient quelque tendance à le franchir : mais, est-ce une excuse ? N'y a-t-il pas là une déchéance dont on devait à tout prix préserver notre langue littéraire, et agir autrement, qu'est-ce donc, enfin ? Comment qualifier ce suprême « attentat » ?

(*É. Bourciez*, La Simplification de la Syntaxe Française. Extrait de la Revue des lettres françaises et étrangères d'octobre-décembre 1900. Bordeaux et Paris, 1900.)

LÉON CLÉDAT

QUITTE À

Il est singulier que M. Tobler (*Vermischte Beiträge*, vierte Reihe, p. 107, et *Mélanges Chabaneau*, p. 463) n'ait pas remarqué le rapport qui existe entre des expressions telles que : « Je vais partir, *j'en serai quitte pour* revenir », et « Je vais partir, *quitte à* revenir ». Les deus formules sont aussi usuelles l'une que l'autre. Littré donne de la première un exemple du XV^e^ siècle, et un autre emprunté à Bossuet : « Il faudrait . . . ne pas croire qu'*on en fût quitte pour dire* . . . »

Il est extrêmement vraisemblable qu'on a dû dire aussi : « il en sera quitte à dire (= en disant) », *à* indiquant « par quel moyen » et *pour* « à quel pris » on est quitte, ce qui revient au même ; et les locutions conjonctives « quitte à, quitte pour » ne sont, selon toute apparence, que des abréviations de « en être quitte à ou pour ».

La locution conjonctive « quitte pour », présentée comme vivante par Littré, ne s'emploie

plus jamais. Il en donne cet exemple d'Hamilton : « Miss Temple . . . fit vœu en elle-même d'en avoir le cœur net, *quitte pour* ne plus lui jamais parler après. » Les deus expressions actuellement vivantes, la formule primitive et complète et la formule abrégée, utilisent exclusivement, la première la préposition *pour*, la seconde la préposition *à*.

Il me paraît tout à fait impossible, pour analyser la locution conjonctive *quitte à*, de voir dans *quitte*, comme le fait M. Tobler, un adjectif neutre se rapportant à l'ensemble de la proposition qui précède, avec le sens de « non empêché ». Si la locution a l'origine que j'indique ci-dessus, Daudet a théoriquement raison de faire accorder *quitte* avec le sujet du verbe dans la phrase suivante de *Numa Roumestan* : « . . . l'occasion de colères sauvages sous lesquelles les deux hommes courbaient le dos comme sous un orage des tropiques, *quittes à* maudire ensemble leur despote en jupon vert. » Mais il est certain que nous ne sentons plus *quitte* comme un adjectif se rapportant au sujet, bien que nous sentions fort bien le rapport de « il fait cela, quitte à . . . » et de « il fait cela, il en sera quitte pour . . . »

Quelle est la valeur de *en* dans « il *en* sera quitte pour » ? Prenons cet exemple : *Paul n'a pas terminé son devoir, il en sera quitte pour être privé de sortie.* Il sera quitte non pas de son devoir, mais de ce fait qu'il ne l'a pas terminé, de la faute qu'il a commise en ne le terminant pas. *Allons-y, nous en serons quittes pour nous retirer de bonne heure.* Nous serons

quittes de l'inconvénient que présente l'action d'y aller. On peut dire que *en* représente une faute ou un inconvénient, résultant de l'action précédemment exprimée. Bien que le pronom disparaisse dans la locution *quitte à*, l'idée de l'inconvénient persiste, *quitte* annonce le moyen de s'en libérer, et par conséquent le risque que fait courir la première action, de telle sorte que *quitte à* peut être généralement interprété par « au risque de » ou « au risque d'être obligé à ».

L'idée exprimée par *quitte à*, au lieu de former une proposition à part comme dans « il en sera quitte pour », est rattachée directement à la proposition qui précède, et il en résulte une nuance particulière de signification :

Comparez :

1. Ils lui ont fait de belles promesses, ils en seront quittes pour ne pas les tenir.
2. Ils lui ont fait de belles promesses, quitte à ne pas les tenir.

Sous la première forme, le risque est dans la pensée de celui qui parle. Sous la seconde, il est dans la pensée de ceus dont on parle. On les représente dans un cas comme exposés à ne pas tenir leurs promesses, et, dans l'autre, comme se réservant au besoin de ne pas les tenir.

Au lieu de *quitte à* suivi d'un infinitif, on dit aussi *quitte à ce que* suivi du subjonctif : « Je le demanderai, *quitte à* ne pas l'obtenir, ou *quitte à ce qu'*on me le refuse. » La seconde formule n'est pas logique; pour pouvoir construire logiquement *quitte à* avec le pronom *ce*,

il faudrait qu'on pût le construire avec un substantif (quitte à un échec, par exemple), ce qui n'est pas. Mais il y a eu analogie avec les formules logiques telles que : « il s'attent *à ce qu*'on le lui refuse », à côté de « il s'attent à ne pas l'obtenir ».

D'après tout ce que nous venons de dire, *quitte à* annonce une action qui peut être la conséquence d'une autre, et à laquelle le sujet de cette autre se résigne d'avance ou qu'il se réserve d'accomplir au besoin. L'équivalent de *quitte à* est ou bien « au risque de » (quand le verbe qui suit exprime une action subie ou accomplie involontairement par le sujet), ou bien « au risque d'être obligé à » (quand l'action est accomplie volontairement, quoique à regret, par le sujet), ou bien encore « en se réservant de » (quand les idées d'obligation et de regret disparaissent). La définition « au risque de », donnée par le Dictionnaire général, est meilleure que « à la charge de », qu'on trouve dans Littré, mais incomplète. Ce serait faire un contresens que de substituer *au risque de* à *quitte à* dans cette phrase de Bourget : « Elle avait accepté des fleurs, *quitte à* les jeter cinq minutes plus tard. »

Il arrive souvent que la seconde action, destinée à corriger l'inconvénient de la première, paraît contradictoire. On en est venu à unir par la locution conjonctive *quitte à* deux verbes exprimant des actions d'apparence contradictoire, accomplies par le même sujet, sans que la seconde soit d'aucune manière la conséquence de la pre-

mière. Il en est ainsi dans ces deux exemples : « Mme de Staël n'avait d'éloges que pour la société anglaise, *quitte à* périr d'ennui à Londres. » (Gaston Boissier.) « Nous avons, nous autres Français, le génie de rendre presque inabordables les plus beaux coins de notre beau pays, *quitte à* nous extasier sur des sites étrangers qui ne valent pas les nôtres. » (Bourget.)

Dans cette dernière acception, on ne pourrait tourner ni par *quitte à ce que*, ni par *en être quitte pour*. On ne dirait pas : « . . . nous en sommes quittes pour nous extasier, etc. »

Signalons encore la tournure suivante, qui n'est relevée ni dans Littré, ni dans le Dictionnaire général : « Nous annonçons votre conférence, *quitte à vous d'*avertir si vous êtes empêché. » Vous en serez quitte pour avertir, ou, littéralement, il vous sera quitte d'avertir (comparez *libre à vous d'avertir* = vous serez libre de, il vous sera libre de). C'est une des deux façons de s'exprimer quand le sujet des deux verbes n'est pas le même; l'autre façon, indiquée plus haut, serait : *quitte à ce que vous avertissiez.*

Au lieu de « *quitte à* + infinitif », on dit aussi *sauf à*, et *sauf à lui de* comme *quitte à lui de*, mais non pas *sauf à ce que*. La synonymie de *quitte à* et de *sauf à* se comprent fort bien, puisque *quitte à* est arrivé à signifier « en se réservant de » et que *sauf* signifie étymologiquement « conservé, préservé », d'où « réservé ».

Enfin Montaigne emploie dans le même sens

en peine de ou *peine de* (la peine étant conçue comme le risque auquel on s'expose) : « Il ne se pouvoit garder, s'il passoit prez d'une boutique ou il y eust chose de quoy il eust besoin, de la desrobber, *en peine de* l'envoyer payer aprez », et « Il vouloit voir le soleil de prez, *peine d'*en estre bruslé soubdainement ». (Exemples cités par Littré.)

(Extrait des Mélanges offerts à *M. Maurice Wilmotte*, I, 99—103. Paris, 1910.)

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

P. 2, l. 17. François Raynouard (1761—1836), philologue français; a publié *Choix des poésies originales des Troubadours*, vol. I—VI (Paris, 1816—21, et *Lexique roman ou Dictionnaire de la langue des Troubadours*, vol. I—VI (Paris, 1838—44).

P. 10, l. 17. Dapibus, etc.: Il ornait la table de repas non achetés (voir les Géorgiques de Virgile IV, 133).

P. 23, l. 12. Ce frère; il s'agit de l'illustre orientaliste James Darmesteter, sur lequel voir G. Paris, *Penseurs et Poètes* (Paris, 1896), p. 1—61.

P. 24, l. 8. *Regret* désigne en vieux français une lamentation solennelle sur un mort. — L. 29. Loi de Darmesteter, voir *Romania*, V, 140 ss., XXI, 7 ss.; comp. notre *Grammaire historique de la langue française*, I[3], § 145.

P. 28, l. 2. Paulin Paris. Voir G. Paris, *La Poésie du moyen âge*. Première série. P. 211—254.

P. 31, l. 8. Discours de réception. Voir: *Séance de l'Académie française du 28 janvier 1897. Discours de réception de Gaston Paris.* Paris, 1897.

P. 33, l. 26. L'École des Chartes, fondée le 22 février 1821, est destinée à former des archivistes paléographes.

P. 36, l. 5. *Mélusine*. Recueil de mythologie, littérature populaire, traditions et usages, publié par MM. H. Gaidoz & E. Rolland. Vol. I—XI. Paris, 1878—1912.

P. 36, l. 19. Ascoli, éminent linguiste italien, né le 16 juillet 1829, mort le 21 janvier 1907.

P. 40, l. 17. Alessandro d'Ancona, illustre philologue italien, né le 20 février 1835, mort le 6 novembre 1914.

P. 44, l. 7. L. Sudre, *Les sources du Roman de Renard*. Paris, 1893. Comp. G. Paris, *Mélanges de littérature française*. Paris, 1912. P. 337—427.

P. 48, l. 20. Nicolas-Claude Fabri de Peiresc, savant français (1580—1637).

P. 50, l. 23. In eo vivimus, etc.: Car c'est dans lui que nous avons la vie, le mouvement, et l'être (Les Actes des Apôtres, chap. XVII, 28).

P. 52, l. 1. O et praesidium, etc.: voir les odes d'Horace, I, n° 1.

P. 57, l. 5. Aurum legere, etc.: Trouver de l'or dans les excréments d'Ennius. Phrase attribuée à Virgile; voir Reifferscheid, *Suetonii reliquiae*, p. 67.

P. 63, l. 28. *L'enfant Gérart*, etc. Allusion à une ancienne romance, publiée par K. Bartsch (*Altfranzösische Romanzen und Pastourellen*. Leipzig, 1870. P. 8) et dont Thor Lange a donné une belle traduction danoise (*Fra fremmede Lande*. Copenhague, 1876. P. 35). M. Havet s'est trompé sur le nom de la soeur préférée; Gérart emmène Gaiete, et Oriour s'en va „triste et marrie".

P. 68, l. 9. In orbe Romano, etc.: Ceux qui sont dans l'empire romain ont été faits citoyens romains par une constitution de l'empereur Antonin.

P. 69, l. 4. Hinc cui, etc.: D'un côté, la Barbarie, de l'autre la Romanie l'applaudissent; en des langues diverses, une même louange retentit en l'honneur de ce héros.

P. 71, l. 13. Raynouard, voir p. 2, l. 17. — L. 19. Camille Chabaneau, romaniste distingué, né en 1830, mort le 21 juillet 1908.

P. 78, l. 21. *Le celtique* a probablement cessé d'être parlé longtemps avant l'époque indiquée par M. A. Thomas.

P. 90, l. 5. Les consonnes sont susceptibles de quantité (voir notre *Manuel phonétique du français parlé*, § 125—132).

P. 124, l. 10. *Contre-porteurs.* Furetière explique: „Celui qui porte ses marchandises par les ruës pour les vendre. On les a depuis appelez Colporteurs". — *Hostière.* Furetière explique: „Vieux mot qui ne se dit qu'en cette phrase. Gueux de l'ostiere, mendiant de porte en porte. ganeo ostiarius".

P. 132, l. 13. *D'Hozier*; nom de deux généalogistes, père (1592—1660) et fils (1640—1732). Le mot s'emploie comme une sorte de nom commun pour désigner celui qui s'occupe de recherches généalogiques.

P. 173, l. 4. *Réforme.* Il s'agit de l'Arrêté ministériel du 31 juillet 1900 concernant la simplification de l'enseignement de la syntaxe française dans les écoles primaires et secondaires. Cet Arrêté fut révoqué et remplacé par une autre Circulaire datée du 26 février 1901 (cf. notre *Grammaire historique de la langue française.* I[3], § 92). L'Arrêté ministériel de 1900 porte: „En permettant de laisser toujours invariable le participe passé joint à l'auxiliaire *avoir*, ainsi que dans les verbes réfléchis, la Commission permet de supprimer dans les grammaires élémentaires tout un chapitre des plus fatigants, des plus inutiles, un de ceux qui contribuent le plus à rebuter les étrangers".

TABLE DES MATIÈRES

Première section

Hommes et œuvres

Page

G. Paris: Friedrich Diez 1
É. Littré: Comment j'ai fait mon dictionnaire..... 10
G. Paris: Arsène Darmesteter 18
J. Bédier: Gaston Paris 27
De Ruble: La société des anciens textes 54
A. Jeanroy et **L. Havet:** Frédéric Mistral 62

Deuxième section

Vues d'ensemble

A. Thomas: Les langues romanes 65
G. Paris: Grammaire historique de la langue française 82
M. Roques: Méthodes étymologiques 105
A. Dauzat: L'argot des malfaiteurs 120
F. Brunot: La langue littéraire classique et l'esprit général du XVII^e^ siècle 128
A. Darmesteter: Néologismes 135

Troisième section

Études de détail

Page

P. Meyer: Recherches étymologiques 144
A. Jeanroy: Locutions populaires ou proverbiales . 150
A. Thomas: Le mois de «deloir» 156
É. Philipot: Happelourde 167
É. Bourciez: Accord du participe passé 173
L. Clédat: Quitte à 181

GYLDENDALSKE
BOGHANDEL

NORDISK·FORLAG

IMPRIMERIE GRÆBE